



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de janvier 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trente et unième jour de janvier deux mille dix-sept (31/01/2017) à 15 h 12, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absente :**

Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-01-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie : suivi de la rencontre du 24 janvier avec les représentants municipaux;
- b) Vente de l'immeuble par la Société de gestion de Charlevoix-Est inc. :
  - Demande d'information, suivi;
  - Cuisine collective, suivi.
- c) Conseil de la culture : appel de candidature pour le prix de l'écu qui s'est particulièrement démarqué par ses réalisations dans la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire au sein de notre communauté pour les années 2015 et 2016;
- d) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : suivi aux conférences téléphoniques avec le président de la FQM sur la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- e) Le Charlevoisien, suivi;
- f) Nouveau programme fédéral pour la téléphonie cellulaire;
- g) Pourvoirie du Club Bataram : suivi de la demande d'agrandissement;
- h) Consultation publique sur la sécurité routière par la SAAQ pour Transports Québec;
- i) Suivi à la première rencontre de la Tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux et le ministre Martin Coiteux et ses ministres responsables.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Plan triennal 2017-2020 et des actes d'établissement 2017-2018 pour la Commission scolaire de Charlevoix;
- b) Gestion des archives : ouverture d'un poste temporaire pour un/une technicien/ne en gestion documentaire (archivistique);
- c) Rendez-vous en en gestion des ressources humaines Charlevoix : inscription des cadres de la MRC à la rencontre annuelle du jeudi 16 février 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu;
- d) La Maison La Montée : lettre de remerciement pour l'octroi d'une somme de 100 \$ en novembre 2016;
- e) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : inscription au 76<sup>e</sup> Congrès annuel qui aura lieu du 28 au 30 septembre prochain;
- f) Fédération canadienne des municipalités (FCM) : inscription pour une somme de 3 111,22 \$ taxes incluses;
- g) Aéroport de Charlevoix : renouvellement de l'adhésion au Conseil des Aéroports du Québec pour la somme de 689,85 \$ taxes incluses;
- h) Aéroport de Charlevoix : déroulement et préparation de l'événement SMT Performance (courses de motoneiges);
- i) Aéroport de Charlevoix : choix des soumissionnaires pour l'appel d'offres sur invitation relativement aux approches GPS;
- j) Aéroport de Charlevoix : offre de Festidrag;
- k) Aéroport de Charlevoix : demande de Gasy en piste pour la réalisation d'un événement lors de la période estivale;
- l) Aéroport de Charlevoix : bail, suivi;
- m) Assurances collectives : appel d'offres relativement aux services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- n) Précision à la résolution numéro 16-10-05 relativement au règlement d'emprunt;
- o) Invitation au Gala Charlevoix reconnaît 2017 qui aura lieu à l'Hôtel Le Germain Charlevoix le 2 février 2017 (1 billet gratuit et 150 \$ par billet supplémentaire);
- p) Le Charlevoisien : participation au cahier « Le Charlevoisien fête ses 20 ans » pour la somme de 220 \$ plus taxes;
- q) Demande d'accès à l'information : traitement des élus;
- r) Agrandissement MRC : suivi de la demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et autres suivi;
- s) Sled Peak : demande de commandite;
- t) Service d'évaluation : statut de l'employé, monsieur Bernard Fortin;
- u) Défi OSEntreprendre : demande de partenariat pour la 19<sup>e</sup> édition;
- v) La Traversée de Charlevoix : suivi de madame Claire Gagnon.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Rapport annuel 2016 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC;
- b) Règlement sur les animaux, suivi des jugements relatifs à 4 constats d'infraction (3 à Saint-Siméon et 1 à Clermont);
- c) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : suivi du volet formation;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Statistiques d'enfouissement et de collecte sélective : communiqué;
- b) Pont Snigole : acceptation de l'offre d'assurance en dommages directs de la firme PMT Roy moyennant une surprime annuelle établit à 1 700 \$ pour un montant d'assurance de 225 000 \$;
- c)
- d) Plan de communication relativement à la collecte de 3<sup>e</sup> voie : discussions relatives aux choix des firmes;
- e) Compostage municipal : demande d'une offre de service pour une étude technico-économique de préfaisabilité;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Programme d'appui aux projets structurants;
- b) Projet d'aménagement du cours d'eau entre Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs;
- c) Prix du patrimoine, information;
- d) Appel de projets en paysage, information;
- e) Appel de projets en culture, information;
- f) Projet Véhicule-Récréatif, information;
- g) Modification du schéma d'aménagement;
- h) Nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- i) Demande d'avis de la CPTAQ en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;
- j) Plan d'action du MFFP concernant la mise aux normes des campings sur zec;
- k) Jugement relatif à l'inondation à Port-au-Persil;

- l) Indice de dévitalisation, faits saillants;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Rendez-vous en gestion des ressources humaines Charlevoix : demande de contribution d'un montant de 500 \$ pour la 15<sup>e</sup> édition;
- b) Délégation de signature de l'entente entre la démarche en développement social intégré de Charlevoix et la Fondation Lucie et André Chagnon;
- c) Présentation du rapport annuel du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;
- d) Octroi d'un mandat à Lavoie Gagnon société d'avocat pour une somme de 1 000 \$ plus taxes et déboursés relativement à un dossier FLI/FLS;
- e) Transport adapté et collectif :
  - Transport adapté : adoption du règlement numéro 97-01-00;
  - Demande de l'Association des personnes handicapées - transport adapté;
  - Demande de l'Association ALTI - transport collectif;
  - Quote-part – transport adapté;
  - Présentation des statistiques en transport adapté et collectif;
- f) Convention exclusive relative à l'acquisition de matériaux, dossier 1362;
- g) Emploi Québec : demande de service dans le cadre de la mesure Soutien travail autonome (STA) pour l'année 2017-2018;
- h) La Table Agro-touristique de Charlevoix : demande d'offre de partenariat dans le cadre de la Fête des Saveurs 2017;
- i) La Table Agro-touristique de Charlevoix : achat d'une publicité dans la nouvelle édition du magazine de la Route des Saveurs 2017;
- j) La Table Agro-touristique de Charlevoix : cotisation 2017;
- k) Association des personnes handicapées de Charlevoix : demande pour une location d'espace publicitaire;
- l) Chambre de commerce de Charlevoix : demande d'une contribution d'un montant de 500 \$ pour la remise du prix *Charlevoix Soutien* dans le cadre du gala Charlevoix reconnaît et désignation d'une personne pour la remise du prix;
- m) Contribution au projet Pérennité pour une somme de 5 000 \$;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-01-02**

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016.

**17-01-03**

#### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2016 ET DE JANVIER 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Décembre 2016 et Janvier 2017 », et ce, pour les mois de décembre 2016 et de janvier 2017 et les frais de déplacement portant la cote « D Janvier 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Décembre 2016 et Janvier 2017 », et ce, pour les mois de décembre 2016 et de janvier 2017.

## **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

### **17-01-04 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2016 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/ Octobre à Décembre 2016 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2016.

### **17-01-05 COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : PLAN TRIENNAL 2017-2020 ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2017-2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 et aux actes d'établissement 2017-2018 de la Commission scolaire de Charlevoix.

c. c. Mme Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

### **17-01-06 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE POUR UN/UNE TECHNICIEN/NE EN GESTION DOCUMENTAIRE (ARCHIVISTIQUE) ET CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins de la MRC relativement à la gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour un organisme municipal de tenir à jour la gestion des archives conformément à la *Loi sur les archives*;

**CONSIDÉRANT** l'arrivée prochaine du service de développement économique dans les locaux de la MRC ainsi que tous les documents y afférents;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour des archives est une charge importante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de procéder à l'affichage d'un poste relativement à la gestion archivistique ou documentaire.

Il est également résolu que le statut de monsieur Bernard Fortin, inspecteur au service d'évaluation, devienne celui salarié régulier à temps plein, et que le changement de statut soit effectif à compter de la signature d'une lettre d'entente entre le syndicat et l'employeur.

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-01-07 RENDEZ-VOUS GRH CHARLEVOIX : INSCRIPTION DES CADRES DE LA MRC À LA RENCONTRE ANNUELLE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2017 AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU POUR LA SOMME DE 115 \$ PLUS TAXES ET FRAIS D'INSCRIPTION PAR PERSONNE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire les cadres de la MRC, à l'événement Rendez-vous GRH Charlevoix qui aura lieu le jeudi 16 février 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 115 \$ plus taxes par personne.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-01-08 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTION À LA 76<sup>E</sup> ÉDITION DU CONGRÈS QUI AURA LIEU DU 28 AU 30 SEPTEMBRE PROCHAIN AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017, et de réserver trois chambres, dont une chambre pour la MRC, une chambre pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la troisième pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**17-01-09 ASSURANCES COLLECTIVES : APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire se joindre à ce regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

- **QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- **QUE** la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- **QUE** la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- **QUE** la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

c. c. Union des municipalités du Québec

17-01-10

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-10-05 RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272-05-16 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-10-05 concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 272-05-16 relatif à l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'analyse dudit règlement, un amendement à l'article 2 doit être effectué par le biais d'une résolution relativement à l'estimation détaillée produite en annexe « A »;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt doit faire mention uniquement de l'estimation détaillée du 21 octobre 2016 à l'annexe « A », tel que présenté lors du conseil des maires du 25 octobre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'amender l'article 2 du règlement et de faire uniquement référence à l'estimation détaillée préparée par monsieur Sylvain Larouche, architecte, en date du 21 octobre 2016, lequel fait partie intégrante du règlement comme annexe « A ».

17-01-11

**COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉFET RELATIVEMENT À L'ENTENTE POUR LE PAIEMENT D'UNE PART SOCIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM et souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- **QUE** monsieur Sylvain Tremblay, préfet, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la MRC de Charlevoix-Est, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- **QUE** monsieur Sylvain Tremblay, préfet, agisse à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-12

**INVITATION AU GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2017 : INSCRIPTION DE MADAME CATHERINE GAGNON**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'inscrire la directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, à l'édition 2017 du Gala Charlevoix reconnaît, qui aura lieu le jeudi 2 février à l'Hôtel Le Germain Charlevoix pour la somme de 170 \$ plus taxes à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-13

**AGRANDISSEMENT MRC : PAIEMENT DES HONORAIRES D'ARCHITECTURE À ROBITAILLE, LAROCHE, DÉRY, ARCHITECTES, POUR L'AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à octroi du contrat de service professionnel pour l'architecture pour agrandissement de la MRC à Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat d'architecture ne comprenait pas l'aménagement du rez-de-chaussée de l'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé est acceptable et justifié;



**CONSIDÉRANT QUE** cette somme demeure dans les limites du budget d'honoraires professionnels prévu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 7 400 \$ plus taxes à la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes payée à même le budget de l'agrandissement pour les travaux d'architecture supplémentaires.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-14

**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) –  
COMPÉTENCE DE LA MRC – RECONNAISSANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé la constitution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) doté, à terme, d'une enveloppe de 100 M\$ lors du dépôt du projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du gouvernement annoncés lors de sa mise à jour économique du 25 octobre 2016 sont de :

- Favoriser le rayonnement des régions et la réalisation de projets de développement économique dans les régions du Québec;
- Fournir un appui spécifique aux régions pour la prise en charge de leur développement économique, et ce, sans que de nouvelles structures administratives soient créées;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a confié la responsabilité du développement local et régional aux municipalités régionales de comté (MRC) lors de l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

**CONSIDÉRANT QU'**après les modifications importantes de structures vécues ces dernières années, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a conclu le 21 juin dernier que « *les outils de développement doivent être le plus près du citoyen. Et les MRC, c'est le bon niveau* »;

**CONSIDÉRANT QUE** les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de cette enveloppe supplémentaire de 100 M\$ doit être confiée aux MRC par l'entremise du Fonds de développement des territoires (FDT) créé dans la foulée de la réforme mise en place par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC partagent déjà des expériences solides de mise en commun lorsqu'un projet concerne plus d'un territoire de MRC, voire une région administrative;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :



- **QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de confier à la MRC la gestion du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- **QUE** l'enveloppe prévue pour le FARR soit distribuée selon la formule de répartition déjà utilisée pour le Fonds de développement des territoires;
- **QUE** la gestion de l'enveloppe confiée aux MRC doit être soumise aux mêmes règles de saine gestion, de transparence et de reddition de comptes prévues par le fonds de développement des territoires.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)

M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

M. François Blais, ministre responsable de la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
Secrétariat de la Capitale-Nationale

17-01-15

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT AU CONTRAT NOTARIÉ**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-10-13 relativement à l'octroi d'un mandat à un arpenteur-géomètre pour effectuer les opérations cadastrales nécessaires afin d'effectuer une demande de dérogation mineure à la Ville de Clermont par la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de cette demande de dérogation mineure par le conseil municipal de la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire, pour la rédaction des contrats notariés relativement à l'exécution de l'acceptation de la dérogation mineure et de défrayer les coûts y afférents, représentant une somme approximative de 1 863,19 \$ taxes incluses payé au budget « administration générale » au poste « divers ».

c. c. M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire

17-01-16

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS, S.E.N.C.R.L., MANDAT SPÉCIFIQUE RELATIVEMENT À LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est partenaire de la corporation sans but lucratif Le Saumon de la Rivière Malbaie inc., qu'elle y détient un siège au conseil d'administration par un représentant qu'elle désigne et que les règlements généraux de cette corporation prévoient qu'en cas de dissolution, les biens de la corporation seront dévolus à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC veut s'assurer d'une bonne gouvernance à l'égard de cette organisation qui est importante pour la région;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de requérir certains conseils et de se faire représenter pour différentes démarches dans cette optique;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-12-06 relativement au renouvellement de l'entente de services juridiques avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services exclut notamment les représentations devant les tribunaux et les dossiers devant faire l'objet de mandats spécifiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, que le conseil mandate les avocats Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L., pour conseiller la MRC et la représenter dans toute démarche utile auprès de la corporation sans but lucratif Le Saumon de la Rivière Malbaie inc.

Il est également résolu de défrayer les honoraires et toutes dépenses non couvertes par l'entente Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. relativement à ce dossier, suivant les demandes de la MRC.

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L.

17-01-17

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 281-01-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE EN ZONE AGRICOLE ET L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE CLERMONT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Boudreault qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 213-06-11 décrétant l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est afin d'inclure la possibilité de construction résidentielle en zone agricole conformément à l'autorisation collective délivrée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

17-01-18

**RÈGLEMENT NUMÉRO 281-01-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE EN ZONE AGRICOLE ET L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE CLERMONT, ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, adopté en vertu du règlement numéro 213-06-11, est entré en vigueur conformément à la loi le 10 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté, le 31 mars 2015, la résolution numéro 15-03-17 afin de soumettre une demande pour l'implantation de résidences sur son territoire en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette démarche vise à déterminer, selon une vision globale du territoire agricole de la MRC de Charlevoix-Est, dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences peuvent être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la MRC de Charlevoix-Est concernait les deux volets prévus à l'article 59 de la loi, soit les îlots déstructurés de la zone agricole et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est avait déjà procédé à une caractérisation de son territoire agricole à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement et que cette caractérisation a été revue en fonction d'une concertation effectuée entre les différents intervenants concernés par l'aménagement du territoire agricole (CPTAQ, UPA, MRC, municipalités);

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice de caractérisation réalisé dans le cadre de cette démarche a permis de dégager une vision commune de l'aménagement du territoire agricole de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche visait également à permettre l'implantation de résidences selon des règles précises, à l'intérieur de secteurs ciblés de la zone agricole présentant un potentiel moindre pour une mise en valeur à des fins agricoles, et ce, sans affecter les activités reliées à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande à portée collective a fait l'objet de négociations et d'une entente entre la MRC de Charlevoix-Est, la Fédération de l'Union des producteurs et la CPTAQ ainsi que d'un accord des 7 municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, signifiée par la décision numéro 378642 reçue le 21 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont, par la décision numéro 408297 de la CPTAQ s'est vu exclure une superficie de 5,02 hectares de la zone agricole provinciale afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le périmètre urbain de Clermont est pratiquement rempli alors qu'il reste moins de 25 terrains disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur d'exclusion de la zone agricole, voisin de l'aréna, permettra environ l'ajout de 45 nouvelles résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions de la CPTAQ seront effectives lorsque les conditions qui y sont prévues seront traduites à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que dans la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Charlevoix-Est tenue le 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une assemblée publique relative au projet de règlement tel qu'établi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent projet de règlement intitulé : Règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont;
- 2) Adopte le Document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de la présente modification du Schéma d'aménagement et de développement;
- 3) Délègue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la commission chargée de tenir la consultation publique;
- 4) Demande un avis du ministre sur le présent projet de règlement comme prévu à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

<b>Article 1</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Clermont. »

<b>Article 2</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est de façon à mettre en œuvre les décisions numéro 378442 et numéro 408297 rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

<b>Article 4</b>	<b>Modification du tableau 3.1 du document complémentaire</b>
------------------	---

Le tableau 3.1 du document complémentaire est modifié de la façon suivante :

La superficie minimale et la largeur minimale pour un lot non desservi dans l'affectation Îlot de consolidation sont modifiées de façon à ce que le tableau 3.1 devienne le suivant :

Affectation	Lot non desservi		Lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout		Lot desservi par l'aqueduc et l'égout
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	Largeur minimale (m)	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	Largeur minimale (m)	Superficie et largeur minimales
Urbaine	3 000	50	1 500	25	Déterminées dans les règlements municipaux
Villégiature et villégiature récréotouristique	4 000 (1)	50	2 500	30	
Industrielle régionale	3 000	50	1 500	25	
Agricole dynamique	5 000 (2)	50 (2)	1 500	25	
Agricole à dynamiser	5 000 (2)	50 (2)	1 500	25	
Îlot déstructuré	3 000	50	1 500	25	
Îlot de consolidation	<del>4 000</del> 3 000	<del>60</del> 50	1 500	25	
Agroforestière	5 000	50	2 500	25	
Agroforestière villageoise	3 000	50	1 500	25	
Conservation	3 000	50	1 500	25	
Multiresource	4 000	60	n/a	n/a	
Récréative	3 000	50	1 500	25	

**Article 5 Modification de l'article 9.2.1 Habitation du Document complémentaire**

L'article 9.2.1 Habitation du Document complémentaire est modifié en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« Les conditions d'implantation d'une résidence, établies selon les différentes affectations du territoire définies en zone agricole provinciale, tel qu'illustré à la carte des affectations du territoire, sont les suivantes :

Affectation : Agricole dynamique	Affectation : Agricole à dynamiser	Affectation : Îlot de consolidation	Affectation : Îlot déstructuré
<p>La construction de résidences répondant aux dispositions prévues à l'article 9.2.1.1</p>	<p>La construction d'une seule résidence utilisant une superficie à des fins résidentielles de 3 000 mètres carrés (ou 4 000 mètres carrés en bordure d'un plan d'eau), et cela, sur une propriété vacante affichant la superficie minimale requise de 10 hectares et plus. La superficie vacante peut être issue d'un remembrement de propriétés vacantes contiguës, formées en vertu de titres inscrits au registre foncier le 31 mars 2015</p> <p>Si la résidence n'est pas implantée à proximité du chemin public et qu'un chemin d'accès devait être construit pour se rendre à la résidence, ce dernier peut s'ajouter à la superficie de 3 000 mètres carrés (ou de 4 000 mètres carrés en bordure d'un plan d'eau) et doit mesurer au moins 5 mètres de largeur. Dans ce cas, la superficie totale d'utilisation à des fins résidentielles ne pourra excéder 5 000 mètres carrés, et ce, incluant la superficie du chemin d'accès.</p> <p>Lorsqu'une unité foncière admissible chevauche plus d'une affectation, c'est la superficie totale de la propriété qui doit être calculée pour la superficie minimale requise, mais la résidence et toute la superficie autorisée doivent se retrouver à l'intérieur de l'affectation agricole à dynamiser.</p>	<p>La construction d'une résidence sur un lotissement tel que défini au tableau 3.1.</p> <p>Lorsqu'il y a morcellement pour la création d'emplacements résidentiels, un accès en front du chemin public, d'une largeur d'au moins 10 mètres, ne peut être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.</p> <p>Si un îlot est localisé de part et d'autre d'un chemin public et que son morcellement a pour effet de briser la contiguïté entre deux parcelles d'une même propriété, les chemins d'accès prévus au paragraphe précédent devront être aménagés de manière à maintenir la contiguïté entre ces deux parcelles.</p>	<p>La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu de l'article 105 de LPTAA.</p>
<p>Le déplacement d'une résidence, sur la même propriété, lorsqu'elle bénéficie d'une autorisation ou des droits prévus aux articles 101, 103 et 105 de la Loi, ou par l'article 31</p>			
<p>La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de LPTAA</p>			
<p>La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi, ainsi que la reconstruction d'une résidence reconnue conforme par la Commission en vertu de l'article 100.1 de la Loi.</p>			
<p>La construction d'une résidence pour donner suite à une autorisation de la Commission ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission avant l'entrée en vigueur du présent règlement.</p>			
<p>Le déplacement d'une résidence, à l'extérieur d'une superficie bénéficiant d'un droit acquis ou d'un privilège, sur une propriété différente à condition que la superficie nécessaire pour le déplacement soit acquise avant le déplacement.</p>			
<p>Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant d'une autorisation ou de droits acquis commerciaux, industriels et institutionnels en vertu des articles 101 et 103 de la Loi</p>			

<b>Article 6</b> <b>Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.1.1 Type d'habitation permis</b>
--

L'article 9.2.1.1 du Document complémentaire est modifié en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« Dans toutes les affectations définies en zone agricole, seule l'habitation unifamiliale est autorisée, à l'exception des îlots déstructurés situés aux endroits suivants, où l'habitation bifamiliale est autorisée :

- Chemin Mailloux, La Malbaie;
- Route 138 entre Clermont et La Malbaie;
- Chemin de la Vallée, La Malbaie ».

<b>Article 7</b> <b>Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.1.1 Dispositions relatives à l'implantation d'une habitation liée à un projet agricole</b>
--

L'article 9.2.1.1 du Document complémentaire est modifié en remplaçant le critère suivant, de la façon suivante :

« La constitution du lot a une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture (un minimum de 5 hectares pour une culture maraîchère et de 10 hectares pour de l'élevage est ciblé). »

Par celui-ci :

« Le lot a une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, un minimum de 20 hectares est exigé ».

<b>Article 8</b> <b>Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.3 Commerce et industrie</b>
---

L'article 9.2.3 du Document complémentaire est modifié en ajoutant à la fin du premier paragraphe la phrase suivante : « ou spécifiquement autorisée par une décision de la CPTAQ antérieure à l'entrée en vigueur du présent règlement ou prévue dans la LPTAA. »

Ainsi, le premier paragraphe se lira désormais comme suit :

« Dans les aires d'affectation agricole dynamique, agricole à dynamiser, îlot déstructuré et îlot de consolidation, l'implantation de commerces et d'industries est généralement interdite sauf si mentionné autrement dans le présent schéma d'aménagement et de développement révisé ou spécifiquement autorisée par une décision de la CPTAQ antérieure à l'entrée en vigueur du présent règlement ou prévue dans la LPTAA ».



<b>Article 9</b> <b>Abrogation dans la section Document complémentaire de l'article 9.3 îlots déstructurés et de ses sous articles</b>
--

L'article 9.3 du Document complémentaire est abrogé ainsi que les sous articles suivants :

- 9.3.1 Îlot déstructuré route 138 (La Malbaie et Clermont);
- 9.3.2 Îlot déstructuré du nord-est de la Rivière Malbaie (La Malbaie);
- 9.3.3 Îlot de consolidation du chemin des Quatre-Vents (Saint-Irénée);
- 9.3.4 Îlot de consolidation du lac Gagnon (La Malbaie);
- 9.3.5 Îlot de consolidation de la rue Notre-Dame (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.6 Îlot de consolidation du rang Saint-Antoine (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.7 Îlot de consolidation du rang Saint-Thomas (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.8 Îlot de consolidation du rang Sainte-Christine (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.9 Îlot de consolidation du rang Ste-Philomène (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.11 Îlot de consolidation du rang des Lacs (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.12 Îlot déstructuré de Baie-Sainte-Catherine;
- 9.3.13 Îlot déstructuré de Cap-à-l'Aigle (La Malbaie);
- 9.3.14 Îlot déstructuré du chemin Mailloux (La Malbaie);
- 9.3.15 Îlot déstructuré du chemin des Lacs (Clermont).

<b>Article 10</b> <b>Ajout dans la section Document complémentaire de l'article 10.2.1 Spécificités des marges de recul et des distances séparatrices pour les nouvelles habitations en affectation agricole à dynamiser et îlot de consolidation</b>
---

L'article 10.2.1 est ajouté au Document complémentaire avec le titre et le texte suivant :

« 10.2.1 Spécificités des marges de recul et des distances séparatrices pour les nouvelles habitations en affectation agricole à dynamiser et îlot de consolidation

Toute nouvelle habitation, construite suite à l'entrée en vigueur du présent règlement, devra respecter les conditions suivantes selon qu'elle se trouve en affectation : Agricole à dynamiser ou îlot de consolidation :

Affectation	Marge de recul	Distances séparatrices
Agricole à dynamiser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété vacante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une distance séparatrice de 75 mètres par rapport à un champ en culture<sup>1</sup>;</li> <li>• L'implantation d'une nouvelle habitation devra respecter une distance séparatrice vis-à-vis de toute installation d'élevage tel qu'établit au chapitre 10.2;</li> <li>• Une installation d'élevage existante à la date de la délivrance d'un permis de construction d'une nouvelle habitation ne sera pas contrainte dans son agrandissement ni dans l'augmentation du nombre d'unités animales par cette nouvelle habitation.</li> </ul>
Îlot de consolidation		<p>Une nouvelle habitation dans un îlot déstructuré n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants par rapport à une habitation existante et située à l'intérieur de l'îlot. Aucune distance séparatrice ne s'appliquera à partir d'une nouvelle habitation.</p>

**Article 11 Renumérotation dans la section Document complémentaire de l'article 9.3.16 Gestion des usages bénéficiant de droits acquis**

L'article 9.3.16 du Document complémentaire est renuméroté et devient l'article 9.3.

**Article 12 Modification de l'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement pour intégrer de nouveaux îlots de consolidation**

L'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement est modifiée de façon à inclure de nouveaux îlots de consolidation et îlots déstructurés tels que présentés aux cartes 1 à 5 de l'annexe A du présent règlement.

<sup>1</sup> Aux fins du présent règlement, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers, ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut pratiquer l'épandage de fumiers, lisiers et autres matières fertilisantes organiques.

**Article 13 Modification de l'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement pour intégrer un agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont**

L'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement est modifiée de façon à inclure un agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont tel que présenté à la carte 5 de l'annexe A du présent règlement.

**Article 14 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Annexe A**

Cartes 1 à 5

17-01-19

**PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DES CAMPINGS SUR ZEC, APPUI DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le document « Encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche – Plan d'action de la région de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches » reçu du MFFP en juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère souhaite, dans ce plan d'action, mettre fin à diverses problématiques dans l'encadrement de la pratique du camping sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action régional sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et que l'application des normes et des balises qui y sont incluses se feront selon une approche graduelle et adaptée à la réalité de chaque territoire de zecs;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est, dans sa gestion des campings sur zec, a émis des permis pour des installations (véranda, toiture de protection, remise, etc.) selon des normes contenues dans un Règlement de contrôle intérimaire ayant fait l'objet d'une approbation ministérielle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de donner un avis favorable au MFFP quant à son Plan d'action pour encadrer le camping sur zec tout en réclamant que les constructions ayant fait l'objet d'un permis de la MRC puissent être maintenues sur les campings, tant que leur propriétaire actuel sera locataire du bail.

c. c. M. Mario Leclerc, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

17-01-20

**AVIS DE LA MRC À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) EN VERTU DE L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA) : DOSSIER 414516**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de Clermont, inscrite comme dossier 414516 par la CPTAQ, pour l'achat d'une partie du lot 3 256 259;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de ce lot a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ pour une exclusion de la zone agricole dans le but d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté le Règlement numéro 281-01-17 lequel vise modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Clermont à même la zone agricole et que le lot 3 256 259 est inclus dans cet agrandissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la CPTAQ dans le dossier 414516 puisque cette demande s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

c. c. Commission de la protection du territoire agricole du Québec

17-01-21

**FONDS COURS D'EAU, AUTORISATION DE DÉPENSES ET MANDAT DE DÉPÔT D'UN CA**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 16-06-19 autorise la contribution de 5 000 \$ à même le Fonds cours d'eau de la MRC pour la réalisation des plans et devis et la demande des certificats nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau situé à la limite de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Aimé-des-Lacs, entre la propriété de Ferme Néron et associés et la propriété de M. Pierre-Paul Guay et Mme Édith Boies;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses totales pour la réalisation des plans et devis seront de 6 714,44 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais excédant 5 000 \$ seront répartis entre les deux municipalités concernées et les propriétaires des terrains sur lesquels les travaux auront lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit effectuer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC relatif à l'article 22 de la LQE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des dépenses totales des plans et devis incluant les relevés topographiques et de facturer les frais excédant 5 000 \$ en les divisant en trois, soit 1/3 à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, 1/3 à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et 1/3 aux propriétaires concernés;

Il est également résolu d'autoriser le consultant mandaté pour la réalisation des plans et devis, HARP Consultant, à procéder à la demande des certificats nécessaires à la réalisation des travaux auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ou de tout autre ministère concerné.

c. c. Municipalité de Notre-Dame-des-Monts  
Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
Ferme Néron et associés  
Monsieur Pierre-Paul Guay et madame Édith Boies  
HARP Consultant  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-22

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2017-2018</b>		
Projets retenus lors de la séance du 31 janvier 2017		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Plan de transition en transport collectif	STCCE	10 000 \$
Reconstruction des bases de piliers de la marina	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	8 000 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Plan de relève	Association des pourvoires de Charlevoix	5 000 \$ (TNO)

Il est également résolu de mettre en réserve une somme de 4 929 \$ pour la demande effectuée lors du comité de gouvernance de décembre dernier.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-23

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 282-01-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC assume la gestion foncière et la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en vertu d'une entente de délégation intervenue entre la MRC et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** la tarification et l'indexation des droits, loyers et frais au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, à la séance ordinaire du conseil des maires du 20 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 282-01-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 282-01-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal, ci-dessous décrit :

<b>Article 1. Titre du règlement</b>
--------------------------------------

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 282-01-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal ».

<b>Article 2. Modification à l'article 4.2 du règlement 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal</b>
--

Le tableau tarifaire de l'article 4.2 du règlement 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

#### 4.2 Frais relatifs à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Redevances d'extraction de sable et de gravier	0,70 \$/m <sup>2</sup> ou 0,39 \$/tonne métrique*
<p><b>Retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces lorsque celui-ci est reçu à la MRC dans les 15 jours suivant l'échéance</li> <li>▪ Frais de retard pour la transmission du rapport lorsque celui-ci est reçu à la MRC à partir du 16<sup>e</sup> jour suivant l'échéance</li> </ul> <p>Ce montant est perçu pour chaque rapport transmis en retard</p>	<p>52,25 \$</p> <p>104 \$</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Retard dans le versement des redevances à la date où le rapport doit être transmis à la MRC</b></li> </ul>	<p>Montant égal aux intérêts courus sur le montant des redevances dues, capitalisés mensuellement, calculés à compter de la date où le rapport aurait dû être transmis à la MRC, au taux fixé en vertu de l'art. 28 de la Loi sur l'administration fiscale (15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre)</p>
<b>Demande de renouvellement d'un bail présentée dans les 60 jours précédant l'expiration de celui-ci</b>	115 \$
<p><b>Transfert d'un bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier (BEX) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais d'inscription au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers d'un transfert</li> </ul>	18,22 \$ par droit minier concerné (BEX) jusqu'à un maximum de 1 480,16 \$/acte
<b>Demande d'augmentation de la superficie d'un territoire faisant l'objet d'un bail exclusif (BEX) de substances minérales de surface</b>	143,36 \$
<p><b>Loyer pour un bail exclusif d'exploitation (BEX) ** :</b></p> <p style="padding-left: 40px;">5 ans et moins</p> <p style="padding-left: 40px;">5 à 6 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">6 à 7 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">7 à 8 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">8 à 9 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">9 à 10 ans</p>	<p>3 148,32 \$</p> <p>3 776,64 \$</p> <p>4 406,08 \$</p> <p>5 038,88 \$</p> <p>5 666,08 \$</p> <p>6 294,40 \$</p>
<b>Loyer pour un bail non exclusif (BNE) **</b>	285,60 \$
<b>Loyer des autorisations d'extraction sans bail (ASB) **</b>	628,32 \$

#### Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



17-01-24

**RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE (LES): PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-04-22 relativement à l'octroi du contrat pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement final de la firme Consultants Enviroconseil datée du 19 janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer le décompte final à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 pour la somme de 40 792,51 \$ taxes incluses à même le budget de la GMR au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-01-25

**COLLECTE SÉLECTIVE : PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES À AUREL HARVEY & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-34 définissant les modalités de paiement de la compensation pour le traitement des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu les preuves de paiement de Aurel Harvey & Fils à la Société Via pour le traitement des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu les sommes prévues dans la demande de compensation des coûts de la collecte sélective réalisée en 2016 pour l'année 2015 incluant les coûts de traitement des matières recyclables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de procéder au paiement à Aurel Harvey & Fils inc. d'une compensation pour le centre de tri de la Société VIA de 15 \$ par tonne métrique d'un montant de 24 081,97 \$ taxes incluses pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015, à même le budget de la GMR au poste « contrat collecte sélective ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-26

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL): DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET II**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau local de niveaux 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la MRC de Charlevoix-Est à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le directeur général de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 décembre 2016.

17-01-27

#### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : RENOUELEMENT AU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer la somme de 689,85 \$ taxes incluses pour l'adhésion 2016 au Conseil des Aéroports du Québec à même le budget de l'Aéroport au poste « Fourniture de bureau ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-28

#### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DÉROULEMENT ET PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT SMT PERFORMANCE (COURSES DE MOTONEIGES)**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-12-33 relativement à la réalisation par SMT Performance d'un événement de courses de motoneiges à l'Aéroport de Charlevoix le 18 février prochain;

**CONSIDÉRANT** la fermeture de l'Aéroport de Charlevoix lors de la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'un tel événement nécessite plusieurs journées de préparation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le promoteur de l'événement d'accélération de motoneige, monsieur Sébastien Tremblay, à accéder au site de l'Aéroport de Charlevoix aux fins de préparation de l'événement, sur autorisation de monsieur André Tremblay, responsable de l'Aéroport.

c. c. M. André Tremblay, responsable de l'Aéroport de Charlevoix, MRC  
M. Sébastien Tremblay, SMT Performance

17-01-29

#### **RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA 15<sup>E</sup> ÉDITION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est via son service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est est partenaire de l'organisation du 15<sup>e</sup> Rendez-vous en Gestion des Ressources humaines de Charlevoix (RVGRH) qui se tiendra le jeudi 16 février au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque soulignera la force des leaders comme gage de succès pour leurs entreprises et leur investissement dans le développement de leur compagnie et le soutien de leurs employés;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque est devenu un incontournable pour les gestionnaires dans Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la demande de contribution d'un montant de 500 \$ dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition des Rendez-vous GRH Charlevoix qui aura lieu le jeudi 16 février 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu et de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer le protocole d'entente de partenariat.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-30

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA DÉMARCHE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ DE CHARLEVOIX ET LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires des deux MRC ont uni leurs efforts en 2014 afin de travailler sur des priorités communes;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est reconnaissent l'importance de travailler avec l'ensemble des partenaires pour réduire la pauvreté économique et sociale dans Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2015, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est se sont engagées à collaborer pour trouver des partenaires financiers prêts à contribuer à la poursuite du développement social intégré de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 décembre 2016, une rencontre a eu lieu entre les membres du comité-conseil du DSI et la Fondation Lucie et André Chagnon pour échanger sur l'état des travaux respectifs et explorer les possibilités de collaborations futures;

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 décembre 2016, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est ont signifié à la Fondation Lucie et André Chagnon leur intention d'ouvrir un dialogue pour assurer la continuité de la démarche DSI Charlevoix, qu'on y indique qu'un montant de 75 000 \$ sera nécessaire et qu'on y précise que les détails liés à l'utilisation de cette somme seront connus au début de l'année 2017, en collaboration avec le comité-conseil du DSI;

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 janvier 2017, la Fondation Lucie et André Chagnon souligne le niveau d'engagement des différents partenaires, la qualité du leadership dont nous faisons preuve et l'originalité de notre démarche et elle s'engage à verser un montant de 75 000 \$ pour assurer la continuité de la démarche DSI Charlevoix et des différents chantiers actifs (sécurité alimentaire, transport, communication, jeunesse) et pour soutenir la participation au dialogue (un an maximum);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est s'engage dans un processus de dialogue avec la Fondation Lucie et André Chagnon en mettant à contribution ressources, expertises, connaissances et partenaires pour assurer à la fois la poursuite de la démarche DSI, coportée par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, et la tenue de cette phase de dialogue et que la MRC de Charlevoix soit mandatée pour la gestion administrative de l'entente.

c. c. M<sup>me</sup> Émilie Dufour, conseillère en développement social, MRC de Charlevoix

17-01-31

**TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté dans le cadre de leurs activités des six premiers mois de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté sera nécessaire pour plusieurs personnes désirant participer aux différentes activités organisées par l'Association des personnes handicapées de Charlevoix offertes en dehors de l'horaire régulier du service;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est exceptionnelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix jusqu'à concurrence de la somme de 1 300 \$ pour les transports de ces activités.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-32

**TRANSPORT ADAPTÉ : QUOTES-PARTS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2005 la MRC de Charlevoix-Est organise le transport collectif et adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté ses prévisionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports du Québec le versement des quotes-parts en transport adapté pour la somme de 30 000 \$ en 2017.

c. c. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

17-01-33

**EMPLOI QUÉBEC : DEMANDE DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec Emploi Québec pour le programme Soutien au travail autonome prend fin le 31 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** la demande de service pour l'année 2017-2018 dans le cadre du programme STA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'entente Soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2017-2018, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, entre la MRC de Charlevoix-Est et le Centre local d'emploi (CLE) de La Malbaie.

Il est également résolu de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est tous les documents relatifs à cette entente.

17-01-34

**CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION POUR LA REMISE DU PRIX CHARLEVOIX SOUTIEN DANS LE CADRE DU GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT ET DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR LA REMISE DU PRIX**

**CONSIDÉRANT** l'importance de promouvoir les liens entre les différentes entreprises de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution d'un montant de 500 \$ pour la remise du prix Charlevoix Soutien dans le cadre du gala Charlevoix reconnaît qui aura lieu le jeudi 2 février prochain à l'Hôtel Le Germain Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de contribuer financièrement, pour une somme de 500 \$ et de déléguer madame Claire Gagnon pour la remise du prix Charlevoix soutien dans le cadre du Gala Charlevoix reconnaît.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-01-35

**CONTRIBUTION AU PROJET PÉRENNITÉ : PARTAGE D'UNE RESSOURCE RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ (DSI)**

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a toujours assuré son développement social et qu'elle le fait depuis 2007 de façon intégrée avec les partenaires du milieu afin d'améliorer les conditions de vie des personnes issues des milieux défavorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux MRC ont prévu des sommes reliées à ce projet de pérennité, conditionnellement à l'engagement d'autres partenaires du développement des collectivités;

**CONSIDÉRANT** l'importance de poursuivre les chantiers du développement des collectivités pour les deux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est vise à soutenir de façon transitoire, pour l'année 2017-2018, des initiatives entamées dans les chantiers régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a une volonté de préserver les acquis et de poursuivre le développement social et intégré et de soutenir de façon transitoire, pour l'année 2017-2018, des chantiers tels sécurité alimentaire, transport et communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix partagent une ressource afin de poursuivre les chantiers du développement des collectivités pour les deux MRC ainsi jusqu'à une concurrence d'un montant maximal de 5 000 \$ à même le budget « investissement dans l'économie sociale communautaire et autres ».

17-01-36

**TABLE AGRO-TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX : CONTRIBUTION ANNUELLE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler la cotisation annuelle de la Table Agro-touristique de Charlevoix pour la somme de 100 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-37

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES : ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 150 \$ pour le danse-o-thon du Centre-Femmes aux Plurielles, qui est une activité de la campagne de financement de l'organisation qui se tiendra le samedi 4 février 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Alexandra Simard, coordonnatrice, Centre-Femmes aux Plurielles  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-38

**LA FONDATION DE LA FAMILLE TERRIENNE : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FAMILLE AGRICOLE DE L'ANNÉE (FAMILLE GAUTHIER) OU POUR L'ACHAT DE BILLETS POUR L'ÉVÉNEMENT-BRUNCH DU 21 MAI PROCHAIN**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter deux (2) billets au coût de 55 \$ chacun pour l'événement brunch pour la fondation de la famille terrienne (famille Gauthier : famille agricole de l'année) qui se tiendra le dimanche 21 mai 2017 au Domaine Forget.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-39

**ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX :  
LOCATION D'ESPACE PUBLICITAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de location d'un espace publicitaire sur la page de transmission par télécopieur ainsi que dans le journal d'information Lueur d'Espoir de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** ce journal rejoint plusieurs personnes pouvant bénéficier de notre Service de transport de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est exceptionnelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre d'un montant de 100 \$ pour une entente d'une durée d'un an, et ce, à la signature de la lettre d'entente par madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique de la MRC.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-01-40

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 30.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de février 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième jour de février deux mille dix-sept (28/02/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-02-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de sept heures et demie ayant débuté à 7 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) La corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, suivi de la rencontre du 10 février et du 23 février;
- b) Suivi de la rencontre avec la députée madame Caroline Simard du 13 février;
- c) Rencontre avec la députée Caroline Simard : à planifier (pour un lundi ou un vendredi);
- d) Pont Saguenay : création d'un comité, préfet porte-parole.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Planification d'une rencontre de travail avec tout le personnel du service de développement économique (le 14 mars);
- b) Présentation de monsieur Pascal Harvey, relativement à la plate-forme Web *Vise Charlevoix* et demande de contribution financière;
- c) Coopérative Saint-Fidèle : information sur le dossier;
- d) Acceptation du tableau de radiation de prêts FLI/FLS et délégation de signature pour lettre de quittance - mainlevée;
- e) Délégation de signature du protocole d'entente avec les Cercles d'emprunt de Charlevoix;
- f) Transport collectif : présentation de l'orientation définitive de la directrice du développement économique en date des présentes :
  - Demande relativement au Fonds de développement des territoires;
  - Contrat avec le Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC);
  - Mandater Mme Catherine Gagnon pour aller en appel d'offres et choix des soumissionnaires;
  - Retour sur la rencontre avec l'Association ALTI du 20 février et suivi de la demande de janvier;
- g) Suivi des demandes diverses au point H de l'ordre du jour de la séance ordinaire;

- h) Société de développement commercial (SDC) du centre-ville de La Malbaie : demande d'aide financière d'une somme de 30 000 \$;
- i) Huis clos : état de la situation, Mission développement Charlevoix;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **PRÉSENTATION DE MONSIEUR SYLVAIN LAROUCHE, ARCHITECTE, RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC ET AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

##### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Rapport annuel 2016 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC – volet financier;
- b) Dossier Palissades, suivi de la visite de l'ingénieur forestier et du préventionniste de la MRC le 10 février et suivi du traitement du dossier auprès du locataire;
- c) Demande du comité santé sécurité casernes 4, 5 et 6 relative aux interventions hivernales de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien (TNO);
- d) Suivi de la rencontre avec la SQ le 21 février;
- e) Dossier Internet haute vitesse, suivi;
- f) Modification du règlement de prévention en sécurité incendie;
- g) Divers;
- h) Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ-Charlevoix), demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipement;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

##### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) : conformité et entrée en vigueur le 26 février;
- b) Réseau des écocentres : horaire et embauche d'une ressource;
- c) Troisième voie de collecte des matières compostables : avenant contrat collecte, suivi;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

##### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Jugement Johanne Tremblay : appel;
- b) Entente de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis, suivi;
- c) Forum PDZA le 5 avril 2017, information;
- d) Entente de développement culturel, offre de bonification;
- e) Dépôt d'un mémoire pour la consultation sur la sécurité routière;
- f) Allocation de fonds provenant du programme de soutien aux projets structurants;
- g) Revue Quorum, édition de février 2017 : reconnaissance de notre MRC relativement au développement agricole et agroalimentaire;
- h) Information, extraction d'hydrocarbures;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Vente pour défaut de paiement de taxes, mise en collection;
- b) Vente pour défaut de paiement des taxes dans le TNO de Charlevoix-Est, délégation de la direction générale;
- c) Vérification des livres comptables de la MRC pour l'année 2017, octroi d'un mandat à la firme comptable Benoît Côté, comptable professionnel agréé pour une somme de 21 500 \$ plus taxes;
- d) TNO : vérification des livres comptables du TNO pour l'année 2017, octroi d'un mandat pour le TNO à la firme comptable Benoît Côté, comptable professionnel agréé pour une somme de 2 950 \$ plus taxes;
- e) TNO : transfert de 50 % des subventions prévues au budget 2017 aux comités de Sagard-Lac Deschênes (et le résiduel sera versé lors de la réception des états financiers de 2016);
- f) Aéroport de Charlevoix : suivi des discussions avec M. Alain Dufour;
- g) Aéroport de Charlevoix : conclusion de l'entente avec Festidrag pour la réalisation d'un événement à l'Aéroport de Charlevoix et délégation de signature;
- h) Aéroport de Charlevoix : conclusion de l'entente avec Gasy en piste pour la réalisation d'un événement à l'Aéroport de Charlevoix et délégation de signature;
- i) Aéroport de Charlevoix : retour sur l'événement « drag de motoneiges » du 18 février réalisé par SMT performance;
- j) Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale : demande pour nommer un représentant pour et au nom de la MRC;
- k) Ressources humaines : poste de technicien en évaluation et embauche d'un/une technicien/ne en gestion documentaire;
- l) Lettre d'entente numéro 13 : délégation de signature à la direction générale à la suite de l'adoption de la résolution 17-01-06 relatif au changement de statut d'un employé au service d'évaluation;
- m) Convention collective : négociations syndicales;
- n) Rôle d'évaluation pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, suivi des discussions;
- o) Cour municipale, suivi;
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-02-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017.

**17-02-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JANVIER 2017 ET DE FÉVRIER 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janv. et Fév. 2017 », et ce, pour les mois de janvier 2017 et de février 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Fév. 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janv. et Fév. 2017 », et ce, pour les mois de janvier 2017 et de février 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-02-04**      **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est selon les états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes reçus des municipalités et des commissions scolaires de son territoire et de déléguer la direction générale de la MRC pour procéder à cette vente.

**17-02-05**      **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES DANS LE TNO DE CHARLEVOIX-EST, DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est préparé et soumis suivant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* pour approbation au conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis recommandé a été expédié aux propriétaires concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

- D'approuver l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est déposé à la séance de travail précédant ce conseil;

- De transmettre un extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés les immeubles;
- D'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, à enchérir et acquérir au nom du TNO, les immeubles situés sur le territoire du TNO qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires.

17-02-06

**VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2017, OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables de la MRC au coût global de 24 719,63 \$, incluant tous les services de la MRC, de l'Aéroport de Charlevoix, de la gestion des matières résiduelles, du transport et les taxes applicables.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

17-02-07

**LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 13 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE À LA SUITE DE L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION 17-01-06 RELATIF AU CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT** les discussions avec les représentants syndicaux et l'Employeur relativement au statut d'employé temporaire;

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au service d'évaluation foncière notamment en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 13 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de ladite lettre relativement au changement de statut de monsieur Bernard Fortin.

c. c. Monsieur Éric Harvey, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

17-02-08

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS POUR PROCÉDER POUR UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil des maires du règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du règlement d'emprunt 272-05-16 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 15 février dernier;

**CONSIDÉRANT** la présentation par M. Sylvain Larouche, architecte, au conseil des maires à la séance de travail du 28 février 2017 des plans et devis du projet d'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son siège social;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement de la MRC.

17-02-09

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE À ROBITAILLE, LAROUCHE, DÉRY ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer le second paiement numéro 2 pour les honoraires professionnels d'architecture à Robitaille, Larouche, Déry architectes, pour une somme de 7 875,79 \$ taxes incluses payées au budget développement économique poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-02-10

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉFET ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil des maires du règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu, le 15 février dernier, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au règlement d'emprunt numéro 272-05-16;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le début des travaux sera publié incessamment sur le système informatique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale ainsi que le préfet de la MRC de Charlevoix-Est à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est pour une somme de 839 900 \$ et d'autoriser ces derniers à signer tous les documents utiles et nécessaires y afférents.

Il est également résolu de mandater madame Cathy Duchesne, technicienne en administration, à la MRC pour effectuer les déboursments et les remboursements de cette marge de crédit.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-02-11

**CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE AVEC RÉGULVAR**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien du système de climatisation/chauffage du siège social de la MRC avec Régulvar a pris fin le 28 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat actuel devra être modifié pour inclure les équipements à la suite de l'agrandissement du siège social de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de prolonger le contrat avec Régulvar selon les mêmes termes sur une base mensuelle jusqu'à l'occupation des locaux de l'agrandissement.

17-02-12

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉPRÉDATION ET EXTERMINATION DAN LAVOIE POUR LA CUISINE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT** le bail dûment signé entre la Société de gestion de Charlevoix-Est inc. et la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**une clause du bail prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la MRC est responsable de tous les coûts inhérents à l'espace de l'atelier de cuisine, et ce, pour la durée du bail;

**CONSIDÉRANT QU'**au niveau de la cuisine il est important de respecter des mesures d'hygiène qui comprennent le traitement préventif de décontamination;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour une période de 8 mois de Déprédation & extermination Dan Lavoie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de Déprédation & extermination Dan Lavoie d'un montant de 294,33 \$ taxes incluses pour une période de huit mois et d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Michel Boulianne, à signer l'entente de service.

**RÔLE D'ÉVALUATION POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS, SUIVI DES DISCUSSIONS**

Le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard expose un bilan suivant les diverses rencontres avec les citoyens de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

**17-02-13**      **RÉSOLUTION 17-01-15 RELATIVEMENT À L'ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT AU CONTRAT NOTARIÉ**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-01-15 relativement à l'octroi d'un mandat M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire, pour la rédaction de contrats notariés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer la direction générale à signer tous les documents utiles et nécessaires, y compris, le contrat notarié relativement à l'échange de terrain avec monsieur Ouellet et madame Foster.

c. c. M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire

**17-02-14**      **EMBAUCHE D'UN/UNE TECHNICIEN/NE EN GESTION DOCUMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-01-06 relativement à l'ouverture d'un poste temporaire pour un/une technicien/ne en gestion documentaire (archivistique);

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues seront réalisées dès le début du mois de mars par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** l'importance de procéder rapidement à la mise à jour des archives de la MRC et du service de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de ce poste temporaire est prévue dans les prévisions budgétaires 2017 de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste est pour une durée approximative de 9 à 12 mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer la création d'un poste temporaire de technicien/ne en gestion documentaire et de mandater la direction générale, à procéder à l'embauche dès qu'un candidat/e potentiel/le sera retenu (e).

c. c. Monsieur Éric Harvey, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

**17-02-15**      **VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DU TNO POUR L'ANNÉE 2017, OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Charlevoix-Est au coût global de 3 391,76 \$, incluant les taxes applicables.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est



17-02-16

**TRANSFERT DE 50 % DES SUBVENTIONS PRÉVUES AU BUDGET 2017 AUX COMITÉS DE SAGARD-LAC DESCHÊNES (ET LE RÉSIDUEL SERA VERSÉ LORS DE LA RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2016)**

**CONSIDÉRANT** le support financier accordé aux différents comités du TNO de Sagard–Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT** les sommes prévues au budget du TNO pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de verser la moitié des sommes prévues au budget 2017 aux comités de Sagard–Lac Deschênes, soit le comité des citoyens, le comité famille, le comité des loisirs, le comité de l'âge d'or et le comité paroissial pastoral.

Il est également résolu que le résiduel, soit l'autre 50 % des sommes disponibles soit versé dès la réception des états financiers produits pour l'année 2016, à la satisfaction de la MRC.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

17-02-17

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF), ACQUISITION DE CONNAISSANCES : MANDAT D'IDENTIFICATION DES AIRES POTENTIELLES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE (APIPL) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRODUCTION DE BOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approvisionnement des usines de transformation du bois constitue l'un des enjeux priorités par les TGIRT de la région et que l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois constitue une action stratégique visant à permettre à l'industrie de survivre à court terme, se transformer à moyen terme, mais également lui redonner un avantage compétitif sur le plan de la ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** pour établir une stratégie régionale de production de bois, le potentiel du territoire à produire les essences désirées doit être documenté et spatialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'identification des aires potentielles d'intensification de la production ligneuse (APIPL) requiert la contribution de ressources externes et que le PADF permet le financement d'une telle activité;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la politique d'achat de la MRC, une demande de prix a été faite auprès de trois fournisseurs de services de la région;



**CONSIDÉRANT QUE** la valeur du service demandé excède 24 999 \$ dans toutes les réponses obtenues;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur de service le plus qualifié, mais également le moins cher est un organisme public, en occurrence une institution de recherche et que le Code municipal prévoit à l'article 938 que dans le cas de contrat avec un organisme public, les articles 935 (limite 100 000 \$ appel d'offres public) et 936 (limite 25 000 \$ appel d'offres sur invitation) ne s'appliquent pas;

**CONSIDÉRANT QUE** l'identification des APIPL constitue une activité régionale au sens de l'entente de gestion pour l'objectif 1.1 du PADF survenue entre les MRC délégataire et que, par conséquent, l'autorisation à signer le contrat par la MRC responsable de l'activité doit être entérinée par le conseil de chacune des cinq MRC délégataires et financées à partir de chacune des enveloppes locales pour les activités liées à l'objectif 1.1 du PADF en appliquant la répartition financière déterminée à l'article 4 de la même entente.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC autorise la MRC de Portneuf à signer l'entente de service gré à gré d'une valeur de 28 743,75 \$ (taxes incluses) avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) pour le mandat d'identification des aires potentielles d'intensification de la production ligneuse;
- **QUE**, conformément à l'entente de gestion du PADF pour l'objectif 1.1 survenue entre les MRC délégataires, la MRC défraye 17,3 % de la valeur du contrat, soit un montant de 4 972,67 \$ prélevé à même son enveloppe du PADF.

17-02-18

**NOMINATION DE MONSIEUR LUCIEN TREMBLAY À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DES TNO**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer monsieur Lucien Tremblay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des TNO en tant que représentant des citoyens de Sagard.

c. c. Monsieur Lucien Tremblay  
Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et secrétaire du CCU

17-02-19

**NOMINATION DE MESSIEURS MICHEL COUTURIER ET SYLVAIN TREMBLAY À TITRE DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST SUR LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE LA CAPITALE-NATIONALE ET LÉVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adhéré à l'Entente de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2017 une somme de 11 800 \$ est investie dans cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de l'Entente se fera par un comité directeur composé de membres du Forum des élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de nommer messieurs Michel Couturier et Sylvain Tremblay à titre de représentants de la MRC sur le comité directeur de l'Entente de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis.

c. c. Monsieur Robert Masson, directeur général CMQ

17-02-20

**DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER DEUX ADDENDAS À L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les ministères de la Culture et des Communications et des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaitent s'ajouter comme partenaires de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet et le directeur général pour signer deux addendas à l'Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale provenant respectivement du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

17-02-21

**APPUI AU PROJET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : MOBILISER POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ – RÉGIONS 03 ET 12 QUE PROPOSE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association forestière des deux rives propose de développer un projet visant à mobiliser pour la conservation des milieux naturels et le maintien de la biodiversité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera déposé auprès du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra la concertation des acteurs en conservation et la réalisation d'actions ciblées visant la conservation des milieux naturels prioritaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer l'Association forestière des deux rives dans ce projet et de déléguer l'ingénieur forestier de la MRC pour siéger aux rencontres de travail dont la fréquence est évaluée à une par année ainsi que pour conclure des ententes de partage de données (cartographie, inventaires, etc.), cette contribution étant évaluée à 1 000 \$ par année.

c. c. M<sup>me</sup> Gabrielle Lalande, Association forestière des deux rives

17-02-22

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CONFIRMATION DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé plusieurs ententes sectorielles de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes peuvent être financées à même les sommes reçues dans le Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes sont considérées à titre de projets structurants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de prélever, à même l'enveloppe réservée au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS), les sommes suivantes :

Entente	Somme (\$)
Partenariat régional en tourisme (EPRT)	40 000
Économie sociale Capitale-Nationale	5 000
Partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Capitale-Nationale du Conseil des arts et des lettres du Québec	5 000
Développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis	11 800

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-02-23

#### **DÉPÔT D'UN MÉMOIRE POUR LA CONSULTATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est un enjeu majeur quant à l'aménagement et au développement du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, particulièrement sur les routes provinciales;

**CONSIDÉRANT** la mise en service prochaine de nouveaux traversiers entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac lesquels feront augmenter de 47 % le débarquement de flots de véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait à de nombreuses reprises des pressions auprès du ministère des Transports pour qu'il améliore certaines intersections et traversées d'agglomération et qu'il augmente le nombre d'endroits où des dépassements sont possibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de transport de Charlevoix, réalisé par le ministère des Transports, date de 2002 et qu'il y aurait lieu de procéder à une nouvelle analyse des travaux à réaliser pour améliorer la sécurité sur les routes provinciales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC dépose un mémoire lors de la consultation sur la sécurité routière organisée par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

*Le représentant de la Municipalité de Saint-Siméon, monsieur Gilles Harvey, quitte la salle du conseil lors de l'adoption de la résolution 17-02-24*

17-02-24

**LANGLOIS AVOCATS : CONFIRMATION DU MANDAT POUR ALLER EN APPEL DU JUGEMENT NUMÉRO 240-17-000132-122**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est impliquée dans un litige en responsabilité pour une réclamation d'une somme de 2 111 314 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête a été réduite à la somme de 1 579 325 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le juge de première instance a retenu la responsabilité de la MRC et a réduit la réclamation à la somme de 619 971,64 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'assureur de la MRC, la MMQ, a pris fait et cause dans ce dossier et a elle-même mandaté un avocat pour représenter la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de porter ce jugement en appel, suivant la recommandation de la firme d'avocats mandatée par l'assureur de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu, de ratifier le mandat donné par notre assureur, la MMQ, à la firme Langlois avocats pour le dossier portant le numéro 240-17-000132-122 et que les honoraires de l'avocat soient défrayés par l'assureur.

c. c. M<sup>e</sup> Hans Bois, Langlois avocats

*Retour du représentant de la Municipalité de Saint-Siméon, monsieur Gilles Harvey, dans la salle du conseil.*

17-02-25

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL, AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Boudreault, maire de la municipalité de Saint-Irénée, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état et pour la gestion du territoire public intramunicipal.

17-02-26

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la MRC, celle-ci doit produire un rapport annuel d'activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a fait l'objet d'une présentation au présent conseil par la directrice générale adjointe de la MRC, madame Caroline Dion, et par l'ingénieur forestier de la MRC, monsieur Stéphane Charest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le Rapport annuel 2016 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

17-02-27

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Couturier qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 187-06-09 relatif à la prévention incendie sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et ses amendements.

17-02-28

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : DÉPÔT DE DEUX PROJETS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES DU PADF 2017-2018 ET DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à permettre la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire de la région, notamment des travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres publiques intra municipales et des travaux associés à la voirie multi usage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC de Charlevoix-Est de financer des interventions ciblées sur les lots intramunicipaux, dont elle a la gestion;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de réaliser des travaux d'éclaircie précommerciale sur les lots intramunicipaux 8, 9 et 10, rang 2 ouest, canton de Sales;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de réaliser des travaux de voirie multiusage sur les lots 145 à 149, rang Ste-Marguerite, cadastre de la paroisse de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le dépôt du formulaire de demande de projet, un signataire doit être autorisé à signer et déposer une demande de financement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est autorise le dépôt des demandes de financement dans le cadre du PADF 2017-2018 et qu'elle autorise le directeur général, M. Pierre Girard, à signer les demandes et les autres documents nécessaires.

17-02-29

**ÉCOCENTRE LA MALBAIE : PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL À SIMON THIVIERGE & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-22 relativement à l'octroi du contrat de construction pour l'écocentre de La Malbaie à Simon Thivierge & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de HARP Consultant datée du 16 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte final pour les travaux de construction de l'écocentre de La Malbaie à Simon Thivierge & Fils, suivant les recommandations de HARP Consultant pour une somme de 28 898,64 \$ taxes incluses payée à même les dépenses prévues au 31 décembre 2016.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-02-30

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 267-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET LES SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 267-03-16 établissant la tarification pour les biens et les services de la gestion des matières résiduelles.

17-02-31

**ACHAT DE BACS 1 100 LITRES VERTS ET BLEUS CHEZ GESTION USD**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de bacs de 1 100 litres verts et bleus auprès de USD, pour la somme de 8 156,38 \$ transport payé au budget de GMR et valorisation au poste « achat de bacs ».

**17-02-32**      **ÉCOCENTRE CLERMONT : PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL POUR LE DES DALLES DE BÉTON À SIMON THIVIERGE & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-09-27 octroyant un contrat à Simon Thivierge & Fils relativement à l'installation des dalles de béton à l'écocentre de Clermont;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 24 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte final pour l'installation des dalles de béton à l'écocentre de Clermont à Simon Thivierge & Fils pour la somme de 2 436,74 \$ taxes incluses payé à même les dépenses prévues au 31 décembre 2016.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-02-33**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ENTENTE AVEC FESTIDRAG POUR LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de Festidrag pour réaliser des courses d'accélération à l'Aéroport de Charlevoix pour les journées du 15 au 18 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le conseil des maires, la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que monsieur André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à négocier et signer une entente respectant les exigences de la MRC de Charlevoix-Est, notamment quant aux conditions d'utilisation de l'aéroport ainsi qu'à l'assurance souscrite.

c. c. M. Martin D'Anjou, Festidrag

**17-02-34**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ENTENTE AVEC GASY EN PISTE POUR LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de Gasy en piste pour réaliser un événement privé à l'Aéroport de Charlevoix le 4 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le conseil des maires, la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que monsieur André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à négocier et signer une entente respectant les exigences de la MRC de Charlevoix-Est, notamment quant aux conditions d'utilisation de l'aéroport ainsi qu'à l'assurance souscrite.

c. c. M. Haja Rakotoarison, Gasy en piste

17-02-35

**APPROCHES GPS : OCTROI D'UN CONTRAT À IDS AMÉRIQUE DU NORD**

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant l'adoption de la résolution 16-11-32, la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour retenir les services d'un organisme externe de conception (EDO) enregistré auprès de NAVCANADA pour la tenue à jour des procédures d'approche aux instruments;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mercredi 22 février 2017 à 15 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission taxes incluses
IDS Amérique du Nord	15 222,69 \$ taxes incluses
Signav	19 660,73 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, IDS Amérique du Nord, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Gestion Aérotech concernant le projet en titre datée du 27 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à la firme IDS Amérique du Nord pour un montant de 15 222,69 \$ incluant les taxes pour élaborer l'approche LNAV piste 15, réviser l'approche LNAV piste 33, réviser les départs piste 15 et 33 et la tenue à jour annuelle des procédures d'approches la deuxième année du contrat.

17-02-36

**MOTION DE FÉLICITATIONS : SMT PERFORMANCE RELATIVEMENT À L'ÉVÉNEMENT DRAG DE MOTONEIGE LE 18 FÉVRIER**

**CONSIDÉRANT** les efforts de monsieur Sébastien Tremblay, président à SMT Performance, pour assurer le succès de l'événement hivernal de drag de motoneiges à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la réussite de l'événement du 18 février dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le maire de la Municipalité de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard de SMT Performance pour l'activité qui a eu lieu à l'Aéroport de Charlevoix le 18 février dernier.

c. c. M. Sébastien Tremblay, SMT Performance

17-02-37

**TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE RELATIVEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire une demande de subvention de 10 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);



**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier 2016 rassemblant plus de soixante acteurs régionaux afin de discuter de pistes de solutions visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des résolutions applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision le 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le Service de transport de la MRC de Charlevoix-Est demande au Fonds de développement des territoires, une contribution financière de 10 000 \$ pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité en transport collectif.

17-02-38

**TRANSPORT COLLECTIF : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-01-17 SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES PROJETÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (POUR ADOPTION LE 28 AVRIL)**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Donald Kenny qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera adopté le règlement 283-01-17 relatif à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est tel le projet présenté.

Tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement mentionné, et demandent une dispense de lecture de celui-ci, soit :

***PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-01-17 SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES PROJETÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST***

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire qui est compris dans le sien relativement au transport collectif, par l'adoption du règlement numéro 277-11-16 le 20 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC pourra éventuellement, si les circonstances le justifient, abroger le présent règlement;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 28 février dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le projet de règlement numéro 283-01-17 relativement à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est :

#### **ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est ».

#### **ARTICLE 2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de prévoir l'organisation du transport collectif et les services projetés de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **ARTICLE 4. ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF**

La MRC de Charlevoix-Est est autorisée à organiser, sur le territoire de la MRC, un service de transport collectif de personnes conformément à la description qu'il est fait de ce service dans le présent règlement.

#### **ARTICLE 5. SERVICE**

À moins que le contexte n'indique un sens différent, le service de transport collectif vise le parcours, la fréquence et l'horaire des voyages, conformément à l'article 48.34 de la Loi sur les transports, tels que décrits à l'article 6 du présent règlement.

Toute modification au service est faite par règlement, à l'exception d'une modification au tarif et à l'horaire, qui peut être faite par résolution, conformément à l'article 48.24 de la Loi sur le transport.

#### **ARTICLE 6. PARCOURS, FRÉQUENCE ET HORAIRE**

Le parcours, la fréquence et l'horaire du service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour y faire partie intégrante.

La MRC de Charlevoix-Est pourra modifier l'horaire et le parcours en adoptant une résolution du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 48.24 de la Loi sur le transport.

#### **ARTICLE 7. TARIF**

« Pour bénéficier du service de transport collectif, chaque usager devra payer la somme de 3,50 \$ par transport, les sommes ainsi recueillies étant versées à la MRC de Charlevoix-Est pour la gestion du service ».

La MRC de Charlevoix-Est pourra modifier le tarif en adoptant une résolution du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 48.24 de la Loi sur le transport.

#### **ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Annexe A**

*Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est  
Parcours, fréquence et horaire  
Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h*

<b>Avant-midi – circuit régulier</b>			
<b>De</b>	<b>Vers</b>	<b>Via</b>	<b>Heure départ</b>
La Malbaie	Clermont	Route 138	7 h 30
Clermont	La Malbaie	Route 138 ou chemin de la Vallée	
La Malbaie	Cap-à-l'Aigle	Boulevard Malcolm-Fraser (Route 138)	
Cap-à-l'Aigle	Rivière-Malbaie	Boulevard Malcolm-Fraser, chemin de la Vallée	
Rivière-Malbaie	La Malbaie	Chemin de la Vallée, Route 138	
La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, Rang 2, rue Notre-Dame	
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, Rang 2, Route 138	
<b>Options journalières - selon la demande (priorité première demande)</b>			
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie et Pointe-au-Pic	Rue Notre-Dame, Rang 2, Route 138, rue Principale La Malbaie, rang Saint-Charles, chemin Mailloux, chemin du Golf, Route 138	
<b>OU</b>			
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, rue Principale Notre-Dame- des-Monts, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, Route 138	
<b>Après-midi – circuit régulier</b>			
<b>Options journalières - selon la demande (priorité première demande)</b>			
La Malbaie et Pointe-au-Pic	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, chemin du Golf, chemin Mailloux, rang Saint-Charles, rue Principale La Malbaie, Route 138, Rang 2, rue Notre-Dame	12 h 15
<b>OU (selon la demande)</b>			
La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, rue Principale Notre-Dame-des-Monts, rue Notre-Dame	12 h 20
La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, Rang 2, rue Notre-Dame	12 h 30
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, Rang 2, Route 138	
La Malbaie	Rivière-Malbaie	Route 138, chemin de la Vallée	
Rivière-Malbaie	Cap-à-l'Aigle	Chemin de la Vallée, boulevard Malcolm-Fraser	
Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Boulevard Malcolm-Fraser (Route 138)	
La Malbaie	Clermont	Route 138 ou chemin de la Vallée	

\* Sur demande il y aura un service disponible de manière hebdomadaire ou mensuelle en dehors de l'horaire notamment pour Saint-Irénée, Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine et Sagard.

c. c. Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

17-02-39

**TRANSPORT COLLECTIF : MANDAT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** la compétence de la MRC relativement au transport collectif;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'effectuer les transports collectifs pour la MRC et d'effectuer une mise à niveau du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat à un titulaire de permis de transport pour desservir le service transport collectif de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la directrice du service de développement économique Mission développement Charlevoix à procéder à l'appel d'offres public pour desservir le service de transport collectif de la MRC.

17-02-40

**TRANSPORT ADAPTÉ : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279-12-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-01-00 CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir le tarif des usagers ainsi que l'horaire prévu au règlement 97-01-00;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Pierre Boudreault, maire de la Municipalité de Saint-Irénée, lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 279-12-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 279-12-16 modifiant le règlement 97-01-00 concernant l'instauration d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées :

**ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 279-12-16 modifiant le règlement 97-01-00 concernant l'instauration d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées ».

**ARTICLE 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « Horaire du service »**

L'article 6 du règlement 97-01-11 est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

Les usagers devront réserver auprès d'un service de répartiteur assuré par la MRC de Charlevoix-Est et le service sera dispensé selon l'horaire suivant :

Dimanche	Fermé
Lundi	7 h à 17 h
Mardi	7 h à 17 h
Mercredi	7 h à 17 h
Jeudi	7 h à 21 h
Vendredi	7 h à 17 h
Samedi	Fermé

**ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 « Coût pour l'utilisateur »**

L'article 11 du règlement 97-01-11 est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Pour bénéficier du service de transport adapté, chaque usager devra payer la somme de 3 \$ par transport, les sommes ainsi recueillies étant versées à la MRC de Charlevoix-Est pour la gestion du service ».

<b>ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
-------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-02-41

**ACCEPTATION DU TABLEAU DE RADIATION DE PRÊTS FLI/FLS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LETTRE DE QUITTANCE – MAINLEVÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est créancière suivant l’octroi de prêts via le Fonds local d’investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QUE** certains prêts ont été remboursés, totalement ou suivant entente;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d’investissement commun;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d’accepter la radiation du prêt portant le numéro FLI 00-16 et d’autoriser la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, Mission développement Charlevoix, madame Catherine Gagnon, à signer la lettre de quittance et mainlevée.

17-02-42

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LES CERCLES D’EMPRUNT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution 16-12-35, le conseil des maires a accordé aux Cercles d’emprunt de Charlevoix une aide financière d’un montant de 8 500 \$ ainsi qu’une aide non monétaire représentant le prêt d’un local pour l’année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d’autoriser le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer le protocole d’entente avec les Cercles d’emprunt de Charlevoix.

17-02-43

**DEMANDES D’APPUI ET AUTRES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer les sommes suivantes, suivant la réception de la facturation, conformément à la politique interne de la MRC relativement à la gestion des demandes de représentation et des demandes d’appui moral, politique et/ou financier :

- La Table Agro-touristique de Charlevoix : achat de 2 billets pour la grande fête la Débâcle de Charlevoix qui se déroulera le 1<sup>er</sup> avril 2017 pour la somme de 90 \$ plus taxes chacun;
- Défi OSEntreprendre – octroi d’une somme de 500 \$;
- La journée du producteur charlevoisien – octroi d’une contribution financière pour la somme de 150 \$;

- Festival des pompiers 2017 : demande de commandite pour la 25<sup>e</sup> édition qui aura lieu à La Malbaie, le 4, 5 et 6 août prochain pour une somme de 250 \$;
- Ameublement : vente de deux (2) classeurs excédentaires des anciens bureaux du CLD à la ville de Clermont pour la somme de 100 \$ chacun;
- L'Observatoire de la Géosphère de Charlevoix (OGC) : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 pour la somme de 20 \$;
- Club Lions Clermont-La Malbaie : demande d'appui financier d'une somme de 100 \$;

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-02-44**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 15.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM** de la séance ordinaire du mois de mars 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, prévue le vingt-huitième jour de mars deux mille dix-sept (28/03/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont absents :**

Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon  
Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier,  
Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

---

Les membres du conseil des maires étaient convoqués pour la tenue de la séance ordinaire de mars, le mardi 28 mars à 15 h.

À 15 h, monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, constate les absences et que le quorum requis n'est pas atteint. En conséquence, le conseil ne peut pas délibérer.

Une séance extraordinaire sera convoquée au mardi 11 avril prochain à 15 h, avec des modifications à l'ordre du jour, laquelle séance sera précédée d'une séance de travail à compter de 8 h 30.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du mois d'avril 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le onzième jour d'avril deux mille dix-sept (11/04/2017) à 15 h 11, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

---

**MOMENT DE RÉFLEXION, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil constatent la régularité de l'avis de convocation, tel que prescrit par les dispositions du *Code municipal*.

**17-04-01-EX**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Rencontre avec madame Caroline Simard : le 23 mai prochain, de 10 h à 12 h, élaboration d'un ordre du jour;
  - b) La corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, suivi;
  - c) Municipalité de Baie-Sainte-Catherine :
    - Création d'une Table de réflexion pour la route 138;
    - Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) : devancer les dates d'annonces de subventions pour la réalisation des travaux;
    - Pointe-aux-Alouettes;
    - Réception de la résolution numéro 3103-17 relativement à la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;
  - d) Dossier Intercar;
  - e) Service de développement économique : aide aux municipalités;
-



- f) Retour sur la visite de la MRC à la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs relativement à l'évaluation.

#### **PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA MRC ET DU TNO PAR MONSIEUR BENOÎT CÔTÉ, VÉRIFICATEUR EXTERNE**

#### **TRANSPORT COLLECTIF : PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE AINSI QUE DE L'APPEL D'OFFRES POUR UN CHARGÉ DE PROJET RELATIVEMENT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE PAR MADAME NANCY TREMBLAY**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Retour sur la présentation de la SADC et la Chambre de commerce;
- b) Suivi de la rencontre avec Mme Marie-Claude Pelletier, Centre Desjardins aux entreprises de Charlevoix;
- c) Rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 26 avril au Centre des congrès de Québec : inscriptions au colloque pour une somme de 195 \$ par personne;
- d) Plan de transition en transport collectif :
  - Embauche d'une ressource spécialisée;
  - Nomination du comité de sélection;
- e) Ressources humaines :
  - Fin du lien d'emploi avec la conductrice;
  - Agents de développement;
- f) Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) : information;
- g) L'expérience Développement social intégré (DSI) Charlevoix sur le site de la Fondation Lucie et André Chagnon;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Présentation du rapport annuel d'activités de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier à déposer au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- b) Présentation du rapport annuel d'activités 2016 en sécurité incendie à déposer au ministère de la Sécurité publique;
- c) Gestion des constats d'infraction, suivi d'une demande;
- d) Visite de monsieur Mark Benthien, fondateur de Great ShakeOut (Grande Secousse), au Québec du 11 au 13 mai (incluant une journée dans Charlevoix), collaboration de la MRC avec l'Association de sécurité civile du Québec;
- e) Suivi du bail 2005-02-01 (Les Palissades);
- f) Demande de la Municipalité de Saint-Siméon relative aux Palissades (résolution 17-03-12);
- g) Suivi relatif à la SPCA en lien avec la recherche d'un terrain;
- h) Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité, appui d'un projet du Groupe action jeunesse Charlevoix en collaboration avec Développement social intégré (DSI) Charlevoix;
- i) Suivi du dossier Xittel;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Réseau des écocentres : horaire;
- b) Collecte des matières compostables : communication par la MRC;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Claims, exploration minière, information;
- b) Localisation d'un camp de piégeage, suivi;
- c) Pointe-aux-Alouettes, entente de délégation de gestion;
- d) Forum Plan de développement de la zone agricole (PDZA), suivi;
- e) Fonds de développement du territoire (FDT) : adoption des priorités d'intervention 2017-2018;
- f) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : mise à jour;
- g) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : confirmation des projets locaux retenus par le comité de priorisation dans le cadre de l'appel de projet 2017-2018;
- h) Appel de projet en culture : confirmation des projets retenus par le comité de priorisation dans le cadre de l'appel de projet 2017;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Aéroport de Charlevoix : remerciement de SMT Performance et demande de rencontre;
- b) Aéroport de Charlevoix : suivi de la rencontre relativement au Domaine Laforest;
- c) Aéroport de Charlevoix : modification des heures d'opérations;
- d) Renouvellement des contrats de téléphonie cellulaire;
- e) Service d'évaluation : facturation de l'évaluateur agréé pour les rencontres avec les citoyens de Saint-Aimé-des-Lacs;
- f) Départ d'Éric Harvey, technicien en géomatique;
- g) Ordre des ingénieurs forestiers du Québec : réception d'une lettre du syndic relativement à l'évaluation;
- h) Cour municipale : rencontre avec le directeur général et la greffière de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 20 avril prochain;
- i) Revêtement extérieur de la MRC : rectificatif;
- j) Tremblay Bois Mignault Lemay société d'avocats : paiement des honoraires professionnels relativement au dossier de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;
- k) Assurance collective : *statu quo* sur les protections et renouvellement;
- l) Négociations syndicales : suivi;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté, il est alors proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement d'ouvrir la séance extraordinaire.

**17-04-02-EX**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017.

**17-04-03-EX**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR FÉVRIER ET MARS 2017**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Février-Mars 2017 », et ce, pour les mois de février et mars 2017 et les frais de déplacement portant la cote « D Février-Mars 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Février et Mars 2017 », et ce, pour les mois de février et mars 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES DE LA MRC**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-04-04-EX**      **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les états financiers au 31 décembre 2016 de la MRC de Charlevoix-Est, des services de la gestion des matières résiduelles (GMR) et de l'Aéroport de Charlevoix tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 11 avril 2017.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé

**17-04-05-EX CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 000 \$ POUR LA RÉORGANISATION DE L'ORGANISME**

**CONSIDÉRANT** la réorganisation de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 6 000 \$ à la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie relativement à la réorganisation de l'organisme, à même le surplus de la MRC au 31 décembre 2016.

c. c. M. Marc-André Lussier, président, Le Saumon de la Rivière Malbaie inc.

**17-04-06-EX CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2017-2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC de Charlevoix-Est avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour l'année 2017-2018, pour la somme de 275,95 \$ taxes incluses.

**17-04-07-EX RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de téléphonie cellulaire de 4 cadres et celui d'un professionnel est échu;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de leur statut, le personnel-cadre et le professionnel doivent être joignables en tout temps;

**CONSIDÉRANT** la proposition de La Malbaie communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de renouveler le contrat de téléphonie cellulaire des employés-cadres et du professionnel auprès de La Malbaie communication, pour une durée de 3 ans, aux conditions négociées par la Fédération des municipalités du Québec.

**17-04-08-EX OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence relativement au développement économique sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a créé un service de développement économique (Mission développement Charlevoix) pour exercer cette compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique occupe depuis le début de ses opérations en novembre 2015 un local commercial appartenant anciennement à la Société de gestion de Charlevoix-Est et que le bail se termine en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en locaux de la MRC sont croissants dus, entre autres, aux multiples responsabilités déléguées aux MRC par les différents ministères provinciaux et par les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des diverses possibilités relativement à la localisation du service de développement économique de la MRC, l'agrandissement du siège social de la MRC s'avère le choix le plus éclairé;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement d'emprunt 272-05-16 par le conseil des maires lors de la séance d'octobre 2016 et que l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette approbation la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour l'agrandissement du siège social de la MRC, conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 5 avril 2017 à 14 h sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission plus taxes
PointCo	792 828,60 \$
Construction Éclair	849 310 \$
Qualité Construction	893 893 \$
Lévesque et Associés Construction inc.	925 215 \$
Unibec	836 402 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, PointCo, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes concernant le projet en titre datée du 10 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est à PointCo inc. pour la somme de 792 828,60 \$ plus taxes applicables.

c. c. M. Enrico Bouchard, président, PointCo inc.

17-04-09-EX

**DEUXIÈME PAIEMENT DES HONORAIRES D'ARCHITECTURE À ROBITAILLE, LAROUCHE, DÉRY, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-05-05 octroyant le contrat d'architecture à la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du paiement demandé correspond au travail réalisé par la firme jusqu'à maintenant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer le deuxième paiement des honoraires d'architecture à Robitaille, Larouche, Déry, architectes pour une somme de 14 716,80 \$ taxes incluses payé au budget de MDC au poste construction nouveaux locaux.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-10-EX**      **EMBAUCHE D'UN/D'UNE TECHNICIEN(NE) EN GÉOMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la demande de congé sans solde de monsieur Éric Harvey, technicien en géomatique pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler ce poste au niveau de l'efficacité, tant pour le service d'évaluation que pour le service d'aménagement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs candidats seront rencontrés dans le cadre du processus de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'ouvrir un poste de technicien/technicienne en géomatique pour la durée du congé sans solde de monsieur Éric Harvey avec possibilité de poste permanent passé ce délai.

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-04-11-EX**      **EMBAUCHE D'UN/D'UNE PRÉPOSÉ(E) AU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau des écocentres de la MRC de Charlevoix-Est est complété;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir un poste afin de desservir les usagers de l'écocentre de Saint-Siméon et de celui de La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'ouvrir un poste de préposé(e) au réseau des écocentres pour desservir les usagers des écocentres du secteur de Saint-Siméon et du secteur de La Malbaie.

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-04-12-EX**      **CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME STÉPHANIE LAVOIE, TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-01-06 relativement à l'ouverture d'un poste temporaire pour un/une technicien/ne en gestion documentaire (archivistique);

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été effectuées avec succès et qu'il y a lieu de confirmer l'embauche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de madame Stéphanie Lavoie, au poste de technicienne en gestion documentaire, et ce, à titre d'employé temporaire pour une période d'au plus 12 mois.

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-04-13-EX**      **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les états financiers du TNO au 31 décembre 2016 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 11 avril 2017.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé

**17-04-14-EX**      **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour un terrain situé sur le lot 71B-P visant à autoriser un lotissement de 3229,6 mètres carrés et une ligne avant de 58,26 mètres alors que l'article 4.5 du règlement de lotissement numéro 248-04-14 exige 5000 mètres carrés de superficie minimale et 75 mètres de ligne avant;

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une construction située sur le lot 56 rang A canton de Chauveau visant à réputer conforme un agrandissement de la galerie couverte ayant comme marge de recul de 9,2 mètres alors que le règlement de zonage exige 25 mètres de marge de recul;

**CONSIDÉRANT** les recommandations positives du comité consultatif d'urbanisme des TNO de la MRC de Charlevoix-Est sur ces deux dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser les deux demandes de dérogations mineures précitées.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO

**17-04-15-EX**      **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° VC-443-17 DE LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement numéro VC-443-17 de la Ville de Clermont modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13, du Règlement de construction numéro VC-436-13, du Règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du Règlement relatif aux permis, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro VC-443-17 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Madame Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

**17-04-16-EX** **ADDENDA À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉVISION DU PDZA, DÉLÉGATION DU PRÉFET POUR SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** les délais initiaux de réalisation de la révision du PDZA ont changé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet pour signer un addenda à la convention d'aide financière pour la révision du PDZA.

**17-04-17-EX** **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 9 de l'Entente relative au fonds de développement des territoires qui a été modifié par l'addenda n° 1 en 2016, qui stipule maintenant que lesdites priorités doivent être adoptées annuellement en fonction des objets prévus à l'article 4 de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les objets de l'article 4 de l'entente demeurent les mêmes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter les priorités d'intervention de la MRC de Charlevoix-Est pour 2017-2018, telles qu'elles sont listées ci-dessous, de les publier sur le site Internet de la MRC et de les transmettre pour information au ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur François Blais (ou au sous-ministre associé Alain Kirouac?), soit :

- La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement et du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

- Le financement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie et pour dynamiser l'activité économique;
- L'établissement et le financement de la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale

17-04-18-EX

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : MISE À JOUR**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées aux priorités d'intervention pour l'année 2017-2018 de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l'entente relative au fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** les modifications au niveau des promoteurs admissibles en lien avec l'addenda n° 1 de l'entente relative au fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** une précision à apporter au niveau des procédures et modalités par l'ajout de l'étape suivante dans le processus d'appel de projets : « *Décision du conseil des maires sur l'acceptation des projets après avoir obtenu l'avis du comité de priorisation* »;

**CONSIDÉRANT** la pertinence pour diminuer la charge administrative de permettre le versement de 100 % de la somme octroyée et de ne pas considérer l'exigence de signer un protocole d'entente dans le cas où un projet est réalisé par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, conformément à l'article 12 de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les modifications à la Politique de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie, de publier la politique sur le site Internet de la MRC et de la transmettre au ministre, conformément à l'article 13 de l'entente.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat de la Capitale-Nationale

17-04-19-EX

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de priorisation qui analyse les projets soumis dans le programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** le montant disponible dans le volet régional correspondant à une somme de 4 929 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer le protocole d'entente élaboré à cette fin avec le promoteur.



Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Développement des outils marketing en support aux membres de la table	Table Agro-touristique de Charlevoix	4 929 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-04-20-EX

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
CONFIRMATION DES PROJETS LOCAUX RETENUS PAR LE COMITÉ DE  
PRIORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJET 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC dispose d'un budget pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de projet pour réaliser des interventions ciblées a été effectué du 6 février au 3 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité de priorisation de retenir les projets suivants :

Projet	Promoteur	Aide octroyée
EPC -lot intra B11	MRC de Charlevoix-Est	4 700,00 \$
Voirie multiusage lot intra B7	MRC de Charlevoix-Est	5 207,10 \$
Remplacement de ponceaux. Chemin 2 <sup>e</sup> lac des Marais	Association loisirs et plein air des Marais	27 129,29 \$
Remplacement du pont de la décharge du lac des Pensées	Club les Aventuriers de Charlevoix	22 525,00 \$
Ponceaux, chemin Port-aux-Quilles	Association chasse & pêche Petit-Saguenay-Saint-Siméon	17 260,35 \$
<b>Total :</b>		<b>76 821,74 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets ci-dessus dans le cadre de l'appel de projet 2017-2018 du PADF volet interventions ciblées.

17-04-21-EX

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'action annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que 75 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe annuelle 2017-2018 du PADF de 444 284 \$ ne peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes puisque l'entente de délégation prend fin au 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action 2017-2018 est le fruit d'une concertation régionale des MRC concernées à laquelle adhèrera chacune d'entre elles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC accepte le plan d'action régional du PADF pour l'année 2017-2018, tel que présenté dans cette résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer le plan d'action régional du PADF pour l'année 2017-2018;

Plan d'action et rapport annuels  
2017-2018

Tableau 1  
Contribution au processus d'élaboration et de consultation  
des PAFI (objectif 1.1)

Plan d'action		
Rapport annuel		
Objectifs poursuivis par le projet	Type de dépense	Prévision des dépenses
<b>Coordination Régionale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poser des actions pour assurer la synergie entre les trois TGIRT de la région;</li> <li>• Assurer la communication régionale entre les coordonnateurs des TGIRT et le MFFP;</li> <li>• Assurer la communication de l'information et de la donnée pertinente entre les différentes tables locales;</li> <li>• Appuyer les coordonnateurs locaux;</li> <li>• Appuyer le fonctionnement des 4 chantiers régionaux sur les enjeux prioritaires des TGIRT:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier faunique</li> <li>- Chantier écosystémique</li> <li>- Chantier stratégie de production de bois;</li> <li>- Chantier chemins.</li> </ul> </li> </ul>	Salaire	18 250,00 \$
	Rencontres	- \$
	Frais représentation coordonnateur	650,00 \$
	Dépenses matérielles	- \$
	Communication/diffusion	- \$
	Assurances	- \$
	Formation	- \$
	<b>Sous-total</b>	<b>18 900,00 \$</b>
	<b>Coordination Locale MRC Portneuf</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>• Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>• Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>• Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>• Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>• Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>• Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>• Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	39 100,00 \$
	Rencontres	2 550,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 969,00 \$
	Dépenses matérielles	16,00 \$
	Communication/diffusion	75,00 \$
	Assurances	- \$
	Formation	- \$
	Acquisition de connaissances	12 889,00 \$
	<b>Consultations publiques</b>	<b>877,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>57 476,00 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Jacques-Cartier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>• Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>• Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>• Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>• Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>• Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>• Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>• Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	10 690,00 \$
	Rencontres	1 830,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	411,00 \$
	Dépenses matérielles	16,00 \$
	Communication/diffusion	75,00 \$
	Assurances	833,00 \$
	Formation	- \$
	Acquisition de connaissances	31 517,00 \$
	<b>Consultations publiques</b>	<b>1 903,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>47 275,00 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Côte-de-Beaupré</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>• Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>• Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>• Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>• Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>• Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>• Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>• Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	12 960,00 \$
	Rencontres	2 400,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	500,00 \$
	Dépenses matérielles	100,00 \$
	Communication/diffusion	80,00 \$
	Assurances	- \$
	Formation	- \$
	Acquisition de connaissances	18 018,00 \$
	<b>Consultations publiques</b>	<b>800,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>34 858,00 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Charlevoix</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>• Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>• Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>• Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>• Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>• Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>• Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>• Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	18 000,00 \$
	Rencontres	3 224,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 572,00 \$
	Dépenses matérielles	- \$
	Communication/diffusion	75,00 \$
	Assurances	800,00 \$
	Formation	- \$
	Acquisition de connaissances	7 356,00 \$
	<b>Consultations publiques</b>	<b>1 703,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>32 730,00 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Charlevoix-Est</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>• Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>• Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>• Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>• Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>• Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>• Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>• Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	15 400,00 \$
	Rencontres	3 624,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	2 327,00 \$
	Dépenses matérielles	- \$
	Communication/diffusion	75,00 \$
	Assurances	- \$
	Formation	- \$
	Acquisition de connaissances	15 873,00 \$
	<b>Consultations publiques</b>	<b>1 703,00 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>39 002,00 \$</b>	
<b>Total</b>	<b>230 241,00 \$</b>	

Plan d'action							
Activité	Type d'activité	Responsable de l'activité	Objectif visé par le projet	Rapport annuel			
				Indicateur	Cible	Source de financement autre (\$)	Prévision des dépenses
<b>Projets régionaux</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées régionales</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de Portneuf</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de la Jacques-Cartier</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de la Côte-de-Beaupré</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de la Côte-de-Beaupré</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de Charlevoix</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Administration volet interventions ciblées locales MRC de Charlevoix-Est</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Total</b>							

17-04-22-EX

### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES PROTOCOLES D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** des appels de projet peuvent être réalisés;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole de financement doit être signé entre les promoteurs et la MRC de Charlevoix-Est pour convenir des dispositions relatives au financement et à la réalisation des projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général ou madame Caroline Dion, directrice générale adjointe pour la signature des protocoles de financement avec les promoteurs de projets retenus dans le cadre des appels de projet du PADF.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier

17-04-23-EX

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 285-03-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC assume la gestion foncière et la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en vertu d'une entente de délégation intervenue entre la MRC et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** la tarification et l'indexation des droits, loyers et frais au 1<sup>er</sup> avril 2017 par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Pierre Boudreault, maire de la Municipalité de Saint-Irénée, à la séance ordinaire du conseil des maires du 28 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 285-03-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 285-03-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal, ci-dessous décrit :

<b>Article 1. Titre du règlement</b>
--------------------------------------

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 285-03-17 modifiant le règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal ».

<b>Article 2. Modification à l'article 4.1 du règlement 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal</b>
--



Les tableaux tarifaires de l'article 4.1 du règlement 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal sont abrogés et remplacés par les tableaux suivants :

#### 4.1 Frais relatifs à la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal

<b>Bail abri sommaire</b>	110 \$ + taxes
<b>Bail de villégiature</b>	Corresponds à 5 % d'une valeur établie en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La superficie du terrain;</li> <li>▪ La proximité d'un plan d'eau;</li> <li>▪ La proximité du pôle d'attraction urbain (La Malbaie);</li> <li>▪ La valeur de référence établie au regard de ce pôle pour l'année visée.</li> </ul> Minimum de 288 \$ non taxables
<b>Frais d'administration</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de dossier</li> </ul>	110 \$ + taxes non remboursables
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse d'une demande de location ou d'achat d'une terre de plus d'un hectare à des fins commerciales ou industrielles</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite d'une demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De modifier l'usage de la terre louée</li> <li>▪ De modifier la superficie de la terre louée</li> <li>▪ De relocaliser la terre louée</li> </ul> </li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert)</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail à la suite d'une demande du locataire de modifier les conditions de locations du même terrain aux fins de villégiature</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau bail résultant du renouvellement d'un bail échu</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renonciation à une clause restrictive ou sa modification, quittance ou mainlevée</li> </ul>	334 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation</li> </ul>	0 \$

<b>Frais d'administration (suite)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement d'adresse ou modification de bail à la demande du ministère ou de la MRC</li> </ul>	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie et construction, aménagement, entretien et exploitation d'un sentier récréatif</li> </ul>	1018 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de l'échanger ou d'y émettre une servitude</li> </ul>	1018 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente d'une terre, échange d'une terre ou établissement de servitude</li> </ul>	1018 \$ + taxes
<b>Vente de terrains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de dossier</li> <li>▪ Frais d'administration (frais pour la vente d'une terre et frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre)</li> <li>▪ Frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> <li>▪ Prix de vente du terrain correspondant à la valeur marchande établie selon les techniques généralement reconnues en évaluation foncière (taxable dans le cas où l'acheteur n'est pas un locataire), taxable sauf dans le cas où une habitation est présente sur le terrain et que l'acquéreur était locataire avant le transfert de propriété</li> </ul> <p>L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> <li>▪ D'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	<p>110 \$ + taxes Non remboursable</p> <p>Vente : 1018 \$ + taxes</p> <p>Évaluation : 1018 \$ + taxes</p> <p>À déterminer (minimum 618 \$)</p> <p>À déterminer</p>
<b>Tirage au sort</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription</li> <li>▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature</li> <li>▪ Travaux de mise en valeur effectués par le MERN ou la MRC dans le cadre d'un développement de villégiature</li> <li>▪ Remboursement des frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> </ul>	<p>27 \$ + taxes</p> <p>334 \$ + taxes</p> <p>774 \$ + taxes</p> <p>1331 \$ + taxes</p>

<b>Tirage au sort (suite)</b>	
L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :	
▪ D'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;	À déterminer
▪ D'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.	À déterminer

<b>Camping</b>	Activité gratuite qui ne nécessite actuellement aucun permis
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi l'administration fiscale (intérêts quotidiens) pour tout paiement effectué en retard
<b>Chèque sans provision</b>	35 \$ incluant TPS et TVQ
<b>Rachat de bâtiments, améliorations et meubles</b>	Le rachat de bâtiments, d'améliorations et de meubles confisqués par l'occupant qui en était propriétaire correspond à 10 % de la valeur marchande du bien, avec un maximum de 500 \$ (non taxables)

<b>Lots intramunicipaux</b>	
▪ Droit de passage	110 \$ + taxes
▪ Baux communautaires	1 % de la valeur marchande du terrain
▪ Baux commerciaux	6 % de la valeur marchande du terrain

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éolienne</b>	
▪ Ouverture de dossier pour une demande de lettre d'intention	27 \$ + taxes
▪ Étude d'une demande de lettre d'intention ▪ Demande de modification à une lettre d'intention à la demande du requérant	603 \$ + taxes
▪ Émission ou renouvellement d'une lettre d'intention	4 810 \$ + taxes

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières</b>	
▪ Frais d'inscription au programme	24,60 \$

- \* Les frais d'administration sont ajustés le 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation établi pour le Québec par Statistiques Canada. Ils sont par la suite arrondis au dollar supérieur si la fraction est de 0,50 \$ ou plus et au dollar inférieur dans le cas contraire.

<b>Article 3. Entrée en vigueur</b>
-------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-04-24-EX

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit déposer au ministère un rapport annuel d'activités et un rapport financier préliminaire relatifs à la gestion foncière et à la gestion du sable et du gravier;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités 2016 et le rapport financier annuel préliminaire 2016 relatifs à la gestion foncière et à la gestion du sable et du gravier et de le transmettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

c. c. M<sup>me</sup> Barbara Godbout, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

17-04-25-EX

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport annuel d'activités en sécurité incendie à la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par le coordonnateur régional et préventionniste de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie 2016 de la MRC de Charlevoix-Est et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Mathurin, directrice, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

17-04-26-EX

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE CONJOINTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière déposée par la MRC de Charlevoix dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique pour supporter la réalisation du projet *École-communauté*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet découle d'un consensus territorial réalisé autour de sept priorités et de six principes-guides, déterminés collectivement en 2014, entérinés en 2015 par les conseils des maires des deux MRC de Charlevoix et dont l'appui provient des 13 municipalités de Charlevoix, de la Commission scolaire de Charlevoix, du Centre local d'emploi de Charlevoix, du Carrefour Jeunesse emploi Charlevoix-Côte-de-Beaupré ainsi que de plusieurs organismes communautaires;

**CONSIDÉRANT** les objectifs poursuivis par ce projet, qui sont :

- D'intensifier l'intervention auprès des jeunes par la présence continue de personnes-ressources significatives dans leur milieu local tout au long de l'année;
- De développer un lien de confiance avec les jeunes tout en les exposant à des modèles positifs;

- De viser le changement de compétence dans l'aménagement du temps libre des adolescents, le développement d'habiletés sociales et relationnelles en augmentant leurs capacités à faire de bons choix et à résister aux pressions;
- De prévenir les difficultés propres à l'adolescence;
- De travailler sur les facteurs de risque et de protection;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la MRC pour ce projet proviendra du budget existant DSI (développement social intégré);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est se joigne à la MRC de Charlevoix pour une présentation conjointe de la demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le projet *École-communauté*, dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

Il est également résolu de déléguer le préfet, M. Sylvain Tremblay et le directeur général, M. Pierre Girard, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, s'il y a lieu, tout document relatif à l'octroi d'une aide financière du MSP pour la réalisation du présent projet.

c. c. M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

17-04-27-EX

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 284-03-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 267-03-16 la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau des écocentres est complété avec la construction du nouvel écocentre situé à La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques précisions doivent être apportées au règlement 267-03-16 concernant les frais exigés aux usagers et les modalités d'utilisation du service du réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement 267-03-16 relativement aux frais relatifs à la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, à la séance ordinaire du conseil des maires du 28 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 284-03-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 284-03-17 modifiant le règlement 267-03-16 établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles, ci-dessous décrit :

**Article 1. Titre du règlement**

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 284-03-17 modifiant le règlement 267-03-16 établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles ».

**Article 2. But du règlement**

Le présent règlement vise à modifier la tarification et les modalités d'utilisation des services du réseau des écocentres.

**Article 3. Modification à l'article 5.2 : Tarification et matières acceptées dans le réseau des écocentres**

L'article 5.2 du règlement 267-03-16 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

Modalités d'utilisation du service du réseau des écocentres :  
« Le triage des matières par l'utilisateur est obligatoire selon les instructions du préposé à l'écocentre ».

**Article 4. Tarification dans les écocentres de La Malbaie et de Clermont**

L'alinéa de l'article 5.2.3 du règlement 267-03-16 est abrogé et il est remplacé par l'alinéa suivant « La tarification dans les écocentres situés à La Malbaie et à Saint-Siméon est de 5 \$ taxes incluses par chargement de camionnette (*pick-up*) ou remorque de 8 pieds de longueur par 5 pieds de largeur par 3 pieds de hauteur ».

**Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-04-28-EX

**PIIRL : RÉSOLUTION DÉFINISSANT LE MODE DE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN SNIGOLE PRÉVU À L'ANNÉE 1 DU PROGRAMME PIIRL**

**CONSIDÉRANT** la correspondance de M. Éric Breton de la direction du soutien aux opérations du MTQ datée du 1<sup>er</sup> mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** cette correspondance stipule que le projet *Élaboration de plans et devis – Chemin Snigole RIRL-2016-349* est jugé conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette correspondance fait état d'une liste de documents à fournir dont une résolution définissant le mode de financement du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est financé à même le budget 2017 de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est au poste *Réfection de la côte des Harvey (projet PIIRL)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports cette résolution définissant le financement du projet en titre.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-04-29-EX

**APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est dans une situation presque identique à la MRC de la Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est fait la gestion systématique des vidanges et de la valorisation de boues de fosses septiques depuis le printemps 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu que les boues de la ville de La Malbaie soient valorisées à partir de l'été 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les boues de l'usine Résolu de Clermont sont valorisées depuis fort longtemps;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles aura également des répercussions financières pour la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte et la valorisation des matières compostables sont prévues d'être instaurées progressivement sur le territoire de la MRC à partir du printemps 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer la résolution numéro 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska et de faire parvenir cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles.

17-04-30-EX

**MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR LA VALORISATION DE MATELAS**

**CONSIDÉRANT QU'**une quantité importante de matelas sont acheminés dans le réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est difficile de compacter les matelas;

**CONSIDÉRANT QUE** des entreprises sont spécialisées dans le recyclage des matelas;

**CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises sont situées dans la région de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** leur manipulation doit être réduite considérant leur poids;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une remorque, tel que prévu au budget de la valorisation au poste « *achat d'une remorque* ».

**17-04-31-EX**      **PAIEMENT À HARP CONSULTANT POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À LA MALBAIE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à HARP Consultant pour les honoraires professionnels de la construction de l'écocentre situé à La Malbaie pour la somme de 574,88 \$ taxes incluses au budget de la valorisation au poste « *écocentre La Malbaie* ».

**17-04-32-EX**      **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 258-04-15 RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 258-04-15 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**17-04-33-EX**      **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 203-09-10 RELATIF À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Donald Kenny, maire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 203-09-10 relatif à la collecte sélective des matières recyclables générées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**17-04-34-EX**      **RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL QUI SE TIENDRA LE 26 AVRIL AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC : INSCRIPTIONS AU COLLOQUE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire trois cadres de la MRC ainsi que les trois agents de développement économique, pour le 2<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 26 avril 2017 au Centre des congrès de Québec au coût de 195 \$ plus taxes par personne.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-35-EX**      **TRANSPORT COLLECTIF : RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC LE CECC (CÉGEP DE JONQUIÈRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opérait le service de transport collectif avec un véhicule appartenant au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) avait une entente contractuelle avec le Cégep de Jonquière relativement à la location de ce véhicule et que ce contrat venait à échéance le 31 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cégep de Jonquière a décidé de ne pas renouveler le contrat avec Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) au-delà du 31 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de résilier le contrat de la MRC avec le Cégep de Jonquière relativement au véhicule desservant le transport collectif, et ce, rétroactivement au 31 mars 2017.

c. c. M. Daniel Guay, directeur, Centre d'études collégiales en Charlevoix  
M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

17-04-36-EX

**TRANSPORT COLLECTIF : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC AUTOBUS JEAN-YVES AUDET INC. POUR ONZE (11) SEMAINES D'OPÉRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opérait le service de transport collectif sous contrat avec le véhicule du Cégep de Jonquière et que le contrat a pris fin le 31 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service ne peut être effectué que par un transporteur titulaire de permis de transport;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Autobus Jean-Yves Audet inc., pour desservir le transport collectif pour la somme de 19 925 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ce contrat répond à nos prévisions budgétaires pour 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat de gré à gré à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour une durée de onze semaines, soit du 17 avril au 30 juin 2017 pour la somme de 19 925 \$ plus taxes applicables.

c. c. M. Roberto Audet, président, Autobus Jean-Yves Audet inc.  
M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

17-04-37-EX

**PLAN ÉVOLUTIF DE TRANSPORT COLLECTIF : ADOPTION DE LA MISE À JOUR ANNUELLE À FOURNIR AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit produire annuellement un plan évolutif de transport collectif pour le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est poursuit son offre de transport collectif dans la région pour le bien-être des citoyens et de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a pris connaissance de la mise à jour apportée au plan évolutif de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter la mise à jour du plan évolutif de transport collectif et de le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

c. c. M<sup>me</sup> Jocelyne St-Pierre, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

**17-04-38-EX**      **PLAN DE TRANSITION EN TRANSPORT : PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE GOUVERNANCE DU CHANTIER TRANSPORT ET NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ DE CORESPONSABLE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, à titre d'élu siégeant sur le comité coresponsable relativement au dossier du transport.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, agente de développement économique

**17-04-39-EX**      **CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX (CECC) : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE GALA DE LA RÉUSSITE 2017-2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de participer financièrement au 22<sup>e</sup> Gala de la réussite 2017-2018 du CECC, qui aura lieu le 12 avril au Domaine Forget, en achetant un plan de visibilité (mention de Bronze) au coût de 200 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-40-EX**      **MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX : 7<sup>e</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 \$ pour la campagne de financement de la Maison de la Famille de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-41-EX**      **AIDONS-LAIT : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LEUR 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 250 \$ pour la campagne de financement du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Aidons-Lait.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-42-EX**      **ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC : DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ pour la campagne de l'Association des plus beaux villages du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-43-EX**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 25.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'avril 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième jour d'avril deux mille dix-sept (25/04/2017) à 15 h 12, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant et maire de Clermont.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix) et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

17-04-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Demande d'opposition au projet de centralisation des laboratoires médicaux publics (Optilab) et présentation de deux analyses inédites de la Centrale des syndicats du Québec;
- b) Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC) : information du personnel enseignant;
- c) Caisse Desjardins de Charlevoix-Est : fermetures de 2 centres de services;
- d) Festidrag, suivi;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique

**RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX : PRÉSENTATION DE MONSIEUR ANTOINE SUZOR-FORTIER**

**PRÉSENTATION DE MADAME ÉMILIE DUFOUR, DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Intercar : appui financier à une demande d'aide financière pour la remise du deuxième aller-retour sur la liaison Québec-Baie-Comeau auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre de son *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif*;
- b) Dossier de la Table Agro-Touristique de Charlevoix;
- c) Politique de soutien aux entreprises : Présentation du dossier FDT 2017-04-1004;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Gestion des constats d'infraction, suivi d'un dossier amené par notre procureur Lavoie Gagnon, société d'avocats;
- b) Suivi de dossiers avec la SPCA (chiens dangereux à Saint-Aimé-des-Lacs et visite secteur chemin Snigole à Clermont);
- c) Visite de monsieur Mark Benthien, fondateur de Great ShakeOut (Grande Secousse), au Québec du 11 au 13 mai (incluant une journée dans Charlevoix), collaboration de la MRC avec l'Association de sécurité civile du Québec;
- d) Suivi du bail 2005-02-01 (Les Palissades);
- e) Demande de la Municipalité de Saint-Siméon relative aux Palissades (résolution 17-03-12);
- f) Suivi du comité de sécurité publique : rapport périodique d'activités, etc.);
- g) Sécurité incendie : participation de messieurs Éric Gauthier et Tobie Jean aux interventions sur le territoire de la MRC;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Troisième voie de collecte des matières compostables : rencontre du comité GMR au sujet de l'avenant au contrat de collecte, compostage troisième bassin avis monsieur François Bergeron, aucune subvention de bacs, étude de coût et présentations des firmes en communication;
- b) Comité de vigilance LET : choix d'une date;
- c) Inauguration du réseau des écocentres;
- d) Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) : matières recyclables des institutions, commerces et industries versus la réglementation MRC;
- e) Laboratoires géotechniques et contrôle qualitatif : partage des coûts de déplacement lors des travaux;
- f) Agrandissement : échéancier;
- g) Contrôle qualité lors de l'agrandissement : choix des soumissionnaires;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : acceptation de projets;
- b) Entente de développement culturel : proposition d'un plan d'action triennal;
- c) Pointe-aux-Alouettes, suivi de l'état des bâtiments;
- d) Règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Clermont, adoption du règlement, avis ministériel;
- e) Prix du patrimoine 2017 : suivi;
- f) Demande de modification du Règlement de zonage des TNO de la MRC de Charlevoix-Est pour autoriser des résidences permanentes dans la zone M-20;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Cour municipale : suivi de la rencontre du 20 avril avec la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- b) Négociation de la convention collective;
- c) Aéroport de Charlevoix : présentation des nouvelles modalités d'opération;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté, il est alors proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement d'ouvrir la séance extraordinaire.

**17-04-02**

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE NON-QUORUM DU 28 MARS 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de constat de non-quorum du 28 mars 2017.

**17-04-03**

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017.

**17-04-04**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS D'AVRIL 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P avril 2017 », et ce, pour le mois d'avril 2017 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril 2017 », et ce, pour le mois d'avril 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-04-05**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 MARS 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2017 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2017 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de janvier, février et mars 2017.

**17-04-06**      **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Avril 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

**17-04-07**      **MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE BAIE-SAINT-PAUL : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DES ŒUVRES D'ART DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de renouveler l'entente contractuelle pour une période d'un (1) an, se terminant le 31 décembre 2017, avec le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul relativement au prêt d'œuvres d'art à la MRC pour la somme de 200 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Patricia Aubé, conservatrice-éducatrice

**17-04-08**      **ÉVALUATION : INSCRIPTION DE 3 PARTICIPANTS À LA FORMATION « MODERNISATION DE LA DESCRIPTION DES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS »**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire madame Josée Asselin, technicienne en évaluation, ainsi que messieurs Jean-Arthur Dufour et Michaël Boulianne, techniciens en évaluation, à la formation « Modernisation de la description des bâtiments non résidentiels » qui aura lieu à Québec, le 10 mai prochain, pour la somme de 1 046,28 \$ taxes incluses.

17-04-09

**APPUI FINANCIER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REMISE DU DEUXIÈME ALLER-RETOUR SUR LA LIAISON QUÉBEC–BAIE-COMEAU AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QU'**en juillet 2016, à la suite de la demande du transporteur interurbain, la Commission des transports du Québec (CTQ) prenait la décision d'autoriser Intercar à procéder au retrait d'un aller-retour sur deux sur la liaison Québec–Baie-Comeau;

**CONSIDÉRANT QU'**en août 2016 se tenaient les audiences devant la Commission des transports du Québec à l'effet d'entendre les MRC de La Haute-Côte-Nord et Manicouagan;

**CONSIDÉRANT QU'**en septembre 2016, la Commission des transports du Québec maintenait sa décision à l'effet de retirer un aller-retour sur la liaison Québec–Baie-Comeau;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la baisse d'achalandage, le transporteur interurbain Intercar connaît un déficit de ses opérations de l'ordre de 87 000 \$ pour la liaison Québec–Baie-Comeau, selon l'année de référence 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**Intercar interpelle les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan pour discuter du retour possible du deuxième aller-retour sur la liaison Québec–Baie-Comeau retiré à l'été 2016 et revenir à l'horaire tel qu'il était avant juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Haute-Côte-Nord exige à Intercar de réintroduire les terminus dans les municipalités de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer tels qu'ils étaient avant juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Manicouagan appuient la demande de la MRC de La Haute-Côte-Nord à Intercar à l'effet de réintroduire les terminus dans les municipalités de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer tels qu'ils étaient avant juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implication financière demandée aux 5 MRC par Intercar est conditionnelle à la servitude des municipalités de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer sans contribution financière additionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes sont déjà en vigueur entre Intercar et les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix et que leurs contributions financières à la remise du deuxième aller-retour seront considérées dans le partage de l'implication par MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour effectuer une remise du service à deux aller-retour sur la liaison Québec–Baie-Comeau, Intercar sollicite les cinq MRC afin d'obtenir un soutien financier de 38 250 \$ pour l'année 1, puis 30 000 \$ pour chacune des années 2 et 3 et ainsi obtenir une aide financière par l'entremise du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif*;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq MRC s'engagent financièrement à la remise du deuxième aller-retour sur la liaison Québec–Baie-Comeau pour les trois années, et ce, conditionnellement à la reconduite du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est accepte de participer au financement d'Intercar en vue de s'inscrire au *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif*;
- **QUE** la participation des MRC soit aux conditions suivantes :
  - ◆ De remettre en place le deuxième aller-retour sur la liaison Québec–Baie-Comeau tel qu'il était avant juillet 2016;
  - ◆ De réintroduire les terminus dans les municipalités de Longue-Rive et de Portneuf-sur-Mer tels qu'ils étaient avant juillet 2016, et ce, sans aucuns frais supplémentaires aux municipalités et MRC;
  - ◆ De mettre en place un comité régional où Intercar et les cinq (5) MRC seraient représentés. Ce comité fera le suivi de l'entente et discutera de tous les enjeux liés à ce projet (rentabilité, promotion, qualité de service, etc.);
  - ◆ De mettre en place des mesures visant :
    - Une meilleure accessibilité aux utilisateurs par une réduction tarifaire;
    - L'amélioration des services pour le client et pour les terminus;
    - La mise en place d'incitatifs sur le territoire pour les voyageurs assidus;
- **QUE** le montant total de la contribution financière des cinq (5) MRC pour l'an 1 (38 250 \$) soit partagé à parts égales, pour un montant de 7 650 \$ chacune. Cependant, les contributions financières des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré devront être ajustées en fonction de leurs actuelles contributions prévues dans les ententes en vigueur avec Intercar;
- **QUE** les contributions de l'an 2 et de l'an 3 (30 000 \$) soient équivalentes à 6 000 \$ par année par MRC. L'ajustement prévu pour les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré s'applique également pour ces deux (2) années;
- **QUE** la contribution de la MRC de Charlevoix-Est soit imputée au surplus accumulé de la MRC;
- **QUE** la MRC de La Haute-Côte-Nord soumette la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

c. c. MRC de La Côte-de-Beaupré

MRC de Charlevoix  
 MRC de La Haute-Côte-Nord  
 MRC de Manicouagan  
 M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, agente de développement économique,  
 MRC de Charlevoix-Est

**17-04-10**      **CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE : NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GAGNON À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont et préfet suppléant, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est sur le conseil d'administration de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, en remplacement de monsieur Sylvain Tremblay.

c. c. M. Marc-André Lussier, président, corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie

**17-04-11**      **APPUI À LA RÉOLUTION 3103-17 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 164.1 du *Code municipal du Québec* permet à certaines municipalités du Québec de participer à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil, soit par téléphone ou autre moyen électronique permettant à cet élu non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine dans ses démarches, afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques et de faire parvenir ladite résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

c. c. Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
 Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague  
 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**17-04-12**      **TABLE DE RÉFLEXION POUR LA ROUTE 138 : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉ) D'EFFECTUER UNE ANALYSE DES IMPACTS DES FLOTS DE VÉHICULES SUPPLÉMENTAIRES PROVOQUÉS PAR LES NOUVEAUX TRAVERSIERS QUANT À LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 138 RELATIVEMENT À LA PORTION DE LA ROUTE 138 DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la mise en service prochaine de nouveaux traversiers entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouveaux traversiers ont une capacité accrue de 50 % quant aux nombres de véhicules automobiles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nombre accru de véhicules débarquera des traversiers sous forme de pelotons;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de véhicules lourds est en hausse constante depuis plusieurs années et que les développements annoncés relativement au Plan Nord vont logiquement accentuer la tendance;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 138 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est compte peu d'endroits de dépassement, plusieurs courbes dangereuses et un dénivelé important, comme en fait mention le Plan de transport réalisé par le ministère des Transports en 2002;

**CONSIDÉRANT** le phénomène nommé syndrome de la traverse qui incite les conducteurs à accélérer à l'arrivée et au sortir des traversiers;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre tenue le 10 avril à Baie-Sainte-Catherine, un représentant du MTMDET nous a mentionné qu'il n'existait aucune étude quant aux effets des nouveaux traversiers sur la sécurité routière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au MTMDET de procéder à une analyse des impacts des flots de véhicules supplémentaires provoqués par les nouveaux traversiers quant à la sécurité sur la route 138.

c. c. M. Jean-François Saulnier, directeur, Direction de la Capitale-Nationale

17-04-13

**ENTENTE DE FRAIS DE SERVICE DESJARDINS : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'entente de frais d'administration avec Desjardins et de déléguer aux fins de signature monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et monsieur Pierre Girard, directeur général, pour la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-04-14

**TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- De reconnaître la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 086,67 \$ pour l'année 2017;



- De contribuer financièrement à tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2017;
  - D'accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes;
  - De faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.
- c. c. M<sup>me</sup> Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

17-04-15

**APPEL DE PROJETS EN CULTURE : CONFIRMATION DES PROJETS RETENUS PAR LE COMITÉ DE PRIORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté un plan d'action pour l'année 2017 dans le cadre de l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a prévu au plan d'action un appel de projets qui constitue une part importante de l'enveloppe budgétaire de l'Entente de développement culturel 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** huit organismes de notre territoire ont répondu à cet appel de projets en proposant des projets culturels qui contribueront à la diversité des activités culturelles de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente de développement culturel 2017, soit :

APPEL DE PROJETS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017				
Projet	Porteur	Plan du livre	Patrimoine	Projets
Présence autochtone dans Charlevoix	Société d'histoire de Charlevoix		4 000 \$	
Activités de médiation : « Le Domaine sur la route »	Domaine Forget			6 100 \$
Circuit patrimonial de Saint-Siméon	Municipalité de Saint-Siméon		2 300 \$	
Vos collections/Vos histoires	Musée de Charlevoix		3 900 \$	
Exposition itinérante de photos dans les bibliothèques de Charlevoix-Est	CLIC			400 \$
Exposition « L'Embarcadère »	SOLIC	3 000 \$		1 669 \$
Route des artisans	Corp. des métiers d'art			3 831 \$
Spectacles d'histoires et de chansons pour enfants	Biblio. Laure-Conan	3 000 \$		
<b>Sous-total</b>		6 000 \$	10 200 \$	12 000 \$

- c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC



17-04-16

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2017-2018</b>		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Électrification des transports phase 1	Municipalité de Saint-Siméon	2 520 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-04-17

**RÈGLEMENT NUMÉRO 281-01-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE EN ZONE AGRICOLE ET L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE CLERMONT, ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, adopté en vertu du règlement numéro 213-06-11, est entré en vigueur conformément à la loi le 10 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté, le 31 mars 2015, la résolution n<sup>o</sup> 15-03-17 afin de soumettre une demande pour l'implantation de résidences sur son territoire en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette démarche vise à déterminer, selon une vision globale du territoire agricole de la MRC de Charlevoix-Est, dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences peuvent être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la MRC de Charlevoix-Est concernait les deux volets prévus à l'article 59 de la loi, soit les îlots déstructurés de la zone agricole et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est avait déjà procédé à une caractérisation de son territoire agricole à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement et que cette caractérisation a été revue en fonction d'une concertation effectuée entre les différents intervenants concernés par l'aménagement du territoire agricole (CPTAQ, UPA, MRC, municipalités);

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice de caractérisation réalisé dans le cadre de cette démarche a permis de dégager une vision commune de l'aménagement du territoire agricole de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche visait également à permettre l'implantation de résidences selon des règles précises, à l'intérieur de secteurs ciblés de la zone agricole présentant un potentiel moindre pour une mise en valeur à des fins agricoles, et ce, sans affecter les activités reliées à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande à portée collective a fait l'objet de négociations et d'une entente entre la MRC de Charlevoix-Est, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles et la CPTAQ ainsi que d'un accord des sept (7) municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, signifiée par la décision numéro 378642 reçue le 21 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont, par la décision numéro 408297 de la CPTAQ s'est vu exclure une superficie de 5,02 hectares de la zone agricole provinciale afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le périmètre urbain de Clermont est pratiquement rempli alors qu'il reste moins de 25 terrains disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur d'exclusion de la zone agricole, voisin de l'aréna, permettra environ l'ajout de 45 nouvelles résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions de la CPTAQ seront effectives lorsque les conditions qui y sont prévues seront traduites à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que dans la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Charlevoix-Est tenue le 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique relative au projet de règlement a été tenue le 28 février 2017 où personne ne s'est présenté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent règlement intitulé: Règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont;

- 2) Adopte le **document** indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de la présente modification du Schéma d'aménagement et de développement.

<b>Article 1</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Clermont. »

<b>Article 2</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est de façon à mettre en œuvre les décisions numéro 378442 et numéro 408297 rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

<b>Article 4</b>	<b>Modification du tableau 3.1 du document complémentaire</b>
------------------	---

Le tableau 3.1 du document complémentaire est modifié de la façon suivante :

La superficie minimale et la largeur minimale pour un lot non desservi dans l'affectation Îlot de consolidation sont modifiées de façon à ce que le tableau 3.1 devienne le suivant :

Affectation	Lot non desservi		Lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout		Lot desservi par l'aqueduc et l'égout
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	Largeur minimale (m)	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	Largeur minimale (m)	
Urbaine	3 000	50	1 500	25	Déterminées dans les règlements municipaux
Villégiature et villégiature récréotouristique	4 000 (1)	50	2 500	30	
Industrielle régionale	3 000	50	1 500	25	
Agricole dynamique	5 000 (2)	50 (2)	1 500	25	
Agricole à dynamiser	5 000 (2)	50 (2)	1 500	25	
Îlot déstructuré	3 000	50	1 500	25	
Îlot de consolidation	<del>4 000</del> 3 000	<del>60</del> 50	1 500	25	
Agroforestière	5 000	50	2 500	25	
Agroforestière villageoise	3 000	50	1 500	25	
Conservation	3 000	50	1 500	25	
Multiresource	4 000	60	n/a	n/a	
Récréative	3 000	50	1 500	25	

## Article 5 Modification de l'article 9.2.1 Habitation du Document complémentaire

L'article 9.2.1 Habitation du Document complémentaire est modifié en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« Les conditions d'implantation d'une résidence, établies selon les différentes affectations du territoire définies en zone agricole provinciale, tel qu'illustré à la carte des affectations du territoire, sont les suivantes :

Affectation : Agricole dynamique	Affectation : Agricole à dynamiser	Affectation : Îlot de consolidation	Affectation : Îlot déstructuré
La construction de résidences répondant aux dispositions prévues à l'article 9.2.1.1	<p>La construction d'une seule résidence utilisant une superficie à des fins résidentielles de 3 000 mètres carrés (ou 4 000 mètres carrés en bordure d'un plan d'eau), et cela, sur une propriété vacante affichant la superficie minimale requise de 10 hectares et plus. La superficie vacante peut être issue d'un remembrement de propriétés vacantes contiguës, formées en vertu de titres inscrits au registre foncier le 31 mars 2015</p> <p>Si la résidence n'est pas implantée à proximité du chemin public et qu'un chemin d'accès devait être construit pour se rendre à la résidence, ce dernier peut s'ajouter à la superficie de 3 000 mètres carrés (ou de 4 000 mètres carrés en bordure d'un plan d'eau) et doit mesurer au moins 5 mètres de largeur. Dans ce cas, la superficie totale d'utilisation à des fins résidentielles ne pourra excéder 5 000 mètres carrés, et ce, incluant la superficie du chemin d'accès.</p> <p>Lorsqu'une unité foncière admissible chevauche plus d'une affectation, c'est la superficie totale de la propriété qui doit être calculée pour la superficie minimale requise, mais la résidence et toute la superficie autorisée doivent se retrouver à l'intérieur de l'affectation agricole à dynamiser.</p>	<p>La construction d'une résidence sur un lotissement tel que défini au tableau 3.1.</p> <p>Lorsqu'il y a morcellement pour la création d'emplacements résidentiels, un accès en front du chemin public, d'une largeur d'au moins 10 mètres, ne peut être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.</p> <p>Si un îlot est localisé de part et d'autre d'un chemin public et que son morcellement a pour effet de briser la contiguïté entre deux parcelles d'une même propriété, les chemins d'accès prévus au paragraphe précédent devront être aménagés de manière à maintenir la contiguïté entre ces deux parcelles.</p>	La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu de l'article 105 de LPTAA.
Le déplacement d'une résidence, sur la même propriété, lorsqu'elle bénéficie d'une autorisation ou des droits prévus aux articles 101, 103 et 105 de la Loi, ou par l'article 31			
La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 de LPTAA			

La construction d'une résidence pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi, ainsi que la reconstruction d'une résidence reconnue conforme par la Commission en vertu de l'article 100.1 de la Loi.

La construction d'une résidence pour donner suite à une autorisation de la Commission ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le déplacement d'une résidence, à l'extérieur d'une superficie bénéficiant d'un droit acquis ou d'un privilège, sur une propriété différente à condition que la superficie nécessaire pour le déplacement soit acquise avant le déplacement.

Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant d'une autorisation ou de droits acquis commerciaux, industriels et institutionnels en vertu des articles 101 et 103 de la Loi

**Article 6 Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.1.1 Type d'habitation permis**

L'article 9.2.1.1 du Document complémentaire est modifié en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« Dans toutes les affectations définies en zone agricole, seule l'habitation unifamiliale est autorisée, à l'exception des îlots déstructurés situés aux endroits suivants, où l'habitation bifamiliale est autorisée :

- Chemin Mailloux, La Malbaie;
- Route 138 entre Clermont et La Malbaie;
- Chemin de la Vallée, La Malbaie ».

**Article 7 Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.1.1 Dispositions relatives à l'implantation d'une habitation liée à un projet agricole**

L'article 9.2.1.1 du Document complémentaire est modifié en remplaçant le critère suivant, de la façon suivante :

« La constitution du lot a une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture (un minimum de 5 hectares pour une culture maraîchère et de 10 hectares pour de l'élevage est ciblé). »

Par celui-ci :

« Le lot a une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, un minimum de 20 hectares est exigé ».

**Article 8 Modification dans la section Document complémentaire de l'article 9.2.3 Commerce et industrie**

L'article 9.2.3 du Document complémentaire est modifié en ajoutant à la fin du premier paragraphe la phrase suivante : « ou spécifiquement autorisée par une décision de la CPTAQ antérieure à l'entrée en vigueur du présent règlement ou prévue dans la LPTAA. »

Ainsi, le premier paragraphe se lira désormais comme suit :

« Dans les aires d'affectation agricole dynamique, agricole à dynamiser, îlot déstructuré et îlot de consolidation, l'implantation de commerces et d'industries est généralement interdite sauf si mentionné autrement dans le présent schéma d'aménagement et de développement révisé ou spécifiquement autorisée par une décision de la CPTAQ antérieure à l'entrée en vigueur du présent règlement ou prévue dans la LPTAA ».

<p><b>Article 9 Abrogation dans la section Document complémentaire de l'article 9.3 îlots déstructurés et de ses sous articles</b></p>
--

L'article 9.3 du Document complémentaire est abrogé ainsi que les sous articles suivants :

- 9.3.1 Îlot déstructuré route 138 (La Malbaie et Clermont);
- 9.3.2 Îlot déstructuré du nord-est de la Rivière Malbaie (La Malbaie);
- 9.3.3 Îlot de consolidation du chemin des Quatre-Vents (Saint-Irénée);
- 9.3.4 Îlot de consolidation du lac Gagnon (La Malbaie);
- 9.3.5 Îlot de consolidation de la rue Notre-Dame (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.6 Îlot de consolidation du rang Saint-Antoine (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.7 Îlot de consolidation du rang Saint-Thomas (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.8 Îlot de consolidation du rang Sainte-Christine (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.9 Îlot de consolidation du rang Ste-Philomène (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.11 Îlot de consolidation du rang des Lacs (Notre-Dame-des-Monts);
- 9.3.12 Îlot déstructuré de Baie-Sainte-Catherine;
- 9.3.13 Îlot déstructuré de Cap-à-l'Aigle (La Malbaie);
- 9.3.14 Îlot déstructuré du chemin Mailloux (La Malbaie);
- 9.3.15 Îlot déstructuré du chemin des Lacs (Clermont).

<p><b>Article 10 Ajout dans la section Document complémentaire de l'article 10.2.1 Spécificités des marges de recul et des distances séparatrices pour les nouvelles habitations en affectation agricole à dynamiser et îlot de consolidation</b></p>
---

L'article 10.2.1 est ajouté au Document complémentaire avec le titre et le texte suivant :

« 10.2.1 Spécificités des marges de recul et des distances séparatrices pour les nouvelles habitations en affectation agricole à dynamiser et îlot de consolidation

Toute nouvelle habitation, construite suite à l'entrée en vigueur du présent règlement, devra respecter les conditions suivantes selon qu'elle se trouve en affectation : Agricole à dynamiser ou îlot de consolidation :

Affectation	Marge de recul	Distances séparatrices
Agricole à dynamiser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété vacante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une distance séparatrice de 75 mètres par rapport à un champ en culture<sup>2</sup>;</li> <li>• L'implantation d'une nouvelle habitation devra respecter une distance séparatrice vis-à-vis de toute installation d'élevage tel qu'établi au chapitre 10.2;</li> <li>• Une installation d'élevage existante à la date de la délivrance d'un permis de construction d'une nouvelle habitation ne sera pas contrainte dans son agrandissement ni dans l'augmentation du nombre d'unités animales par cette nouvelle habitation.</li> </ul>
Îlot de consolidation		Une nouvelle habitation dans un îlot déstructuré n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants par rapport à une habitation existante et située à l'intérieur de l'îlot. Aucune distance séparatrice ne s'appliquera à partir d'une nouvelle habitation.

**Article 11 Renumérotation dans la section Document complémentaire de l'article 9.3.16 Gestion des usages bénéficiant de droits acquis**

L'article 9.3.16 du Document complémentaire est renuméroté et devient l'article 9.3.

**Article 12 Modification de l'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement pour intégrer de nouveaux îlots de consolidation**

L'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement est modifiée de façon à inclure de nouveaux îlots de consolidation et îlots déstructurés tels que présentés aux cartes 1 à 5 de l'annexe A du présent règlement.

**Article 13 Modification de l'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement pour intégrer un agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont**

L'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement est modifiée de façon à inclure un agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont tel que présenté à la carte 5 de l'annexe A du présent règlement.

<sup>2</sup> Aux fins du présent règlement, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers, ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut pratiquer l'épandage de fumiers, lisiers et autres matières fertilisantes organiques.

<b>Article 14</b> <b>Entrée en vigueur</b>
--

Le présent règlement entrera en vigueur selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Annexe A**

Cartes 1 à 5

17-04-18

**POINTE-AUX-ALOUETTES, PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION À BAIE-SAINTE-CATHERINE POUR UN CHARGÉ DE PROJET**

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 55 000 \$ provenant du défunt Fonds de diversification des territoires est en réserve pour le développement de la Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT** la réalisation récente d'un Plan directeur de développement pour le site de la Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet pour la réalisation d'une promenade en littoral à Baie-Sainte-Catherine a participé à la réalisation du Plan directeur de la Pointe-aux-Alouettes en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 10 000 \$ à Baie-Sainte-Catherine pour la contribution de son chargé de projet dans l'élaboration du Plan directeur de Pointe-aux-Alouettes, cette somme sera prélevée à même le fonds réservé pour le développement de la Pointe-aux-Alouettes.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-04-19

**PONT SNIGOLE : OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION DU TABLIER ET TRAVAUX CONNEXES DU PONT DE LA RIVIÈRE SNIGOLE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-12-26 mandatant le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres pour les travaux en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le lundi 24 avril 2017 à 11 h, sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix de la soumission taxes incluses</b>
Jocelyn Harvey Entrepreneur	40 211,35 \$
Construction Éclair	27 358,20 \$
PointCo	46 115,83 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Construction Éclair inc., est conforme;



**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme HARP Consultant concernant le projet en titre datée du 24 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à Construction Éclair inc. pour une somme de 27 358,20 \$ incluant les taxes pour la réparation du tablier et travaux connexes au pont de la rivière Snigole payée aux budgets de la GMR (50 %) et valorisation (50 %) au poste « entretien chemin d'accès ».

c. c. M<sup>me</sup> Lorraine Bergeron, Construction Éclair inc.

17-04-20

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL): OCTROI DU CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE CONDITIONNEL À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LA CÔTE DES HARVEY**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC prévoit faire des travaux dans le cadre du programme PIIRL;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le lundi 24 avril 2017 à 11 h 30, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission plus taxes
GHD	8 500 \$ plus taxes
SNC-Lavalin	7 724,87 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, SNC-Lavalin, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme HARP Consultant concernant le projet en titre datée du 24 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- D'octroyer un contrat à SNC-Lavalin inc. pour une somme de 7 724,87 \$ plus taxes payé au budget de la GMR au poste « réfection de la côte des Harvey »;
- Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à la réalisation des travaux.

17-04-21

**RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX CHEZ INDUSTEK**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'achat d'un conteneur de résidus domestiques dangereux chez Industek pour une somme de 4 242,94 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « écocentre La Malbaie conteneur RDD ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-22      TRAITEMENT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) :  
ENTRETIEN DES AÉRATEURS PAR GAÉTAN BOLDOC ET ASSOCIÉS INC.  
AU TARIF HORAIRE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confier l'entretien des aérateurs au Lieu d'enfouissement technique (LET) à l'entreprise Gaétan Bolduc et associés inc., laquelle sera payée au tarif horaire, payé au budget de la GMR au poste « entretien des équipements de traitement LET ».

**17-04-23      ADOPTION DU RÈGLEMENT 286-04-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
258-04-15 RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines habitations ne peuvent être desservies par la collecte porte-à-porte des déchets dû à leur localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte de porte-à-porte ne constitue qu'une partie des coûts de la gestion des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités mettent à la disposition des usagers de ces habitations des lieux de dépôts communs des déchets;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement 258-04-15 relativement aux responsabilités des usagers;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, à la séance extraordinaire du conseil des maires du 11 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 286-04-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 286-04-17 modifiant le règlement 258-04-15 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, ci-dessous décrit :

<b>Article 1.      Titre du règlement</b>
---

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 286-04-17 modifiant le règlement 258-04-15 relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2.      But du règlement</b>
---

Le présent règlement vise à clarifier les responsabilités des usagers lorsque la collecte porte-à-porte des déchets à leur habitation est impossible dû à leur localisation.

<b>Article 3.      Modification à l'article 5.2.1 :</b>
---

L'article 5.2.1 du règlement 258-04-15 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

De plus, pour les usagers des habitations dont les déchets ne peuvent être collectés de porte-à-porte dû à leur localisation, ces usagers devront utiliser les lieux de dépôts communs de déchets mis à leur disposition par leur municipalité.

#### **Article 4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-04-24

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 287-04-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 203-09-10 RELATIF À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines habitations ne peuvent être desservies par la collecte porte-à-porte des matières recyclables dû à leur localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte de porte-à-porte ne constitue qu'une partie des coûts de la gestion des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités mettent à la disposition des usagers de ces habitations des lieux de dépôts communs des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement 203-09-10 relativement aux responsabilités des usagers;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, à la séance extraordinaire du conseil des maires du 11 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 287-04-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 287-04-17 modifiant le règlement 203-09-10 relatif à la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, ci-dessous décrit :

#### **Article 1. Titre du règlement**

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 287-04-17 modifiant le règlement 203-09-10 relatif à la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ».

#### **Article 2. But du règlement**

Le présent règlement vise à clarifier les responsabilités des usagers lorsque la collecte porte-à-porte des matières recyclables à leur habitation est impossible dû à leur localisation.

#### **Article 3. Modification à l'article 4.2.1 :**

L'article 4.2.1 du règlement 203-09-10 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De plus, pour les usagers des habitations dont les matières recyclables ne peuvent être collectées de porte-à-porte dû à leur localisation, ces usagers devront utiliser les lieux de dépôts communs de matières recyclables mis à leur disposition par leur municipalité. »

**Article 4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-04-25

**ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE : ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE CHEZ GROUPE SOMAVRAC**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'abat-poussière pour la somme de 14 376 \$ plus taxes (livraison incluse) chez Groupe Somavrac payée aux budgets GMR (50 %) et valorisation (50 %) poste « entretien chemin Snigole ».

c. c. M<sup>me</sup> Lyn Arsenault, Groupe Somavrac

17-04-26

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ADOPTION DES NOUVELLES MODALITÉS D'OPÉRATIONS**

**CONSIDÉRANT** les pertes de revenus occasionnées par la diminution de vente de carburant pour les aéronefs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les nouvelles modalités d'opération de l'Aéroport de Charlevoix, soit de diminuer les heures d'opérations en offrant un service du lundi au vendredi de 9 h à 17 h pour la période entre la mi-mai à la première semaine de juin et du dimanche au samedi entre 9 h et 17 h à compter de la deuxième semaine de juin jusqu'à la mi-octobre.

Il est également résolu que les services d'avitaillement et les services aéroportuaires peuvent être obtenus, moyennant redevances supplémentaires, en dehors des heures d'ouverture sur appel ou préférablement sur réservation.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

17-04-27

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 283-01-17 SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES PROJETÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire qui est compris dans le sien relativement au transport collectif, par l'adoption du règlement numéro 277-11-16 le 20 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC pourra éventuellement, si les circonstances le justifient, abroger le présent règlement;

**CONSIDÉRANT** l’avis de motion donné par monsieur Donald Kenny, maire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 28 février dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 283-01-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités ont reçu le projet de règlement 283-01-17 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l’organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l’article 48.28 de la *Loi sur les transports*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le règlement numéro 283-01-17 relativement à l’organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est :

#### **ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 283-01-17 sur l’organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est ».

#### **ARTICLE 2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de prévoir l’organisation du transport collectif et les services projetés de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **ARTICLE 4. ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF**

La MRC de Charlevoix-Et est autorisée à organiser, sur le territoire de la MRC, un service de transport collectif de personnes conformément à la description dont il est fait de ce service dans le présent règlement.

#### **ARTICLE 5. SERVICE**

À moins que le contexte n’indique un sens différent, le service de transport collectif vise le parcours, la fréquence et l’horaire des voyages, conformément à l’article 48.34 de la *Loi sur les transports*, tels que décrits à l’article 6 du présent règlement.

Toute modification au service est faite par règlement, à l’exception d’une modification au tarif et à l’horaire, qui peut être faite par résolution, conformément à l’article 48.24 de la *Loi sur le transport*.

## ARTICLE 6. PARCOURS, FRÉQUENCE ET HORAIRE

Le parcours, la fréquence et l'horaire du service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour y faire partie intégrante.

La MRC de Charlevoix-Est pourra modifier l'horaire et le parcours en adoptant une résolution du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 48.24 de la *Loi sur le transport*.

## ARTICLE 7. TARIF

« Pour bénéficier du service de transport collectif, chaque usager devra payer la somme de 3,50 \$ par transport, les sommes ainsi recueillies étant versées à la MRC de Charlevoix-Est pour la gestion du service ».

La MRC de Charlevoix-Est pourra modifier le tarif en adoptant une résolution du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 48.24 de la *Loi sur le transport*.

## ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### Annexe « A »

*Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est*

*Parcours, fréquence et horaire*

*Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h*

<b>Avant-midi – circuit régulier</b>			
<b>De</b>	<b>Vers</b>	<b>Via</b>	<b>Heure départ</b>
La Malbaie	Clermont	Route 138	7 h 30
Clermont	La Malbaie	Route 138 ou chemin de la Vallée	
La Malbaie	Cap-à-l'Aigle	Boulevard Malcolm-Fraser (route 138)	
Cap-à-l'Aigle	Rivière-Malbaie	Boulevard Malcolm-Fraser, chemin de la Vallée	
Rivière-Malbaie	La Malbaie	Chemin de la Vallée, route 138	
La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, 2 <sup>e</sup> Rang, rue Notre-Dame	
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, 2 <sup>e</sup> Rang, route 138	
<b>Options journalières - selon la demande (priorité première demande)</b>			
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie et Pointe-au-Pic	Rue Notre-Dame, 2 <sup>e</sup> Rang, route 138, rue Principale La Malbaie, rang Saint-Charles, chemin Mailloux, chemin du Golf, route 138	
<b>OU</b>			
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, rue Principale Notre-Dame-des-Monts, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, route 138	
<b>Après-midi – circuit régulier</b>			
<b>Options journalières - selon la demande (priorité première demande)</b>			
La Malbaie et Pointe-au-Pic	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, chemin du Golf, chemin Mailloux, rang Saint-Charles, rue Principale La Malbaie, route 138, 2 <sup>e</sup> Rang, rue Notre-Dame	12 h 15
<b>OU (selon la demande)</b>			
La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, rue Principale Notre-Dame-des-Monts, rue Notre-Dame	12 h 20

La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Route 138, 2 <sup>e</sup> Rang, rue Notre-Dame	12 h 30
Notre-Dame-des-Monts	La Malbaie	Rue Notre-Dame, 2 <sup>e</sup> Rang, route 138	
La Malbaie	Rivière-Malbaie	Route 138, chemin de la Vallée	
Rivière-Malbaie	Cap-à-l'Aigle	Chemin de la Vallée, boulevard Malcolm-Fraser	
Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Boulevard Malcolm-Fraser (route 138)	
La Malbaie	Clermont	Route 138 ou chemin de la Vallée	

\* Sur demande il y aura un service disponible de manière hebdomadaire ou mensuelle en dehors de l'horaire notamment pour Saint-Irénée, Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine et Sagard.

17-04-28

### **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-01-40 relativement à l'adoption de la politique de soutien aux entreprises en date du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-08-42 relativement à l'adoption des modifications de la politique de soutien aux entreprises en date du 30 août 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a comme rôle et responsabilité la promotion de l'entrepreneuriat, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires dûment signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Charlevoix-Est, le 5 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cette entente, la MRC s'est engagée à adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises, conformément à l'article 10 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à déposer ladite politique sur son site Web et à la transmettre au ministre, conformément à l'article 11;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'ajouter la phrase suivante à la politique de soutien aux entreprises dans la section entreprises admissibles, soit :

*« Incluant les organismes à but non lucratif (OBNL) qui se caractérisent sous forme de regroupement d'entreprises privées. Il est également résolu d'ajouter dans la section montant maximal du soutien financier octroyé : la valeur totale de l'aide financière octroyée à un organisme à but non lucratif (OBNL) qui se caractérise sous forme de regroupement d'entreprises privées combinée à des aides provenant des gouvernements provincial, fédéral et de la MRC ne pourra excéder 80 % des dépenses admissibles et ne pourra dépasser 25 000 \$. »*

c. c. Secrétariat à la Capitale-Nationale

17-04-29

**EMPLOI QUÉBEC : DEMANDE DE CODE D'ENREGISTREMENT POUR LES SERVICES EN LIGNE DES INTERVENANTS EXTERNES ET MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNER LA DEMANDE**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de pouvoir bénéficier des services en ligne des intervenants externes d'Emploi Québec pour la mesure *Soutien au travail autonome*, la MRC doit obtenir un code d'enregistrement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agent responsable de la mesure *Soutien au travail autonome* doit consulter et terminer des rapports en lien avec ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir ce code, la MRC doit en faire la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'envoyer à Emploi Québec la demande pour obtenir un code d'enregistrement pour les services en ligne des intervenants externes et de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, pour signer la demande.

17-04-30

**WISE CHARLEVOIX : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet Wise Charlevoix par monsieur Pascal Harvey, directeur général de la SADC de Charlevoix, lors de la séance de travail du conseil des maires qui s'est tenue le 28 février dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Charlevoix est confrontée à de nombreux enjeux démographiques : baisse démographique du territoire, vieillissement de la population, pénurie de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée ainsi que l'exode des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du projet Wise Charlevoix est de développer une image de marque, une stratégie et des outils communs de mise en marché de Charlevoix que toutes les parties prenantes de la région (élus, entrepreneurs, professionnels, etc.) pourraient utiliser afin d'inciter la population active qui réside à l'extérieur de Charlevoix à s'établir dans la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de contribuer financièrement au projet Wise Charlevoix en collaboration avec la SADC de Charlevoix pour un montant d'environ 6 300 \$ et de réaffecter le montant alloué à Place aux Jeunes au programme « Wise Charlevoix » à même le budget de Mission développement Charlevoix.

c. c. M. Pascal Harvey, SADC de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-04-31

**DEMANDES D'APPUI ET AUTRES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :



- D'acheter 2 billets pour la 12<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfice pour le Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) qui aura lieu le 3 juin 2017 au club de golf Murray Bay et d'y inscrire monsieur Michel Couturier et madame Claire Gagnon;
- D'appuyer financièrement l'école secondaire du plateau, pour la cérémonie de remise de diplômes, pour la somme de 300 \$;
- D'acheter 2 billets pour la 32<sup>e</sup> édition du tournoi de golf-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie qui aura lieu le vendredi 9 juin 2017 au club de golf Murray Bay et d'y inscrire monsieur Sylvain Tremblay et madame Claire Gagnon pour la somme de 140 \$ chaque;
- De renouveler le partenariat avec la Chambre de commerce de Charlevoix pour la somme de 3 250 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-04-32**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 28.

---

Jean-Pierre Gagnon  
Préfet suppléant

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mai 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour de mai deux mille dix-sept (30/05/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

**Est absent :**

Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

17-05-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Annonce du G7 2018 qui aura lieu à La Malbaie;
- b) Dossier du Port de refuge de Cap-à-l'Aigle;
- c) Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc. : rencontre avec monsieur Guillaume Paré.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Présentation du rapport d'activités du Fonds de développement du territoire (FDT) 2016-2017;
- b) Présentation de la Politique de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Réponse à la lettre datée du 28 mars 2017 reçue de l'Association ALTI concernant les transports du samedi;
- d) Groupe tactique d'intervention économique (GTIE), suivi de la rencontre du 29 mai 2017;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) SPCA, suivi de monsieur Pierre Boudreault, représentant élu de la MRC, au sein du conseil d'administration;
- b) Octroi d'un nouveau bail commercial en territoire public intramunicipal, lot 454 partie, secteur Snigole à Clermont;
- c) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Troisième voie de collecte des matières compostables : retour de la rencontre du comité de la gestion des matières résiduelles (GMR);
- b) Comité de vigilance : retour sur la rencontre avec le comité de vigilance du 10 mai 2017;
- c) Gestion des fosses septiques : inspections des installations;
- d) Problématique des conteneurs isolés;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Entente de développement culturel 2018-2020 : plan d'action;
- b) Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme des TNO, tenue le 18 mai 2017;
- c) Campings sur zecs, suivi de la rencontre du 27 mai 2017;
- d) Invitation à l'événement « Célébration patrimoine », le 17 juin à Lévis;
- e) Abrogation des règlements de contrôle intérimaire (RCI);
- f) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : plan d'action;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX : DISCUSSIONS AVEC MONSIEUR DANIEL GUAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Agrandissement du siège social de la MRC, suivi des travaux;
- b) Aéroport de Charlevoix : suivi;
- c) Alliance Arc-en-ciel : suivi de la demande pour siéger au comité d'action pour la diversité sexuelle dans notre région;
- d) Magazine Investir au Québec : présentation des occasions d'affaires par région du Québec;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

Monsieur Donald Kenny, maire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, assiste à la séance de travail et quitte la salle du conseil à 14 h 45, soit avant le début de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-05-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017.

**17-05-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Avril-Mai 2017 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2017 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril-Mai 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril-Mai 2017 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2017.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

17-05-04

#### **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR AÉROPORT, TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ) AU 30 AVRIL 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 30 avril 2017.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
Benoît Côté comptable agréé

17-05-05

#### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM): INSCRIPTION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY, PRÉFET, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à l'Assemblée générale des MRC de la FQM qui aura lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Québec pour la somme de 180 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-06

#### **REVENU QUÉBEC : NOMINATION DE MADAME CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, COMME REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DES SERVICES EN LIGNE DU MINISTÈRE DU REVENU POUR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser madame Cathy Duchesne, technicienne en administration au sein de la MRC de Charlevoix-Est, à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises.

Il est également résolu d'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise ou aux fichiers de Revenu Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-07

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, CABINET D'AVOCATS :  
PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À UN  
DOSSIER RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 16-12-06 relativement à la signature d'une entente pour les services juridiques de la MRC avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, S.E.N.C.R.L.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente n'inclut pas les représentations relativement aux mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est partenaire de la corporation sans but lucratif Le Saumon de la Rivière Malbaie inc., qu'elle y détient un siège au conseil d'administration par un représentant qu'elle désigne et que les règlements généraux de cette corporation prévoient qu'en cas de dissolution, les biens de la corporation seront dévolus à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC veut s'assurer d'une bonne gouvernance à l'égard de cette organisation qui est importante pour la région;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-01-16 octroyant un mandat spécifique à M<sup>e</sup> André Lemay, relativement à la restructuration de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement des honoraires professionnels de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, relativement au dossier de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, représentant la somme de 11 191 \$ payée à même le surplus de la MRC au 31 décembre 2016 pour cinquante pour cent (50 %) et à même le surplus du TNO de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2016 pour l'autre cinquante pour cent (50 %).

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats,  
S.E.N.C.R.L.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-08

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Mai 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire,  
MRC

17-05-09

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA GESTION DE RISQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a repris compétence quant au développement économique et que toutes les archives du défunt CLD appartiennent maintenant à la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les MRC de tenir à jour ses archives, conformément à la Loi sur les archives;

**CONSIDÉRANT QUE** certains services offerts par le CLD n'ont plus lieu d'être à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation de la MRC n'inclut pas ce type d'activités et services;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation doit être à jour et représenter le plus fidèlement les activités de gestion et d'exploitation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un travail d'élagage ou de tri doit être fait dans ces dossiers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de ne pas créer de nouvelles règles au calendrier de conservation de la MRC sur ce type d'activités qu'exploitait le CLD, pour ensuite détruire lesdites règles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de traiter certaines archives en tenant compte de la gestion de risques, suivant la recommandation de BAnQ, pour certaines activités de gestion et d'exploitation.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire,  
MRC

17-05-10

**PONT DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL : DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** les débordements récurrents de la rivière Port-au-Persil ayant causés des dégâts au chemin Port-au-Persil et à des propriétés en 1987, 1996, 2005 et 2011;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-11-21 dans laquelle la MRC, à la suite de l'inondation de 2011, a demandé au MTQ de travailler conjointement avec elle afin de trouver rapidement des solutions pour s'assurer que d'autre événement d'inondation ne se produisent plus dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du Centre d'expertise hydrique du Québec : Avis technique – Risque associé à un événement hydrologique, daté du 25 octobre 2011, établit que « la configuration du secteur de la rivière, du pont et du chemin est propice à une inondation sévère » (page 13);

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a produit une étude relativement au pont du chemin Port-au-Persil à la suite de l'inondation de 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a rédigé une demande d'accès à l'information auprès du MTMDET le 5 mai 2016 pour l'obtention de cette étude et que cette demande a été refusée;

**CONSIDÉRANT** les nombreux questionnements de la municipalité de Saint-Siméon (réf : résolution numéro 11-09-41) et de la MRC en regard du pont, notamment à la suite d'une visite des lieux en compagnie de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et M<sup>e</sup> André Lemay, avocat le 3 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens, de la municipalité, de la MRC, de la MMQ et du MTMDET de trouver une solution pour éviter tout débordement éventuel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Que l'étude relative au pont du chemin Port-au-Persil, dans la municipalité de Saint-Siméon soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est;
- De prévoir une rencontre avec les divers intervenants afin de trouver une solution pour éviter tout débordement éventuel;
- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procède à la réfection du pont, le plus tôt possible, afin d'éviter une nouvelle inondation, selon les conclusions de l'étude précisée ci-dessus.

c. c. M. Jean-François Saulnier, directeur, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

M. Sébastien Rainville, directeur de la gestion des risques,  
Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)  
M<sup>e</sup> André Lemay, avocat, Tremblay Bois Mignault Lemay,  
avocats S.E.N.C.R.L

17-05-11

**FONDS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE SES RÉGIONS : CHOIX DES CRITÈRES D'ANALYSE POUR LE PARTAGE DES SOMMES ENTRE LES DIVERSES MRC**

**CONSIDÉRANT** la rencontre tenue le 12 mai 2017 à la MRC de Charlevoix-Est où le consultant monsieur Guy Barthell, mandaté par la Ville de Québec, est venu consulter la MRC de Charlevoix-Est sur la gestion du nouveau fonds de la Capitale-Nationale et ses régions;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, une répartition du montant de ce fonds entre les différents territoires a été présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été informée que cette répartition a été faite en utilisant un indice composé du nombre de population et de la richesse foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant dévolu à la MRC de Charlevoix-Est est inférieur à celui de MRC moins peuplées;

**CONSIDÉRANT QUE** le revenu moyen de la population de la MRC de Charlevoix-Est est le plus faible de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a perdu plus de 400 emplois manufacturiers récemment à la suite de la fermeture de l'usine General Cable et à la diminution des opérations de Produits forestiers Résolu;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitalité socioéconomique de la MRC de Charlevoix-Est bénéficierait grandement de nouveaux montants pour des projets de développement;

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a conçu l'indice de vitalité économique et que celui-ci servira principalement au MAMOT à répartir les montants qui seront ajoutés à l'enveloppe du Fonds de développement des territoires, qui plus est, il constituera un outil de synthèse et d'analyse pour tout ministère et organisme à vocation économique qui doit intervenir à l'échelle locale et supralocale;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC de Charlevoix-Est a un indice de vitalité plus bas que les autres territoires de la Capitale-Nationale et qu'en ce sens il devrait être supporté par les différents fonds gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de demander au ministre François Blais que les critères d'analyse lors de l'affectation des sommes entre les diverses MRC accordent un poids supérieur au nombre de population plutôt qu'à la richesse foncière et que l'indice de vitalité économique soit considéré, et ce, afin de permettre le développement des régions moins favorisées économiquement.



c. c. Ministre François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
 M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Guy Barthell, consultant, Deloitte

17-05-12

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 À POINTCO INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes datée du 19 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 103 239,01 \$ taxes incluses, payée à même le budget MDC poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-13

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille Larouche Déry, Architectes;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer un paiement pour les honoraires professionnels d'architecture à Robitaille Larouche Déry, Architectes, pour une somme de 5 518,80 \$ taxes incluses (2 factures représentant les sommes de 5 058,90 \$ et 459,90 \$) payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-14

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À EMS STRUCTURE INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-12-09 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à EMS Structure inc.;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Jonathan Raymond, ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à l'entreprise EMS Structure inc., pour la somme de 16 225,85 \$ taxes incluses payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-15

**PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 122 : DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n<sup>o</sup> 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT QU'**avec le projet de loi n<sup>o</sup> 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** donner plus d'autonomie et plus de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n<sup>o</sup> 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n<sup>o</sup> 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 122;
- De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n<sup>o</sup> 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)

17-05-16

**GLOBAL PAYMENTS : NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR LES TERMINAUX (MRC - GMR - AÉROPORT) ET OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES NOUVEAUX TERMINAUX AVEC LES SERVICES DE CARTES DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat avec l'entreprise Global Payments relativement aux terminaux de la MRC (incluant le terminal de la gestion des matières résiduelles) et de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Services de cartes Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de ne pas renouveler le contrat avec Global Payments pour les terminaux de la MRC (incluant celui de la gestion des matières résiduelles) et celui de l'Aéroport de Charlevoix et de conclure le nouveau contrat pour les terminaux avec Services de cartes Desjardins.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-17

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS QUE LE BOIS D'ŒUVRE DISPONIBLE POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE SOIT ATTRIBUÉ À LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la scierie de Produits forestiers Résolu de Saint-Hilarion utilisera seulement la moitié des mètres cubes de bois provenant du volume garanti qu'elle détient sur terres publiques, soit environ 40 000 mètres cubes;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision concernant l'attribution du bois résiduel non attribué, représentant approximativement 40 000 mètres cubes de bois, revient au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations et travaux liés à une telle quantité de bois engendrent des retombées estimées à 2,2 millions de dollars lorsqu'ils sont dévolus à des usines de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attribution des 40 000 mètres cubes de bois à une autre région causerait des pertes d'emplois associées au domaine forestier pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Scierie Dion & Fils inc. a la capacité pour recevoir et traiter les 40 000 mètres cubes de bois et que cette scierie confie par entente les opérations forestières à des travailleurs et des entreprises de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a perdu plus de 400 emplois manufacturiers récemment à la suite de la fermeture de l'usine General Cable et à la diminution des opérations de Produits forestiers Résolu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, d'attribuer les 40 000 mètres cubes de bois à la région de la Capitale-Nationale, et plus spécifiquement à la Scierie Dion & Fils inc.

c. c. Ministre Luc Blanchette, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

M. Guillaume Paré, Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc.

M. Jean-François Dion, président, Scierie Dion & Fils inc.

**17-05-18**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 30 AVRIL 2017, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 30 avril 2017.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
Benoît Côté comptable agréé

**17-05-19**      **ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE 2016-2017 : AJOUT D'UN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander au ministère de la Culture et des Communications (MCC) de signer une entente pour une durée de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 mars 2019, afin qu'il bonifie une somme de 16 000 \$ le financement de l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 au regard de la mise en œuvre du plan d'action de cette entente.

Il est également proposé d'autoriser le préfet à conclure et signer cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Dion, conseillère en aménagement du territoire, MCC

**17-05-20**      **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : INTÉRÊT DE LA MRC À NÉGOCIER UNE ENTENTE TRIENNALE 2018-2020 ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté une Politique culturelle en 2004 laquelle identifie la culture comme un vecteur de développement socio-économique essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette adoption la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en œuvre des ententes de développement culturel;

**CONSIDÉRANT** le succès de ces ententes qui se traduit par des retombées nombreuses et importantes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est en matière de culture;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de développement pour d'autres projets culturels sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs des projets associés à une nouvelle entente devront s'accorder au cadre de référence récemment adopté par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC en partenariat avec le MCC a préparé un plan d'action visant une entente triennale;

**CONSIDÉRANT QU'**une des actions prévues vise à appuyer la Ville de La Malbaie dans ses actions culturelles notamment reliées à la bibliothèque Laure-Conan;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette action une somme de 2 500 \$ par année proviendra de la Ville de La Malbaie via une entente à signer entre la MRC et la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De transmettre au MCC l'intention de la MRC de Charlevoix-Est de voir se renouveler l'Entente de développement culturel pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- De confirmer l'engagement financier de la MRC d'une valeur de 21 000 \$ par année pour trois ans (incluant le 2 500 \$ provenant de la Ville de La Malbaie);
- D'adopter le Plan d'action tel que présenté en séance de travail du conseil par madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire;
- De mandater le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de la Culture et des Communications

17-05-21

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2018 : APPROBATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DE VOLET « PLAN DU LIVRE »**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2017 où figure l'action « *Réaliser une activité de création littéraire visant les jeunes* »;

**CONSIDÉRANT** le projet, « *Création de livres illustrés par des enfants et des adolescents* », déposé par le Groupe Action-jeunesse de Charlevoix (GAJC);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond adéquatement aux objectifs du plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le projet « *Création de livres illustrés par des enfants et des adolescents* » et de procéder à l'octroi d'une somme de 10 500 \$, pris à même le budget de l'entente de développement culturel 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-22

**DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER UNE ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE À LA GESTION DU SITE DE LA POINTE-AUX-ALOUETTES**

**CONSIDÉRANT** l'annonce récente de l'acquisition de la Pointe-aux-Alouettes par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-08-26 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de demander aux instances provinciales et fédérales de planifier l'acquisition de ce bien d'intérêt national afin qu'il devienne de propriété publique et que sa protection et sa mise en valeur soient assurées;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-04-11 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de signaler, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la volonté de la MRC de Charlevoix-Est d'obtenir la gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes afin d'y développer un projet de mise en valeur, qui sera développé avec les différents partenaires déjà impliqués dans le dossier dont le principal étant la municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-10-22 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de désigner le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, afin de négocier une entente dans les plus brefs délais avec le MFFP visant la délégation de gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du site se fera dans le cadre de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales que la MRC a signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet et le directeur général pour signer l'entente tripartite relative à la gestion du site de la Pointe-aux-Alouettes laquelle liera le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de Charlevoix-Est.

17-05-23

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est afin d'abroger les normes relatives aux équipements de camping dans les campings sur zec.

17-05-24

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-05-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification vise à abroger les normes relatives aux équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** les zecs et le ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs (MFFP) se sont entendus sur des normes balisant les équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC avait règlementé cet aspect afin de mettre de l'ordre dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'analyse du MFFP la MRC n'aurait pas dû autoriser certains équipements de camping tel que les toitures de protections et les vérandas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas décisionnelle sur les équipements de camping qui peuvent être autorisés dans les campings sur zec et préfère donc se retirer de cette gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC continuera de régir les emplacements de camping ainsi que leur desserte en eau et en installation septique;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du 30 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent projet de règlement numéro 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
- 2) Adopte le Document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement;
- 3) Délègue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la Commission chargée de tenir la consultation publique;
- 4) Demande un avis du ministre sur le présent projet de règlement tel que prévu à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

<b>Article 1</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule fait partie du présent règlement.

<b>Article 2</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent projet de règlement porte le titre suivant : Projet de règlement n° 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent projet de règlement vise à abroger certaines normes relatives aux campings sur zec.

<b>Article 4</b>	<b>Abrogation des articles suivants du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement</b>
------------------	--

Les articles suivants sont abrogés :

## 11.2 Usages autorisés sur les emplacements de camping

### 11.2.1 Usage autorisé

### 11.2.2 Usage prohibé

### 11.2.3 Modification des véhicules de camping

### 11.2.4 Nombre de véhicules de camping par emplacement

### 11.2.5 Installation du véhicule de camping

### 11.2.6 Dimension des véhicules de camping

## 11.3 Constructions et usages complémentaires aux véhicules de camping

### 11.3.1 Nécessité de l'usage principal

### 11.3.2 Construction complémentaire à un véhicule de camping

### 11.3.3 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une galerie ou une terrasse

### 11.3.4 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une remise

### 11.3.5 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une véranda ou un abri moustiquaire

### 11.3.6 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une toiture de protection pour un véhicule de camping

### 11.3.7 Limitation

## 11.7 Gestion des droits acquis

### 11.7.1 Réparation ou rénovation d'une construction dérogatoire

### 11.7.2 Remplacement d'une construction ou un usage dérogatoire

### 11.7.3 Déplacement d'un bâtiment complémentaire dérogatoire

### 11.7.4 Reconstruction d'un emplacement dérogatoire

### 11.7.5 Retour à un usage dérogatoire

### 11.7.6 Retour à une construction dérogatoire

### 11.7.7 Ajout ou agrandissement de bâtiment complémentaire

<b>Article 5</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---



17-05-25

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉROS : 102-04-00; 59-95-1; 122-04-02; 153-03-06; 144-04-06; 161-01-07; 191-11-09; 198-06-10 ET LEURS AMENDEMENTS**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement abrogeant les règlements de contrôle intérimaire numéros : 102-04-00; 59-95-1; 122-04-02; 153-03-06; 144-04-06; 161-01-07; 191-11-09; 198-06-10 et leurs amendements.

17-05-26

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier 25 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants disponibles en 2016-2017 étaient constitués d'une enveloppe annuelle de 444 284 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe annuelle du PADF peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu :

- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est accepte le rapport annuel du PADF pour l'année 2016-2017, tel que présenté dans cette résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même rapport annuel, tel que déposé séance tenante.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-05-27

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF):  
APPROBATION D'UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE VOLET  
INTERVENTIONS CIBLÉES 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC dispose d'un budget pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire et les modifications apportées aux projets prioritaires sur les lots intramunicipaux et aux sommes libérées en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité de priorisation de retenir le projet déposé par le Club Les Aventuriers de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement de soutenir financièrement le projet de « Remplacement du pont de la décharge du lac de la Chicane » déposé par le Club (motoneige) Les Aventuriers de Charlevoix dans le cadre du PADF volet interventions ciblées 2017-2018 représentant la somme de 11 701,80 \$.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-05-28

**DÉROGATIONS MINEURES**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant une propriété sise en bordure du lac Deschênes, TNO de la MRC de Charlevoix-Est, lot 72B-7, visant à autoriser un abri à bois dans la marge avant alors que l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 247-04-14 interdit l'implantation d'un tel bâtiment dans cette marge;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée par le fait que la remise et le garage de ce chalet sont déjà situés dans la marge avant et que ceux-ci sont situés à plus de 75 mètres de la route;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun bâtiment sur cette propriété n'est visible de la route en raison de la profondeur du terrain et du caractère boisé du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise en bordure du lac Deschênes, TNO de la MRC de Charlevoix-Est, lot 72B-7.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO, MRC

17-05-29

**ÉTUDE D'UNE DEMANDE SOUMISE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment situé sur le lot 71B-P lequel se trouve dans la zone de villégiature située en bordure du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de construction de tout nouveau bâtiment principal situé dans cette zone de villégiature doivent être soumis au Règlement numéro 251-04-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution reflète l'avis du comité consultatif d'urbanisme obtenu à la réunion du 18 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur rouge éclatante du toit qui a été soumise ne rencontre par le critère suivant : « Les matériaux de revêtement extérieur possèdent une couleur s'intégrant visuellement aux couleurs de l'environnement naturel »;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les autres critères applicables sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'accepter les plans proposés à la condition que :

- La couleur du toit soit dans des tons déclinés de noir ou de brun;
- Que la bande de protection riveraine soit conservée à l'état naturel.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO, MRC

17-05-30

**OCTROI D'UN NOUVEAU BAIL COMMERCIAL EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL, LOT 454 PARTIE, SECTEUR SNIGOLE À CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** la demande de Chaudbois pour l'octroi d'un nouveau bail, à des fins commerciales, en territoire public intramunicipal (secteur Snigole à Clermont), pour une superficie d'un hectare, sur une partie du lot 454, cadastre de la paroisse de La Malbaie (bloc B9);

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est déjà détenteur d'un bail de même nature et de même superficie à proximité et que l'octroi d'un nouveau bail lui permettrait une croissance de son entreprise de transformation de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** les fins du bail sont conformes avec l'affectation récréative du bloc B9 contenue dans la *Planification d'aménagement intégré et de gestion du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est* dans laquelle sont autorisées, entre autres, des activités de mise en valeur et d'exploitation de la matière ligneuse et des activités de mise en valeur des autres ressources forestières;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune consultation des autochtones par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est nécessaire (réf. : correspondance du MERN datée du 8 novembre 2006);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à Chaudbois un bail à des fins commerciales d'activités de transformation de bois, d'une superficie d'un hectare, sur une partie du lot 454, cadastre de la paroisse de La Malbaie.

Il est également résolu de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, et la direction générale de la MRC, pour signer ce bail, pour et au nom de la MRC.

17-05-31

**NOMINATION DE MONSIEUR ROBIN LAVOIE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-11-EX relativement à l'embauche d'un préposé au réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été effectuées avec succès et qu'il y a lieu de confirmer l'embauche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Robin Lavoie, au poste de préposé au réseau des écocentres de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président *par intérim*, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

17-05-32

**REVENU QUÉBEC : NOMINATION DE MADAME CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, COMME REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DES SERVICES EN LIGNE DU MINISTÈRE DU REVENU POUR L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser madame Cathy Duchesne, technicienne en administration au sein de la MRC de Charlevoix-Est, à, pour et au nom de l'Aéroport de Charlevoix :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises.

Il est également résolu, d'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise ou aux fichiers de Revenu Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-33

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE LA REDDITION DE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 874 298 \$ tirée de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte ainsi que le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, tel que présentés lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

Il est également résolu de transmettre la reddition de compte et le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2016-2017, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet Lafontaine, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale

17-05-34

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé son plan de développement du transport collectif au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 13 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a effectué 8 318 déplacements en transport collectif en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, la MRC de Charlevoix-Est a octroyé un contrat de transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour effectuer ses déplacements sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 (volet II – Aides financières au transport collectif régional);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour le service de transport collectif, la MRC de Charlevoix-Est a prévu contribuer à une somme de 35 000 \$ en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est évalue à 18 000 \$ la participation représentant la part des usagers en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est prévoit effectuer approximativement 8 000 déplacements au cours de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTMDET pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2017;

- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

c. c. M<sup>me</sup> Jocelyne St-Pierre, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-35

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU TABLEAU DES SURPLUS ATTRIBUABLES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une demande par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de fournir les données financières du transport collectif en milieu rural de 2007 à 2016 dans le cadre des démarches pour l'évaluation des surplus accumulés attribuables au MTMDET, au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

**CONSIDÉRANT QU'**il est obligatoire de fournir ces données pour effectuer une demande d'aide financière pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET a demandé que le tableau des surplus soit signé par la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est comme signataire du tableau des surplus suivant les données financières du transport collectif en milieu rural de 2007 à 2016 dans le cadre des démarches pour l'évaluation des surplus accumulés attribuables au MTMDET (volet II du PADTC).

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-36

**TRANSPORT COLLECTIF : MANDAT À LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendra fin le 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service ne peut être effectué que par un transporteur titulaire de permis de transport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique, à procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'octroi d'un contrat en transport collectif pour une durée de six mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017.



c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-37

**TRANSPORT COLLECTIF : EMBAUCHE DE LA CHARGÉE DE PROJET POUR L'ÉLABORATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE RELATIVEMENT AU PLAN DE TRANSITION DU TRANSPORT COLLECTIF DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a résolu unanimement de procéder à un appel d'offres sur invitation en collaboration avec la MRC de Charlevoix pour l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les partenaires financiers ont confirmé leur participation à ce projet, soit la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de Charlevoix et Emploi-Québec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-08-43 relatif au mandat à la directrice du développement économique pour aller en appel d'offres sur invitation pour l'embauche d'une ressource;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 mai dernier pour l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant;

**CONSIDÉRANT QUE** trois professionnels ont été invités à déposer une offre de services;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 18 mai dernier à 10 h, à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les trois professionnels invités, une seule a été déposée une offre à la MRC à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection composé de représentants des deux MRC a évalué les offres de services en regard des critères établis au devis et en appliquant la formule de calcul établie par la loi pour l'octroi de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de madame Josée Bouchard a été jugée qualifiée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe de prix du soumissionnaire qualifié a été ouverte;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de donner le mandat à Mme Josée Bouchard pour effectuer l'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition en transport collectif, pour la somme de 55 000 \$ plus taxes applicables.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-38

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC de se doter d'une politique en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique a pour principal objectif de clarifier les différents aspects de l'utilisation du Service de transport collectif pour les usagers;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la politique par la directrice du développement économique, madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant le conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter la politique de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est telle que présentée par la directrice du développement économique, madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant le conseil.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-39

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE RELATIVEMENT À DES SERVICES D'ENQUÊTE DE CRÉDIT ET ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des services offerts aux MRC et aux organismes gestionnaires, Fonds locaux de solidarité FTQ a offert à la MRC de procéder à une vérification du dossier de crédit des entreprises et des propriétaires d'entreprises pour lesquels la MRC analysera, de temps à autre, la possibilité d'y faire un investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à toute vérification d'un dossier de crédit, la MRC transmettra à FLS-FTQ une autorisation des personnes physiques et morales sur lesquelles des vérifications de dossiers de crédit seront faites selon les modèles prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la signature de l'entente-cadre relativement à des services d'enquête de crédit et entente de confidentialité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, pour signer l'entente-cadre relativement à des services d'enquête de crédit et entente de confidentialité.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital de développement, Fonds locaux de solidarité FTQ

17-05-40

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE RELATIVEMENT À LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME**

**CONSIDÉRANT QUE** le participant a déjà établi son admissibilité à la *mesure Soutien au travail autonome (STA)*, qu'il souhaite créer une entreprise ou mettre sur pied des activités de travail autonome et qu'il/elle a présenté une demande d'aide financière et/ou technique, selon le cas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit offrir au participant admissible, dont le projet a été accepté par le comité d'analyse, un encadrement technique et des conseils professionnels relativement au démarrage de son entreprise ou la mise en œuvre de son plan de redressement ou de consolidation durant toute la période de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la signature d'un protocole d'entente avec les participants dans le cadre de la *mesure de Soutien au travail autonome (STA)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, madame Catherine Gagnon et/ou la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est, pour signer les protocoles d'entente avec les participants dans le cadre de la mesure *Soutien au travail autonome*.

17-05-41

**CONFIRMATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 40 000 \$ PAR ANNÉE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC a vu se développer des événements sportifs, culturels et touristiques d'envergure au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** ces événements sont source de retombées économiques et sociales et qu'ils permettent de créer des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement des événements est toujours un défi pour les organismes qui les gèrent;

**CONSIDÉRANT** la demande de Tourisme Charlevoix d'une contribution financière de 40 000 \$ par année pour une période de 3 ans à l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de contribuer pour une somme de 40 000 \$ par année pour une période de 3 ans à l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix avec Tourisme Charlevoix et d'autres partenaires financiers.

Il est également résolu de puiser cette somme à même l'enveloppe régionale du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

c. c. M. Jacques Lévesque, directeur général, Tourisme Charlevoix

17-05-42

**ACHAT DE LA LICENCE MARGILL, DE LA FORMATION, AINSI QUE LES MISES À JOUR ET LE SOUTIEN TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de la MRC d'effectuer la gestion des fonds FLI/FLS avec des outils adaptés à la gestion des portefeuilles de prêts;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel *Gestionnaire de prêts Margill* vise à centraliser la gestion des portefeuilles FLI/FLS dans une application spécialisée et permet la production de différents rapports utiles à la gestion des fonds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition du logiciel *Gestionnaire de prêts Margill* pour la somme de 2 500 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Jurismedia inc., de défrayer la somme de 300 \$ plus taxes relativement à la formation y afférent ainsi que les mises à jour et le soutien technique au coût de 625 \$ par année à partir de la deuxième année d'utilisation, à même les fonds du « Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-43

**TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE CHARLEVOIX-EST : NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY À TITRE DE PRÉFET ET PRÉSIDENT D'HONNEUR ET ACHAT D'UNE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser une somme de 200 \$ taxes incluses au Club Optimiste de Charlevoix-Est afin de contribuer à leur campagne de financement et de souligner la présence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à titre de président d'honneur de ce tournoi-bénéfice.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-44

**CAMPS DE JOUR DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PAR LES SERVICES DE LOISIRS DE LA MALBAIE ET CLERMONT POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ « CHARLEVOIX EN CAMP! » (EN REMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ « LA CARAVANE »)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a, lors des dernières années, toujours été partenaire pour l'événement « La Caravane » et « La Caravane 2.0 », organisé par l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ULSCN n'offre plus cette activité pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les services des loisirs de La Malbaie et Clermont souhaitent faire perdurer cette activité pour les jeunes de notre région par l'activité « Charlevoix en camp! »;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 1 000 \$ est prévue au budget 2017 de la MRC pour l'activité « La Caravane »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 1 000 \$ à l'activité « Charlevoix en camp! » organisée par les services des loisirs de La Malbaie et Clermont et d'utiliser la somme prévue au budget de la MRC pour le projet « La Caravane » au projet « Charlevoix en camp! ».

c. c. M. Sébastien Tremblay, directeur adjoint au volet sportif et jeunesse, Ville de La Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-45

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP ANNUEL DE LA MRC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017 pour une somme de 259,84 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-46

**LES MAINS DE L'ESPOIR : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 17 JUIN 2017 AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 100 \$ pour le tournoi de golf des Mains de l'Espoir de Charlevoix, qui se tiendra le 17 juin 2017 au Club de golf Murray Bay.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-47

**OMNIUM JACKIE DESMARAIS 2017 : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE VENDREDI 28 JUILLET AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le 28<sup>e</sup> Omnium de golf Jackie Desmarais, qui aura lieu le vendredi 28 juillet 2017 au profit du Musée de Charlevoix au coût de 250 \$ plus taxes, par participant.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-05-48**      **SPCA DE CHARLEVOIX : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 16 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le tournoi de golf-bénéfice de la SPCA de Charlevoix au coût de 75 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-05-49**      **LA ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI AU PROJET POUR OFFRIR AUX BÉBÉS ET AUX FAMILLES UN « PETIT COIN DE LAIT » ACCUEILLANT ET FAVORABLE À L'ALLAITEMENT DANS NOTRE RÉGION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer le projet « La Route du Lait dans Charlevoix » afin de favoriser la famille et l'allaitement dans la région de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Lavoie, coordonnatrice

**17-05-50**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 22.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de juin 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de juin deux mille dix-sept (27/06/2017) à 15 h 4, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-06-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Sollicitation urgente d'un milieu hôte pour la finale des Jeux du Québec, hiver 2019;
- b) Port de refuge de Cap-à-l'Aigle, suivi;
- c) Suivi général.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Octroi du contrat en transport collectif;
- b) Offre de service Vecteur 5 – plan de transition;
- c) Offre de service M<sup>e</sup> Lavoie;
- d) Lettre d'intention – délégation de signature à M<sup>me</sup> Catherine Gagnon;
- e) Politique de soutien aux entreprises : approbation d'un dossier;
- f) Politique d'investissement de la Vision économique régionale 2022 financée par la Réserve financière de la Vision économique régionale, suivi des commentaires formulés à la Ville de Québec;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi de la participation de « l'équipe TNO » au sauvetage du 1<sup>er</sup> juin dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (déroulement, facturation,...);

- b) Suivi des modifications à apporter à l'entente relative à l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien;
- c) Suivi du comité de sécurité publique (CSP) tenue à la MRC le 20 juin et présentation du rapport annuel d'activités du CSP et de la SQ;
- d) Suivi de la rencontre avec des représentants du ministère de la Défense nationale tenue à la MRC le 22 juin et relative à la mise en place d'un programme d'exercice pré-sommet du G7 pour le volet sécurité;
- e) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier, suivi du dossier de la sablière/gravière de Snigole (présences de monsieur Stéphane Charest et madame Mélissa Ouellet);
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Inauguration du réseau des écocentres;
- b) Écocentre La Malbaie : bail avec la Ville de La Malbaie;
- c) Cellules du Lieu d'enfouissement technique (LET) : construction de la phase 3, plans et devis - offre locale;
- d) Gestion des fosses septiques : inspections des installations;
- e) Problématique des conteneurs isolés;
- f) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi
- g) Réserve de la biosphère : catalogue d'équipements de tri sélectif;
- h) Opération du réseau des écocentres : remplacement d'un véhicule tout-terrain;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT), suivi;
- b) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé, suivi;
- c) Offre de services à Notre-Dame-des-Monts;
- d) Offres d'achat pour certaines terres à Saint-Aimé-des-Lacs;
- e) Campings sur zec, suivi;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Agrandissement de la MRC, suivi des travaux;
- b) Suivi de la rencontre de planification locale tenue le 21 juin au Fairmont Le Manoir Richelieu relativement au sommet du G7;
- c) Suivi de la rencontre de négociations tenue à Québec le 29 juin relativement au renouvellement de la convention collective des travailleurs(euses) de la MRC;
- d) Gestion des ressources humaines, suivi d'un avis disciplinaire;
- e) Suivi du contrat octroyé par l'UMQ pour les services professionnels d'un consultant en assurance collective pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ, pour une durée d'une année avec option de reconduction;
- f) Programme RénoRégion, suivi de la correspondance du 5 juin dernier relative au montant mis à la disposition de la MRC pour l'année 2017-2018;
- g) Suivi de l'adoption, à l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu;
- h) Aéroport de Charlevoix : réparation du célomètre (télémètre de nuages) de la station de météo AWOS;
- i) Aéroport de Charlevoix : cas particulier;
- j) Traverse de VTT sur la route 170 à Sagard, demande du comité de citoyens;
- k) Campagne de sensibilisation au partage de la route par l'ajout de panneau de signalisation;
- l) Évaluation foncière : demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de la Ville de Clermont;
- m) Équipement Halt (solution cycliste) : solutions permettant de mieux aménager le territoire, tout en permettant d'accompagner les citoyens dans la pratique du cyclisme;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique à la section H : demande d'appui et autres;
- o) Salon de la chasse de la municipalité de Saint-Siméon, demande d'aide financière au TNO de Charlevoix-Est;
- p) Rodéo de Charlevoix, suivi;
- q) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-06-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017.

**17-06-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai-Juin 2017 », et ce, pour les mois de mai et juin 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Mai-Juin 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai-Juin 2017 », et ce, pour les mois de mai et juin 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-06-04**      **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE JUIN 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur la liste déposée lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Juin 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

**17-06-05**      **ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET CELUI DE LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles des municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de Notre-Dame-des-Monts et de la Ville de Clermont, sans excéder le 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

- c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
 M. Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
 M<sup>me</sup> Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts  
 M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-06-06

**GESTION PARASITAIRE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MRC, L'AÉROPORT ET LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de Déprédation D.L., de renouveler le contrat de la gestion parasitaire au même tarif que le contrat pour les années de 2014-2017, représentant la somme de 3 578,02 \$ taxes incluses pour trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant inclut la gestion parasitaire pour l'Aéroport de Charlevoix, le lieu d'enfouissement technique, la MRC et la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques précisions au contrat seront incluses dans une annexe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat pour la gestion parasitaire à l'Aéroport de Charlevoix, le lieu d'enfouissement technique, la MRC (incluant la Sûreté du Québec), à Déprédation D.L., pour la somme totale forfaitaire de 3 578,02 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que ce contrat débute le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se termine le 30 juin 2020.

- c. c. M. Dan Lavoie, Déprédation D.L.  
 M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-07

**LE MAGASIN GÉNÉRAL COOP ST-FIDÈLE : ENGAGEMENT DE LA MRC À DONNER UNE MAINLEVÉE HYPOTHÉCAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est créancière hypothécaire, de troisième rang, du Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité aux termes de deux prêts à même le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fond local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** le Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité a fait cession de ses biens (ou est réputé avoir déposé une cession) en date du 16 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** Lemieux Nolet inc., syndics autorisés en insolvabilité, a reçu une offre d'une nouvelle coopérative pour faire l'acquisition de cet immeuble et des équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier créancier, soit la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, a accepté l'offre du syndic;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M<sup>e</sup> Jean-Paul Morin, de la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L en date du 2 juin 2017 relativement à la signature de la mainlevée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accorder mainlevée hypothécaire au Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité relativement aux deux (2) prêts octroyés à même le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fond local d'investissement (FLI) et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, pour signer ladite mainlevée.

c. c. M. Martin Poirier, syndic, Lemieux Nolet inc.

17-06-08

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTÉ À POINTCO**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes datée du 21 juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du deuxième décompte à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 173 627,01 \$ taxes incluses, payée à même le budget MDC poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-09

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille Larouche Déry, Architectes;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer un paiement pour les honoraires professionnels d'architecture à Robitaille Larouche Déry, Architectes, pour une somme de 5 058,90 \$ payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-10

**REGISTRE DES ARMES À FEU : RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu le 9 juin 2016 à l'Assemblée nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce registre vise à remplacer le registre des armes d'épaule aboli par l'ancien gouvernement fédéral de Stephen Harper;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la nouvelle loi, toute arme à feu sur le territoire du Québec doit être immatriculée avec un numéro unique et inscrite à un fichier;

**CONSIDÉRANT QUE** le registre devrait voir le jour en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement n'a retenu aucun endroit pour localiser les bureaux du registre québécois des armes à feu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'usage que le gouvernement du Québec localise des centres administratifs en région comme l'École nationale de police du Québec à Nicolet ou le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault à des fins de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déjà signifié par résolution au gouvernement du Québec son intérêt et ses intentions de voir s'établir sur son territoire les bureaux du registre des armes à feu, incluant l'ensemble des fonctions requises pour l'administration du registre (résolution numéro 13-03-07);

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du registre québécois des armes à feu sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est un des dix-sept projets régionaux priorités par le conseil des maires lors de sa journée de réflexion stratégique tenue le 23 janvier 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets, dont celui relatif au registre des armes à feu, ont fait l'objet d'une présentation à la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale le 9 juin 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est réitère au gouvernement du Québec son intérêt et ses intentions à ce que celui-ci établisse les bureaux du registre des armes à feu sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, incluant l'ensemble des fonctions requises pour l'administration du registre.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique  
M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix Côte-de-Beaupré  
M. Hugo Roy, directeur du partenariat, du développement territorial et des services à la gestion et directeur du développement régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale  
Capitaine Jonathan Jauron, directeur, Centre de service MRC 21-6201, Sûreté du Québec

**17-06-11 SALON DE LA CHASSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, OCTROI D'UNE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon pour la réalisation du premier salon de la chasse qui aura lieu du 18 au 20 août 2017, payée à même le budget du TNO au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-06-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, TROISIÈME LAC DES MARAIS, ZEC LAC-AU-SABLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant une propriété sise au troisième lac des Marais, dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est, visant à autoriser un agrandissement en empiétant jusqu'à 17,37 mètres dans la marge avant édictée à 25 mètres par l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 247-04-14;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée par le fait que le terrain est sur une pointe et que les possibilités d'agrandissement sont très limitées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement proposé n'empiète pas dans la bande protection riveraine établie à 15 mètres dans la réglementation;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la dérogation mineure au troisième lac des Marais, dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est visant à autoriser un agrandissement en empiétant jusqu'à 17,37 mètres dans la marge avant édictée à 25 mètres par l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 247-04-14.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO

**17-06-13 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : PROPOSITION ET ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation d'un projet faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Train entre Baie-St-Paul et La Malbaie	Réseau Charlevoix	10 000 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-14

**OFFRE DE SERVICE POUR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

Il est proposé par Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déposer une offre de services pour la modification des règlements d'urbanisme de Notre-Dame-des-Monts afin d'intégrer les nouvelles normes relatives aux constructions en zone agricole autorisées dans la décision n<sup>o</sup> 378642 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Le prix pour ces modifications est établi par le Règlement de tarification de la MRC, il représente la somme de 1 600 \$, et comprend la cartographie et l'élaboration d'un calendrier d'adoption.

c. c. M<sup>me</sup> Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CSP ET DE LA SQ  
COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017**

La DGA et directrice de la sécurité publique et des communications, madame Caroline Dion, ainsi que la présidente du comité de sécurité publique (CSP), et mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, dépose le rapport annuel d'activités du CSP de la MRC et de la SQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Le préfet, M. Sylvain Tremblay, mentionne que ce rapport sera déposé sur le site Internet de la MRC et pourra être consulté au [www.mrccharlevoixest.ca](http://www.mrccharlevoixest.ca).

17-06-15

**GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER :  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LA RÉPARATION D'UN  
CHEMIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC gère depuis 2011 l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la sablière/gravière publique 21 M-09-1 située dans le secteur Snigole à Clermont est incluse dans cette gestion;

**CONSIDÉRANT** les dommages causés par le coup d'eau survenu au début du mois de mai sur un chemin forestier perpendiculaire au chemin Snigole, lequel chemin est bordé de poteaux électriques alimentant la station d'eau potable de la ville de Clermont, située juste au bas du chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin est aussi utilisé par des entreprises forestières pour le transport du bois permettant ainsi d'éviter de circuler sur le réseau local à l'intérieur de la ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin en question donne également accès à des propriétés privées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau ayant endommagé le chemin provient des montagnes derrière la sablière/gravière et a cheminé à travers la sablière/gravière sous gestion de la MRC avant d'aller endommager le chemin forestier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont souhaite que ce chemin soit réparé et envisage de déposer une demande de subvention à cet effet dans le cadre d'un programme existant dont le financement peut aller jusqu'à 80 % du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une participation du milieu pour un montant de 20 % du coût des travaux serait nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est participe financièrement avec la Ville de Clermont et d'autres partenaires aux travaux de réparation d'un chemin forestier, s'il y a lieu, dans le secteur Snigole à Clermont, pour 5 % de la somme totale, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, et ce, à même le budget de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Néron, responsable des opérations, Unité de gestion de Charlevoix, Direction de la gestion des forêts, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

17-06-16

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'UNE PARTIE DES TRAVAUX PRÉVUS A L'ANNÉE 1 DU PROGRAMME PIIRL, SOIT LA SECTION 10.3 (COTE DES HARVEY) ET LE PONCEAU EN BAS DE PENTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-08-38 de la MRC concernant l'octroi du contrat de réalisation des plans et devis et la surveillance d'une partie des travaux sur le chemin Snigole prévus à l'année 1 du programme PIIRL;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accorde une première aide financière de 8 858 \$ pour le projet en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a la responsabilité de l'entretien du chemin Snigole selon une entente avec la Ville de Clermont et conséquemment du projet en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en titre sont réalisés sur le territoire de Clermont, mais que la MRC est la demanderesse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la MRC de Charlevoix-Est soit la signataire de l'entente et qu'elle reçoive les subventions liées au projet en titre.

c. c. M. André G. Bernier, directeur du développement durable et de la voirie locale, MTMDET  
M. Frédéric Tittley, MTMDET  
M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-06-17

**OCTROI D'UN CONTRAT À AUTOBUS JEAN-YVES AUDET RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de gré à gré avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendra fin le 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a résolu unanimement de procéder à un appel d'offres sur invitation pour continuer d'assurer un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 31 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre transporteurs ont été invités à déposer une offre de service;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 21 juin 2017 à 15 h, à la MRC de Charlevoix-Est sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix de la soumission – plus taxes</b>
Transport Savary 1982 inc.	60 060 \$
Autobus Jean-Yves Audet inc.	48 720 \$
Groupe Autocar Charlevoix (Jeannois)	54 600 \$

**CONSIDÉRANT QU'**Autobus Jean-Yves Audet inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer le contrat en transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour une durée de six mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017 pour la somme de 48 720 \$ plus taxes applicables.

c. c. Mme Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC), MRC

17-06-18

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RELATIVEMENT AUX LETTRES D'INTENTION**

**CONSIDÉRANT** les demandes de financement relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;



**CONSIDÉRANT QUE** chaque demande est analysée par le comité d'investissement commun de la MRC et est suivie d'une recommandation de ce comité au conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines entreprises ont besoin d'obtenir une confirmation de la MRC affirmant l'intention de contribuer au projet afin de leur permettre d'obtenir d'autres financements;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir le financement de la MRC, les entreprises doivent remplir certaines conditions, lesquelles sont exigées par le comité d'investissement commun;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) de la MRC de Charlevoix-Est, madame Catherine Gagnon, à signer les lettres d'intention à l'égard des entreprises bénéficiant d'une recommandation positive par le comité d'investissement pour une contribution à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, en prenant soin d'indiquer dans ladite lettre, que le déboursement des fonds sera effectué uniquement lorsque les conditions seront dûment remplies et une fois l'approbation de la demande par le conseil des maires.

17-06-19

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME VECTEUR 5 RELATIVEMENT AU PLAN DE TRANSITION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

**CONSIDÉRANT QUE** l'accompagnement par une firme spécialisée en transport était prévu dans la demande de projet d'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Firme Vecteur 5 pour la réalisation de ce mandat pour la somme de 4 783,64 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à la Firme Vecteur 5 représentant la somme de 4 783,64 \$ plus taxes pour un accompagnement à la mise en œuvre du plan de transition des services de transport collectif dans la région de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC), MRC

17-06-20

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY, S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-06-12 relativement à un mandat à Lavoie Gagnon, société d'avocats, pour les dossiers relativement à Mission développement Charlevoix;



**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite du procureur responsable des dossiers relativement au Fonds local de solidarité (FLS) et au Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour recouvrer les sommes dues, et que de telles procédures nécessitent un avocat aux fins de représentation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aura besoin des services d'un procureur relativement aux procédures de recouvrement d'argent qui peuvent être entreprises de temps à autre;

**CONSIDÉRANT** le champ d'expertise de M<sup>e</sup> Francis Fortin, avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., et son offre de services au taux horaire de 200 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à M<sup>e</sup> Francis Fortin, avocat pour la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., relativement au recouvrement des sommes dues à la MRC en lien avec le Fond local d'investissement (FLI) et le Fond local de solidarité (FLS).

c. c. M<sup>e</sup> Francis Fortin, Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats

17-06-21

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : OCTROI D'UNE SOMME À L'ENTREPRISE LES BELLES RÉCOLTES DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 50 000 \$ déposée par l'entreprise Les belles récoltes de Charlevoix relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 50 000 \$ à même le fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir le financement l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Preuve de constitution de l'entreprise accompagnée du capital action émise par la société aux actionnaires;
- Preuve de financement des autres partenaires financiers prévus au projet;
- Preuve de mise de fonds;
- Soumission équipement acquis;
- Convention d'actionnaires (s'il y a lieu);
- Ententes ou contrats avec les clients au nom de l'entreprise;
- Dépôt de l'échéancier.

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier par la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix), madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d’octroyer une somme de 50 000 \$ à l’entreprise Les belles récoltes de Charlevoix, à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer le protocole à l’égard de l’entreprise Les belles récoltes de Charlevoix.

17-06-22

**POLITIQUE D’INVESTISSEMENT DE LA VISION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le 8 décembre 2016 la Loi 109 qui instaurait notamment le Fonds de la Capitale-Nationale et de ses régions;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Loi, le Service de développement économique de la Ville de Québec a élaboré une politique d’investissement visant à préciser le cadre normatif de la vision économique régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Québec et le gouvernement du Québec doivent signer une entente et que cette dernière prévoit le versement à la Ville d’une somme de 97 M\$ sur une période de 5 ans, soit de l’année 2017-2018 à l’année 2021-2022, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Québec adopte une politique d’investissement préalablement approuvée par chacune des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus de la Capitale-Nationale a convenu de la répartition du Fonds de la Capitale-Nationale en fonction de la moyenne de la population et de la RFU;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC est en accord avec les sept axes d’interventions de la politique d’investissement présenté par le Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite s’impliquer activement à titre de partenaire pour le développement de la Capitale-Nationale et de ses régions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et adopté unanimement que :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Le conseil de la MRC de Charlevoix-Est approuve la politique d’investissement de la Vision économique régionale 2022 au même titre que les municipalités régionales de comté de Charlevoix, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L’Île d’Orléans et de Portneuf ainsi que de la Nation huronnewendat;

- Le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est agit à titre de répondant pour optimiser les interventions en développement économique avec la Ville de Québec et ses partenaires régionaux;
- Le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents pertinents.

17-06-23

**SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX 2017 : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 18<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ pour la 18<sup>e</sup> édition du tournoi de golf-bénéfice au profit de la Sclérose en plaques du grand Charlevoix 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-24

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

**CONSIDÉRANT** tous les efforts du conseil d'administration du Rodéo de Charlevoix, afin que cet événement soit un succès;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre de spectateurs d'année en année et les retombées pour toute la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite manifester l'importance de l'événementiel pour la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard de la 8<sup>e</sup> édition du Rodéo de Charlevoix.

c. c. M. Sébastien Harvey, président, Rodéo de Charlevoix

17-06-25

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 14.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'août 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour d'août deux mille dix-sept (29/08/2017) à 15 h 9, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-08-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Résolution 2017-08-15 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs relativement à l'installation de compteurs d'eau;
- b) Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale (CRE – Capitale-Nationale): intérêt de la MRC et demande de rencontre relativement à l'aide gouvernementale pour la démarche *Par notre propre énergie*;
- c) Demande de rencontre hâtive avec le premier ministre;
- d) Hôpital de La Malbaie, suivi;
- e) Suivi de la rencontre du 24 août avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) relativement aux travaux de réparation d'un chemin forestier, secteur Clermont - Snigole (résolution 16-06-15);
- f) Sommet du G7 : inauguration des locaux.

**RENCONTRE AVEC LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE, MADAME SYLVIE BOUCHER**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Présentation du document de travail des analyses des opportunités d'affaires;
- b) Service d'accueil – offre de service Les Services de Main-d'œuvre l'Appui inc.;
- c) Présentation de madame Nancy Tremblay, agente de développement économique (13 h 15);
- d) Portrait des fonds de Mission développement Charlevoix :
  - Fonds local d'investissement (FLI);
  - Fonds local de solidarité (FLS);

- Fonds de développement des territoires (FDT) : politique de soutien aux entreprises et politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (en collaboration avec madame France Lavoie).
- e) Portrait des demandes de divers promoteurs depuis la reprise de compétence du développement économique par la MRC;
- f) Besoins financiers à court ou moyen terme relativement au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS);
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi de la rencontre initiale (11 juillet au Fairmont Le Manoir Richelieu) et de la rencontre principale (9 août à la Base des Forces armées canadiennes à Valcartier) relative à l'exercice Sentinelle I et II (exercice pré-sommet du G7 pour le volet sécurité);
- b) Sécurité incendie : suivi de la révision du schéma de couverture de risques;
- c) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier : suivi du dossier de la sablière/gravière de Snigole (correspondance transmise à certains exploitants);
- d) Gestion des occupations sans droit (OSD) : suivi de la demande adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour une rencontre à la séance de travail du conseil des maires du 19 septembre;
- e) Règlement relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, demande de la Sûreté du Québec;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Bacs de déchets et de matières recyclables; REPORTÉ
- b) Écocentre de La Malbaie : projet de bail; PROJET DÉPOSÉ, NON TRAITÉ ET REPORTÉ
- c) Pont Snigole : suivi; REPORTÉ
- d) Problématique des conteneurs isolés : suivi; REPORTÉ
- e) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi; REPORTÉ
- f) Travaux divers : choix des entrepreneurs; REPORTÉ
- g) Réserve de la biosphère : suivi; REPORTÉ
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **PRÉSENTATION DE MONSIEUR NORMAND DALLAIRE RELATIVEMENT AU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ**

#### **PRÉSENTATION DE MADAME NANCY TREMBLAY, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – SUIVI DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ :**

- a) Transport – augmentation – suivi du plan de transition;
- b) Programme Accès-loisirs;
- c) Données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale;
- d) Sécurité alimentaire Charlevoix (SAC) - Demande et situation de la Capitale-Nationale;
- e) Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) - Suivi et échéancier pour le dépôt de la demande.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé : présentation finale;
- b) Dossier du lac du Foulon : suivi; REPORTÉ
- c) Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement par résolution de la Municipalité de Saint-Siméon; DÉPOSÉE, NON TRAITÉ ET REPORTÉ
- d) Pointe-aux-Alouettes : suivi; REPORTÉ
- e) Cour d'appel du Québec : dépôt du mémoire de l'appelante; DÉPOSÉ, NON TRAITÉ ET REPORTÉ
- f) Service L'ARTERRE : discussion au sujet de l'adhésion de la MRC; REPORTÉ
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Agrandissement de la MRC, suivi des travaux;
- b) Suivi et présentation du tableau budgétaire;
- c) Ameublement des locaux de Mission développement Charlevoix : suivi;
- d) Aménagement du local des archives de Mission développement Charlevoix : acquisition d'un système sur rail;
- e) Cuisine collective : vente du lot d'équipements à Menaud inc. pour la somme de 26 000 \$ plus taxes;
- f) Gestion des ressources humaines : nomination de madame Mélanie Gauthier au poste d'inspectrice en urbanisme et à l'inventaire résidentiel;
- g) Besoins de Mission développement Charlevoix en technologie de l'information; REPORTÉ
- h) Aéroport de Charlevoix : REPORTÉ

- Suivi des opérations;
  - Suivi des activités déficitaires anticipées;
  - Lettre de monsieur Denys Cloutier et projet de réponse.
- i) Société d'habitation du Québec (SHQ) : modalités et critères d'analyse; REPORTÉ
- j) Accusé réception du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à la résolution 17-05-10 intitulée « Pont du chemin de Port-au-Persil : demande d'intervention au ministère »; DÉPOSÉ, NON TRAITÉ ET REPORTÉ
- k) Correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant la réalisation d'une étude de sécurité et de circulation sur la route 138; DÉPOSÉ, NON TRAITÉ ET REPORTÉ
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-08-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017.

**17-08-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juillet-Août 2017 », et ce, pour les mois de juillet et août 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Juillet-Août 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Juillet-Août 2017 », et ce, pour les mois de juillet et août 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-08-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DEB/Avril à Juin 2017 » et les déboursés du TNO portant la cote « DEB/Avril à Juin 2017 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'avril, mai et juin 2017.

**17-08-05**      **CONFIRMATION D'ADHÉSION À LA SOLUTION DES REGROUPEMENTS EN ASSURANCES COLLECTIVES DE L'UMQ ET MANDAT AU GROUPE MALLETTE ACTUAIRES INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la MRC de Charlevoix-Est (MRC) et le conseil des maires de la MRC souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**CONSIDÉRANT QUE** Mallette actuares inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuares inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuares inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- **QUE** le conseil des maires confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- **QUE** l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC de Charlevoix-Est durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuares inc.;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes.

c. c. Union des municipalités du Québec (UMQ)

17-08-06

**NOMINATION DE MADAME MÉLANIE GAUTHIER AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME POUR LES TNO ET À L'INVENTAIRE RÉSIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de monsieur Sylvain Gauthier, inspecteur pour les TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite du départ de monsieur Gauthier, le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT** la réception de la candidature de madame Mélanie Gauthier, employée temporaire au sein de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Gauthier a la formation et l'expérience requises pour accomplir cette fonction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de confirmer la nomination de madame Mélanie Gauthier à titre d'inspectrice en urbanisme pour les TNO et à l'inventaire résidentiel au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président par intérim, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

17-08-07

**CONFIRMATION DE LA RUPTURE DÉFINITIVE DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 42**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer la rupture définitive du lien d'emploi avec l'employé représenté par le numéro 42, au sein de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président par intérim, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

17-08-08

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur la liste déposée lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Août 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

17-08-09

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiements numéro 3 pour les travaux de construction à PointCo inc., en date du 21 août 2017, de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 4 pour les travaux de construction à PointCo inc., en date du 25 août 2017 de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT QUE** la surveillance de chantier relative aux travaux a effectivement été réalisée par monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures des essais de laboratoire géotechnique par Englobe ont été validées par la firme EMS le 7 juillet 2017;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer :

- Le paiement du troisième décompte à PointCo inc., relativement aux travaux de construction, pour la somme de 153 789,65 \$ taxes incluses;
- Le paiement du quatrième décompte à PointCo inc., relativement aux travaux de construction, pour la somme de 68 253,10 \$ taxes incluses;
- Le paiement du troisième décompte des honoraires professionnels de surveillance à la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes, pour la somme de 5 058,90 \$ taxes incluses;
- Le paiement des essais de laboratoire géotechnique à Englobe pour les sommes de 839,85 \$ et 4 317,02 \$ taxes incluses (pour un total de 5 156,87 \$ taxes incluses).

Il est également résolu que l'ensemble de ces dépenses soit payé à même le budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-10

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : APPROBATION DE LA LISTE DES AVENANTS AU PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation aux maires lors de la séance de travail précédant le présent conseil de l'ensemble des dépenses (étude géotechnique supplémentaire, branchement informatique, système de rangement des archives, ameublement) nécessaires à la construction et à l'aménagement des nouveaux bureaux du service de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** les dépenses prévues au budget 2017 de MDC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la liste des avenants au projet d'agrandissement et autres dépenses telle qu'exposée par le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments lors de la séance de travail précédant le conseil.

Il est résolu d'autoriser les paiements afférents aux avenants à PointCo inc., soit 16 478,57 \$ plus taxes, payés au budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

Il est également résolu que les autres dépenses présentées lors de la séance de travail soient entérinées par résolutions lors de la présente séance (résolutions 17-0811, 17-08-12 et 17-08-13) et lors des séances suivantes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-11

**RÉSEAU INFORMATIQUE ET AUTRES SYSTÈMES POUR MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX : OCTROI DU CONTRAT DE CÂBLAGE RÉSEAU, DU SYSTÈME D'APPEL AUDIO, DE LA DISTRIBUTION WI-FI ET DE COMMANDE ÉLECTRIQUE DES PORTES D'ACCÈS À SERVICES INFO-COMM**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes de ne pas inclure le branchement du système informatique et autres systèmes réseau dans le devis de construction des nouveaux locaux de MDC puisque cette pratique n'est pas répandue à leur avis;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour l'installation du réseau informatique et autres systèmes de Services Info-Comm;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable relativement à l'offre par la firme Génécot Experts-Conseils inc. en date du 22 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de câblage réseau, du système d'appel audio, de la distribution Wi-Fi et de commande électrique des portes à Services Info-Comm pour la somme de 19 280 \$ plus taxes, payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M. Jacques Ouellet, Services Info-Comm

17-08-12

**AMÉNAGEMENT DU LOCAL DES ARCHIVES DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX : ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE SUR RAILS**

**CONSIDÉRANT QUE** les archives appartenant auparavant au CLD sont réputées être la propriété de la MRC depuis la reprise de compétence du développement économique par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de MDC a beaucoup d'archives;

**CONSIDÉRANT QU'**un système d'archivage sur rails pour le local des archives des nouveaux locaux de MDC permettrait d'optimiser cet espace;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sera réalisé sous peu;

**CONSIDÉRANT** les revenus de la vente des équipements de cuisine collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un système d'archivage sur rails pour le local des archives des nouveaux locaux du service MDC pour la somme approximative de 15 000 \$, payée à même le produit de la vente des équipements de la cuisine collective de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-13

**AMEUBLEMENT DES LOCAUX DE LA MRC ET DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'IMPRIMERIE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux locaux du service de développement économique de la MRC (MDC) nécessitent l'achat de cinq (5) bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** trois bureaux du Vieux Club House et trois bureaux de MDC doivent être déménagés et réinstallés dans les nouveaux locaux de MDC;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres bureaux dans les locaux de la MRC doivent être déménagés et réinstallés dans les nouveaux locaux de MDC;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'Imprimerie Charlevoix pour l'acquisition, le déménagement et l'installation des bureaux des nouveaux locaux de MDC;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux étages des nouveaux locaux seront aménagés avec l'octroi de ce contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'achat, de déménagement et d'installation d'ameublement auprès de l'Imprimerie Charlevoix, pour la somme de 19 662 \$ plus taxes, dont 15 000 \$ payé à même le budget de MDC au poste « ameublement » et le résiduel payé à même le produit de la vente du lot d'équipements de la cuisine collective de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-14

**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MENAUD INC. POUR L'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est propriétaire du lot d'équipements de la cuisine collective sis au 6, rue Desbiens, à la suite d'une donation par la Société de gestion de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'utilise pas ces équipements;

**CONSIDÉRANT** les frais engendrés pour opérer cette cuisine collective, notamment quant à l'assurance et le service de déprédation;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise Menaud inc., d'acquérir ses équipements de la cuisine collective, notamment pour les opérations de sa distillerie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut aliéner des biens, de manière consensuelle, suivant la procédure prescrite par l'article 6.1 du code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter l'offre de l'entreprise Menaud inc. relative à l'acquisition du lot d'équipements de la cuisine collective pour la somme de 26 000 \$ plus taxes applicables et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, pour signer l'entente afférente.

c. c. M. Enrico Bouchard, président, Menaud inc.

**17-08-15**      **LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE CHARLEVOIX : PAIEMENT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de défrayer la cotisation annuelle de la Société de gestion des infrastructures de transports de Charlevoix (SOGIT) représentant la somme de 1 000 \$ taxes incluses payée au budget de la MRC au poste « cotisation professionnelle et *membership* ».

**17-08-16**      **RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE NORMAND DESGAGNÉS, ARCHITECTE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont nécessaires pour la réfection du Centre des loisirs de Sagard;

**CONSIDÉRANT** la rencontre avec le président du comité des citoyens de Sagard, monsieur Lucien Tremblay;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Normand Desgagnés architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la proposition de Normand Desgagnés, architecte relativement à la réfection du Centre des loisirs de Sagard, représentant la somme de 11 800 \$ plus taxes payé au budget TNO au poste « subvention aux organismes du TNO, réfection du Centre des loisirs ».

c. c. M. Normand Desgagnés, architecte

**17-08-17**      **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Construction d'un nouveau bâtiment	SPCA de Charlevoix	901 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Réseau municipal de sentiers pédestres - 2017	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	11 240 \$
Reconstruction pour sécuriser les bases de pilier de bras de pontons-phase 1	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	10 000 \$
Rénovation des toilettes publiques de Pointe-au-Pic	Ville de La Malbaie	40 000 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-18

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) RÉVISÉ :  
ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est avait été choisie parmi huit (8) MRC du Québec pour procéder à un projet-pilote consistant à établir un plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le PDZA vise à favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les récents bouleversements dans le domaine du développement économique régional avec notamment la disparition du CLD de la MRC de Charlevoix-Est et de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale ainsi que de plus de 50 % du financement récurrent provenant du gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** le PDZA mérite d'être révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs visés par cette révision sont les suivants :

- Dresser l'état des avancées et des reculs dans le développement agricole et agroalimentaire depuis l'adoption du PDZA en 2011;

- Assurer le maintien de la mobilisation régionale autour du développement agricole et agroalimentaire;
- Conscientiser les élus aux enjeux et aux opportunités de ces secteurs;
- S'arrimer avec les objectifs et les actions de la Stratégie de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis (SDAA);
- Soutenir l'intégration du développement agricole et agroalimentaire dans la nouvelle structure de développement économique de la MRC;
- Adopter un plan d'action réaliste, porté par un partenariat partagé entre plusieurs intervenants (MRC, UPA, MAPAQ, SADC, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le Plan de développement de la zone agricole révisé de la MRC de Charlevoix-Est.

- c. c. M. Jean-François Guay, aménagiste, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
 M<sup>me</sup> Gitane Saint-Georges, aménagiste, Union des producteurs agricoles (UPA)  
 M. Gaétan Sirois, agent de développement, Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix (SADC)  
 M. Gérald Bouliane, agent de développement économique, MRC de Charlevoix-Est

17-08-19

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) RÉVISÉ :  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE MADAME  
BRIGITTE LAVOIE POUR LA COORDINATION D'UNE TABLE DE  
CONCERTATION AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des principales actions du Plan d'action du PDZA révisé consiste à créer une table de concertation régionale dont le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sera l'enjeu;

**CONSIDÉRANT QUE** la disponibilité des ressources humaines de la MRC ne permet pas de prendre en charge cette tâche;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la part de madame Brigitte Lavoie pour la coordination de ladite table de concertation;

**CONSIDÉRANT** l'expertise de madame Brigitte Lavoie et sa connaissance du milieu agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de madame Brigitte Lavoie pour la coordination de la table de concertation agricole pour un montant de 12 800 \$ sans taxes pour une année et que la portion 2017 (4/12 mois) soit prise à même le budget d'aménagement du territoire au poste « protection et mise en valeur du territoire ».

- c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-20

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 289-08-17 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉROS 153-06-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09, 198-06-10 ET 100-04-00**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est a adopté les règlements de contrôle intérimaire numéros 153-06-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09 et 198-06-10 et leurs amendements lors de l'élaboration de son schéma d'aménagement révisé, afin de pallier certaines dispositions du premier schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a vu le schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments toujours pertinents, contenus dans les règlements de contrôle intérimaire numéros 153-06-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09 et 198-06-10 et leurs amendements ont été intégrés au schéma d'aménagement révisé de la MRC et dans les plans et les règlements d'urbanisme locaux lors de la conformité de ces derniers au schéma d'aménagement révisé;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné le 30 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du conseiller juridique de la MRC à l'effet de continuer la procédure, malgré l'entrée en vigueur de la Loi 122 en date du 16 juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que ce conseil adopte le Règlement abrogeant les règlements de contrôle intérimaire numéros 153-03-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09 et 198-06-10 et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit :

<b>Article 1</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule fait partie du présent règlement.

<b>Article 2</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent règlement porte le titre suivant : Règlement abrogeant les règlements de contrôle intérimaire numéros 153-03-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09 et 198-06-10.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent règlement vise à abroger les règlements de contrôle intérimaire numéros 153-03-06, 102-04-00, 59-95-1, 122-04-02, 144-04-06, 161-01-07, 191-11-09 et 198-06-10 et leurs amendements.

**Article 4 Abrogation du règlement n° 153-03-06**

Le règlement n° 153-03-06 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire concernant la protection des rives du littoral et des plaines inondables de la rivière Malbaie et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que ses amendements :

- Règlement n° 181-08-08;
  - Règlement n° 188-07-09;
- sont abrogés.

**Article 5 Abrogation du règlement n° 102-04-00**

Le règlement n° 102-04-00 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire relatif au contrôle du développement de la villégiature sur le territoire de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que son amendement :

- Règlement n° 114-05-01 est abrogé.

**Article 6 Abrogation du règlement n° 59-95-1**

Le règlement n° 59-95-1 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire du corridor routier des routes 138, 362 et 170 ainsi que ses amendements :

- Règlement n° 117-08-01;
  - Règlement n° 141-03-04;
  - Règlement n° 151-11-05;
  - Règlement n° 182-08-08;
- sont abrogés.

**Article 7 Abrogation du règlement n° 122-04-02**

Le règlement 122-04-02 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'état du territoire de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que ses amendements :

- Règlement n° 126-08-02;
  - Règlement n° 143-04-04;
  - Règlement n° 165-05-07;
  - Règlement n° 195-04-10;
  - Règlement n° 215-10-11;
  - Règlement n° 238-05-13;
- sont abrogés.

**Article 8 Abrogation du règlement n° 144-04-06**

Le règlement n° 144-04-06 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que ses amendements :

- Règlement n° 147-05-05;
- Règlement n° 149-11-05;
- Règlement n° 158-08-06;



- Règlement n° 166-06-07;
  - Règlement n° 180-06-08;
  - Règlement n° 186-05-09;
  - Règlement n° 197-06-10;
  - Règlement n° 216-12-11;
- sont abrogés.

**Article 9 Abrogation du règlement n° 161-01-07**

Le règlement n° 161-01-07 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes ainsi que son amendement :

- Règlement n° 173-03-08 est abrogé.

**Article 10 Abrogation du règlement n° 191-11-09**

Le règlement n° 191-11-09 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire visant la protection de la prise d'eau de l'aqueduc municipal de Saint-Irénée est abrogé.

**Article 11 Abrogation du règlement n° 198-06-10**

Le règlement n° 198-06-10 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire relatif à deux zones de mouvement de terrains dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est abrogé.

**Article 12 Abrogation du règlement n° 100-04-00**

Le règlement n° 100-04-00 portant le titre Règlement de contrôle intérimaire concernant la protection de la plaine inondable de la Rivière Malbaie ainsi que son amendement :

- Règlement n° 148-05-05 est abrogé.

**Article 13 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est

17-08-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-05-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification vise à abroger les normes relatives aux équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** les zecs et le ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs (MFFP) se sont entendus sur des normes balisant les équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC avait règlementé cet aspect afin de mettre de l'ordre dans les campings sur zec et surtout d'assurer l'application de la réglementation sur l'évacuation des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'analyse du MFFP la MRC n'aurait pas dû autoriser certains équipements de camping tel que les toitures de protections et les vérandas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas décisionnelle sur les équipements de camping qui peuvent être autorisés dans les campings sur zec et préfère donc se retirer de cette gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC continuera de régir les emplacements de camping ainsi que leur desserte en eau et en installation septique;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du 30 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique sur ce règlement tenue le 27 juin 2017 où personne ne s'est présenté;

**CONSIDÉRANT** l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçu sur le projet de règlement mentionnant qu'il était conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent règlement numéro 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
- 2) Adopte le Document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement.

<b>Article 1</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule fait partie du présent règlement.

<b>Article 2</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent règlement porte le titre suivant : Règlement n° 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent règlement vise à abroger certaines normes relatives aux campings sur zec.

<b>Article 4 Abrogation des articles suivants du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement</b>
--

Les articles suivants sont abrogés :

11.2 Usages autorisés sur les emplacements de camping

11.2.1 Usage autorisé

11.2.2 Usage prohibé

11.2.3 Modification des véhicules de camping

11.2.4 Nombre de véhicules de camping par emplacement

11.2.5 Installation du véhicule de camping

11.2.6 Dimension des véhicules de camping

11.3 Constructions et usages complémentaires aux véhicules de camping

11.3.1 Nécessité de l'usage principal

11.3.2 Construction complémentaire à un véhicule de camping

11.3.3 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une galerie ou une terrasse

11.3.4 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une remise

11.3.5 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une véranda ou un abri moustiquaire

11.3.6 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une toiture de protection pour un véhicule de camping

11.3.7 Limitation

11.7 Gestion des droits acquis

11.7.1 Réparation ou rénovation d'une construction dérogatoire

11.7.2 Remplacement d'une construction ou un usage dérogatoire

11.7.3 Déplacement d'un bâtiment complémentaire dérogatoire

11.7.4 Reconstruction d'un emplacement dérogatoire

11.7.5 Retour à un usage dérogatoire

11.7.6 Retour à une construction dérogatoire

11.7.7 Ajout ou agrandissement de bâtiment complémentaire

<b>Article 5</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est  
MRC contigües

17-08-22

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-66 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement omnibus n° 228-66 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 228-34, le règlement de lotissement n° 228-36, le règlement sur l'émission des permis et certificats n° 228-38 et le règlement de zonage n° 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ce règlement est d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, cette modification visait l'implantation de résidences en zone agricole à la suite de la décision numéro 378442 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 228-66 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

17-08-23

**PROJET « ENTENTE CULTURELLE 2017 » : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ PUBLIQUE SUR LE PATRIMOINE**

**CONSIDÉRANT QU'**au plan d'action de l'Entente de développement culturelle 2017 il est prévu un projet de tenir une activité d'échanges et de concertation, en partenariat avec la MRC de Charlevoix, entre les contacteurs en bâtiment et les intervenants du domaine culturel en lien avec la rénovation de bâtiments patrimoniaux (ébéniste d'art, ferronnier d'art, designer, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce projet un budget de 4 000 \$ est prévu;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'activité d'échanges prévue pour les entrepreneurs en bâtiments nous souhaitons ajouter deux conférences grand public traitant de restauration du patrimoine bâti;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de madame Brigitte Lavoie pour la planification et l'organisation de l'événement grand public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de madame Brigitte Lavoie représentant la somme de 560 \$ sans taxes, payée à même le budget de l'entente de développement culturelle 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-24

**CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-06-12 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU TROISIÈME LAC DES MARAIS : SECTEUR ZEC DU LAC-AU-SABLE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-06-12 lors du conseil des maires du 27 juin dernier relative à l'autorisation d'une dérogation mineure au troisième lac des Marais;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser ladite résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de modifier la résolution 17-06-12 en précisant que « l'agrandissement proposé n'empiète pas plus dans la bande de protection riveraine établie à 15 mètres dans la réglementation ».

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel

17-08-25

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LAC PIED-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement en empiétant jusqu'à 22,6 mètres dans la marge avant alors que l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 247-04-14 exige un minimum de 25 mètres par rapport au lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée par la configuration intérieure des pièces et l'aménagement du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la rive du lac est entièrement boisée et que l'empiètement sera mineur (2,4 mètres);

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme rendue lors de la réunion du 16 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la dérogation mineure relative à l'autorisation d'effectuer un agrandissement en empiétant jusqu'à 22,6 mètres dans la marge avant, contrairement à l'article 4.1 du règlement 247-04-14, exigeant 25 mètres.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel

17-08-26

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DU PROJET DE POINTE-AUX-ALOUETTES À L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est vient de signer une entente pour la gestion du site de Pointe-aux-Alouettes avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC entend développer un projet récréotouristique à la hauteur du potentiel de ce site historique, culturel et naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a décrit ses orientations d'aménagement du site dans un document intitulé Plan directeur provisoire – Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT** le plan d'affaires qui décrit le projet que la MRC entend proposer à l'Entente de partenariat régional en tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire réaliser ce projet avec plusieurs partenaires dont notamment la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, Tourisme Charlevoix et le ministère du Tourisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le dépôt d'une demande au programme d'Entente de partenariat régional en tourisme pour le projet de Pointe-aux-Alouettes auprès de Tourisme Charlevoix.

17-08-27

**RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE POUR LE SITE DE POINTE-AUX-ALOUETTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est vient de signer une entente pour la gestion du site de Pointe-aux-Alouettes avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC entend développer un projet récréotouristique à la hauteur du potentiel de ce site historique, culturel et naturel;

**CONSIDÉRANT QU'**une petite partie du projet visé est en zone agricole provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole du site est majoritairement de classe 0 selon l'IRDA;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie agricole visée est sous affectation Agricole à dynamiser au Schéma d'aménagement et de développement ce qui signifie l'absence de dynamisme agricole dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élevage le plus proche est situé à près de 3 km de là et qu'il s'agit d'un petit élevage de chevaux;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la ratification historique d'une alliance entre Champlain et cinq (5) nations autochtones en 1603 sur le site de Pointe-aux-Alouettes, il n'est pas pensable de faire le projet ailleurs que sur ce site;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie agricole présente sur le site de Pointe-aux-Alouettes est adjacente à la zone blanche et que pour cette raison la MRC doit déposer une demande d'exclusion de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** si l'exclusion de la zone agricole n'est pas souhaitée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la MRC serait satisfaite d'une autorisation autre qu'agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déposer auprès de la CPTAQ une demande pour exclusion de la zone agricole ou une utilisation autre qu'agricole sur le site de Pointe-aux-Alouettes, municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

17-08-28

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉFECTION DE LA CROIX DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la croix sise sur le cap Fortin surplombe majestueusement la ville de La Malbaie depuis son implantation en 1945;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un repère visuel important dans le paysage de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la conception et la réalisation de cette structure sont l'œuvre d'artisans locaux de l'époque;

**CONSIDÉRANT QUE** cette croix fait partie du patrimoine local;

**CONSIDÉRANT** l'attachement réel des gens du milieu à l'égard de ce monument et leur volonté de le conserver;

**CONSIDÉRANT** l'avis émis par les experts du Centre de conservation du Québec et ceux de la firme CSM Industries inc. relativement à l'état de dégradation importante de la base, de la charpente et du recouvrement de la croix ainsi qu'à la vétusté de son système d'éclairage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'appuyer le dépôt d'un projet de réfection de la croix de La Malbaie auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

c. c. Fabrique de Saint-Laurent de Charlevoix

17-08-29

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
ADOPTION D'UN PROJET PROPOSÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION  
LOCAL DANS LE CADRE DU VOLET « INTERVENTIONS CIBLÉES » DU  
PADF**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC dispose d'un budget pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire et les modifications apportées aux projets prioritaires sur les lots intramunicipaux et aux sommes libérées en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité de priorisation de retenir le projet déposé par le club des Aventuriers de Charlevoix en collaboration avec l'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de soutenir financièrement pour un montant de 4 439,40 \$ le projet de « Remplacement du ponceau – secteur lac Saint-François » déposé par le club de motoneige les Aventuriers, en collaboration avec l'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon, dans le cadre du PADF au volet « interventions ciblées 2017-2018 ».

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-30

**SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT DES INTERVENANTS EN  
SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC, QUI AURA LIEU LES 14 ET 15  
SEPTEMBRE À RIVIÈRE-DU-LOUP : INSCRIPTIONS**

Il est proposé par Mme Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Éric Gauthier, coordonnateur régional et préventionniste en sécurité incendie, et monsieur Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, au *Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec* qui se tiendra les 14 et 15 septembre prochains à Rivière-du-Loup, pour une somme totale de 350 \$, taxes incluses, plus les frais de séjour, pris à même le budget de la sécurité publique, au poste « Déplacements, formations, colloques ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC



**17-08-31**      **GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER, RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE (MAINTENANCE) AVEC PROMOTEK POUR LES SYSTÈMES SOLTEK III INSTALLÉS À LA GRAVIÈRE/SABLIÈRE DE SNIGOLE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat de service (maintenance) avec Promotek pour les systèmes Soltek III installés à la gravière/sablière de Snigole, pour un montant de 250 \$ pour un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, pris à même le budget de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier, au poste « contrat Promotek ».

Il est également résolu de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général de la MRC, à signer ledit contrat, pour et au nom de la MRC.

c. c. M<sup>me</sup> Isabelle Martin, Promotek Canada

**17-08-32**      **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : PAIEMENT DES HONORAIRES DE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE À STÉPHANE BRISSON, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'arpentage sont nécessaires pour la confection des plans et devis de réfection de la côte des Harvey prévue au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer le paiement des honoraires professionnels à Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre relativement au levé topographique pour le projet de réfection de la côte des Harvey dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), pour la somme de 2 012,06 \$ taxes incluses, payé au budget GMR au poste « réfection de la côte des Harvey ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-08-33**      **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : RETRAIT DE LA SOUMISSION DE SNC-LAVALIN ET OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE À LA FIRME GHD**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-Lavalin refuse par lettre datée du 29 juin 2017 pour des raisons techniques d'effectuer le mandat octroyé par la résolution 17-04-20;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième soumissionnaire conforme est la firme GHD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat pour l'étude géotechnique à la firme GHD dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du projet de réfection de la côte des Harvey pour la somme de 8 500 \$ plus la visite de validation autorisée et plus taxes, payé au budget GMR au poste « réfection de la côte des Harvey ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-08-34**      **FORMATION : INSCRIPTION DU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS AU COLLOQUE ANNUEL DE RECYC-QUÉBEC**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, à la formation dispensée par Recyc-Québec qui aura lieu à Trois-Rivières, les 19 et 20 septembre prochain pour la somme de 850,81 \$.

**17-08-35**      **COLLECTE SÉLECTIVE : PAIEMENT À AUREL HARVEY & FILS INC. DE LA COMPENSATION POUR LE CENTRE DE TRI**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-08-34 relative au paiement d'une compensation pour le traitement des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC, le 18 juillet dernier, a accepté et payé les dépenses relatives à la collecte sélective de l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de la compensation pour le Centre de tri à Aurel Harvey & Fils inc., représentant la somme de 33 988,66 \$ taxes incluses payée au budget valorisation au poste « collecte sélective ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-08-36**      **RECOUVREMENT FINAL PHASE 2 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE : PAIEMENT DE LA RETENUE SPÉCIALE POUR L'ENSEMENCEMENT À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la retenue spéciale par la MRC pour les travaux d'ensemencement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES), pour la phase 2;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens (Consultants Enviroconseil au début du contrat) en date du 22 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de libérer la retenue spéciale en faveur de Jocelyn Harvey Entrepreneur, représentant la somme de 8 623,13 \$, relativement à l'ensemencement de la phase 2 des travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-08-37**      **PONT SNIGOLE : PAIEMENT À CONSTRUCTION ÉCLAIR POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA SURFACE D'USURE DU PONT SNIGOLE (RÉS. 17-04-19)**

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités réelles nécessaires aux travaux de réfection du pont Snigole sont supérieures à celles prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Consultant Harp en date du 28 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer le paiement pour les travaux de réfection de la surface d'usure du pont Snigole à Construction Éclair inc., pour la somme de 32 565,98 \$ taxes incluses, payée au budget GMR et valorisation au poste « entretien chemin d'accès ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 JUILLET 2017**

Le directeur général dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 juillet 2017.

17-08-38

#### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : FORMATION DU PERSONNEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL DE DÉGIVRAGE ET LES OPÉRATIONS DE DÉGIVRAGE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des résolutions 16-04-27 et 16-12-30 relatives à l'acquisition d'un appareil de dégivrage pour aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de publier ce service dans le supplément de vol de NAV CANADA pour offrir ce service;

**CONSIDÉRANT** que le personnel qui procède à des opérations de dégivrage doit détenir un certificat de formation reconnu par transport Canada;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la société LeadingEdge représentant la somme de 10 360 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer à la firme LeadingEdge le contrat de formation en dégivrage d'aéronefs pour le personnel de la MRC Charlevoix-Est pour la somme de 10 360 \$ taxes incluses, payée à même le surplus de l'Aéroport.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-39

#### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACQUISITION DE PRODUITS DÉGIVRANT ET ANTIGIVRANT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des résolutions 16-04-27 et 16-12-30 relatives à l'acquisition d'un appareil de dégivrage pour les aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la proximité de la saison de givre potentiel sur les aéronefs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appareil de dégivrage-antigivrage ne peut-être utilisé sans les produits de type I et de type IV;

**CONSIDÉRANT** la formation qu'aura reçu au début septembre le personnel relié aux opérations de dégivrage-antigivrage et qui le rendra apte à de telles opérations;

**CONSIDÉRANT** l'offre de vente reçue de la société Sel Warwick inc. représentant la somme de 2 695 \$ pour le produit de type I et représentant la somme de 2 875 \$ pour le type IV, taxes en sus, payée à même le surplus de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer à la firme Sel Warwick inc. le contrat de fourniture en produits de dégivrage-antigivrage d'aéronefs pour la somme de 5 570 \$ plus taxes, payée à même le surplus de l'Aéroport au 31 décembre 2016.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-08-40

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LICENCE ET CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL OPTI-RISQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** Fonds local de solidarité FTQ a développé un outil d'évaluation du risque lié à un investissement, sous forme de calculateur Excel;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil est distribué par Fonds locaux de solidarité FTQ sous la marque « Opti-Risque »;

**CONSIDÉRANT QUE** Fonds local souhaite permettre à la MRC d'utiliser le logiciel Opti-Risque selon les modalités de la convention;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la signature de la convention de licence et conditions d'utilisation d'Opti-Risque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, pour signer la convention de licence et conditions d'utilisation d'Opti-Risque.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital de développement, Fonds locaux de solidarité

17-08-41

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHARLEVOIX À LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix et réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des besoins d'aide alimentaire dans tout Charlevoix, même pour des personnes ayant un revenu d'emploi;

**CONSIDÉRANT** la non-adéquation entre le financement des ressources d'aide alimentaire et les besoins qui augmentent;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Solidarité alimentaire Charlevoix 2014-2017, phase 1, porté par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est a permis de mobiliser de nouveaux partenaires agroalimentaires;

**CONSIDÉRANT** le projet demandé en phase 2 : « Gaspillage alimentaire zéro » s’inscrit dans la suite logique de la phase 1, réalisée entre 2014 et 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l’état de situation réalisé par l’organisme « Vivre en ville » en 2017 indique que :

- Plusieurs acteurs agroalimentaires ayant des surplus ne sont pas encore engagés dans le système;
- Peu de restaurateurs sont engagés dans le système, ayant possiblement des surplus à récupérer;
- 50 % des acteurs de la sécurité alimentaire disent ne pas être capables de répondre aux besoins de leur clientèle;
- Les municipalités souhaitent contribuer davantage à ce système.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est dépose une demande d’aide pour Sécurité alimentaire Charlevoix au programme de subventions de projets en matière de sécurité alimentaire 2017-2020 de la Direction régionale de santé publique CIUSSS de la Capitale-Nationale et de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Charlevoix-Est, pour signer le protocole s’il y a lieu.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, agente de développement, MDC

17-08-42

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY AU 76<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL QUI AURA LIEU DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d’inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017, et de réserver trois chambres, dont une chambre pour la MRC, une chambre pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la troisième pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

Il est également résolu que la MRC débourse uniquement les frais d’hébergement relatifs à la chambre du préfet.

17-08-43

**CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : INSCRIPTION DU PRÉFET AU TOURNOI DE GOLF QUI A EU LIEU AU CLUB DE GOLF LE LOUP, LE 25 AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de défrayer les frais d’inscription de monsieur Sylvain Tremblay relativement au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Charlevoix qui a eu lieu le vendredi 25 août au club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**17-08-44**      **COMITÉ DES SAGES-FEMMES DE CHARLEVOIX : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ-CONFÉRENCE**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 \$ pour l'activité-conférence du 4 octobre prochain du Comité des sages-femmes de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Suzie Tremblay-Girard, Comité des sages-femmes de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**17-08-45**      **ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE : INVITATION PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION AU GALA DE REMISE DE PRIX 2017 QUI AURA LIEU À QUÉBEC, LE 29 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de répondre positivement à l'invitation lancée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement au gala de l'Ordre national du Mérite agricole, conditionnellement à ce que certains récipiendaires proviennent du territoire de la MRC de Charlevoix-Est (2 billets au coût de 85 \$ par personne) et suivant la disponibilité d'un élu.

**17-08-46**      **DOMAINE FORGET : INVITATION AU DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL QUI AURA LIEU AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU LE 22 OCTOBRE PROCHAIN**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acquérir deux (2) billets pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget, qui aura lieu le 22 octobre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 195 \$ par billet.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-08-47**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 47.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de septembre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de septembre deux mille dix-sept (26/09/2017) à 15 h 10, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, et Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix).

17-09-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Demande d'intervention du premier ministre relativement au dossier de l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie (ajouter à l'ordre du jour de la séance ordinaire, s'il y a lieu);
- b) Réception de résolutions d'appui relative au dossier de l'Hôpital Saint-Joseph de La Malbaie;
- c) Appui à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs relatif à l'installation des compteurs d'eau;
- d) Suivi général.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Politique de soutien aux entreprises : présentation de dossier(s) :
  - Pronature La Malbaie;
  - Table Agro-Touristique de Charlevoix;
  - OBuro espaces d'affaires collaboratifs.
- b) Octroi d'un contrat pour Actions de communication – chantier transport à Memcom pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Établissement d'un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) pour les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est conforme au Cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors réseau routier de l'organisation de la sécurité civile du Québec;
- b) Dépôt d'une demande d'aide financière aux volets I et d'une demande d'aide financière au volet II du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;
- c) Travaux à la sablière de Snigole relatifs à la problématique d'eau du printemps dernier, suivi;
- d) Prolongement de la politique des aînés et de son plan d'action régional pour l'année 2018;
- e) Entente relative à la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Siméon pour le secteur de Sagard–Lac Deschênes, demande de modification par la Municipalité;
- f) Nouveau responsable du poste de la MRC : suivi du processus d'embauche de la Sûreté du Québec;
- g) Champs de tir régional, suivi;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Écocentre de La Malbaie : projet de bail;
- b) Pont Snigole : suivi;
- c) Problématique des conteneurs isolés : suivi;
- d) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi;
- e) Travaux divers : choix des entrepreneurs;
- f) Réserve de la biosphère : projet pilote et autres mesures du PGMR, suivi;
- g) Rencontre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) : participation à l'organisation du forum 2017;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Modification de la Politique pour la gestion des cours d'eau;
- b) Demandes adressées au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) relativement à la rivière Port-au-Persil;
- c) Octroi d'un mandat à monsieur Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, afin de délimiter les lignes de crues du Saint-Laurent dans le secteur est de l'embouchure de la rivière Port-au-Persil;
- d) Acceptation d'un devis pour une étude de potentiel archéologique à Pointe-aux-Alouettes et invitation de firmes à déposer une offre de services;
- e) Entente de partenariat territorial en lien avec les MRC de la Capitale-Nationale : annonce des premiers projets soutenus;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Agrandissement de la MRC : suivi des travaux;
- b) Convention collective, suivi;
- c) États semestriels au 31 août 2017;
- d) Correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 5 septembre 2017 relative à un montant additionnel octroyé pour 2018 au Fonds de développement des territoires (FDT);
- e) Autorisation à Bell pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion situé à Sagard (projet Lac Deschênes F1699) et à Saint-Siméon (projet Lac-à-Jean F2781);
- f) Comité organisateur du Forum *Par notre propre énergie*, délégation d'un représentant de la MRC;
- g) Suivi de la rencontre de travail du 18 septembre dernier sur le projet d'entente de gestion du PADF 2018-2021;
- h) Confirmation de la date de fermeture du bureau pour la période des Fêtes;
- i) Rénovation cadastrale : avis relatif au début de la rénovation pour les secteurs de Baie-Sainte-Catherine et du TNO;
- j) Aéroport de Charlevoix, suivi;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) ET DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE À LA TENUE DU SOMMET DU G7

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.



**17-09-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2017.

**17-09-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Sept 2017 », et ce, pour le mois de septembre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Sept 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Sept 2017 », et ce, pour le mois de septembre 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-09-04**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC AU 31 AOÛT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 31 août 2017.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoit Côté comptable professionnel agréé inc.

**17-09-05**      **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Septembre 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

**17-09-06**      **AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENT DU CINQUIÈME DÉCOMPTE À POINTCO INC. ET PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME ROBITAILLE, LAROUCHE, DÉRY ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes en date du 18 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer :

- Le paiement du cinquième décompte à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 228 350,89 \$ taxes incluses, payée à même le budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux »;
- Le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux à Robitaille, Larouche, Déry, architectes, pour une somme de 5 058,90 \$ taxes incluses payée au budget développement économique poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-07

**DÉNEIGEMENT DES SIÈGES SOCIAUX DE LA MRC ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À CLERMONT : OCTROI DU CONTRAT POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 26 septembre 2017 à 11 h 15 sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission (excluant les taxes)
Déneigement Clément Néron	40 500 \$, excluant les taxes
Simtrex inc.	25 000 \$, excluant les taxes
Gestion L.R.W. inc.	20 345,25 \$, excluant les taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement des sièges sociaux de la MRC et du poste de la Sûreté du Québec à Gestion L.R.W inc. pour la somme de 20 345,25 \$ plus taxes payée au budget de la MRC au poste « entretien stationnement MRC ».

Il est également résolu que le contrat soit d'une durée de trois ans, débutant à l'automne 2017 pour se terminer au printemps 2020.

c. c. M. Lucien Warren, Gestion L.R.W inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-08**      **SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DU LIEU, DE LA DATE ET DE LA CONTRIBUTION DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2017 pour financer le souper de Noël des maires qui aura lieu le 15 décembre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**17-09-09**      **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS : AUTORISATION BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DU LIEU**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de participer financièrement au souper de Noël des employés de la MRC de Charlevoix-Est, comme prévu au budget 2017 et d'autoriser la tenue de l'événement à l'Aéroport de Charlevoix.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**17-09-10**      **AUTORISATION D'INSTALLATION DE DEUX ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION POUR LES SITES NOMMÉS LAC-DESCHÊNES F1699 ET LAC-À-JEAN F2781, SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Mobilité projette l'installation de deux antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de Sagard;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Mobilité s'est entendu avec le MERN, pour l'utilisation du site Lac Deschênes et que l'autre terrain, aussi en terre publique pour la construction d'une seconde tour de type haubanée de 91 mètres de haut est en processus de conclusion de demande locative;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a pris connaissance des projets d'implantation de ces tours de radiocommunication et de radiodiffusion, dont les plans d'arpentage ont été soumis à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a émis un avis de non-contravention au règlement en date du 21 juillet 2017 relativement à ces implantations;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les communications reçues des spécialistes intervenant au dossier, la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de l'autorité responsable de l'usage du sol relatif à l'emplacement proposé pour l'installation des tours est requis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC Charlevoix-Est donne un avis favorable au projet d'implantation d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion pour les sites nommés Lac-Deschênes F1699 et Lac-à-Jean F2781, situés sur le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est, tel que soumis par Bell Mobilité à la MRC.

c. c. M. André Nepton, Aide-Tic, chargé de projet d'implantation pour Bell Mobilité

**17-09-11** **COMITÉ ORGANISATEUR DU FORUM PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE, DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour siéger sur le comité organisateur du forum *Par notre propre énergie*.

**17-09-12** **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 31 août 2017.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé

**17-09-13** **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS ET PRÉCISION À LA RÉOLUTION 17-08-07 AFFÉRENTE À L'ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Aménagement des bassins d'organismes marins	Centre écologique de Port-au-Saumon	10 000 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Réfection de la croix du cimetière de La Malbaie	Fabrique de la paroisse St-Laurent de Charlevoix-Est	5 000 \$ (Ville La Malbaie)
Revitalisation du lac Nairne, analyses de sédiments	Municipalité de St-Aimé-des-Lacs	7 100 \$ (Municipalité de St-Aimé-des-Lacs)

Il est également résolu, que le montant de 40 000 \$ octroyé à la Ville de La Malbaie suivant l'adoption de la résolution numéro 17-08-17, soit réparti de la façon suivante :

- 25 000 \$ affecté au volet régional;
- 15 000 \$ affecté au volet municipal.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-14

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF):  
RÉALISATION D'UN PORTRAIT DE L'OFFRE DE BOIS POUR LES UNITÉS  
D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION 03**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approvisionnement des usines de transformation du bois constitue l'un des enjeux priorités par les TGIRT de la région et que l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois constitue une action stratégique visant à permettre à l'industrie de survivre à court terme, se transformer à moyen terme, mais également lui redonner un avantage compétitif sur le plan de la ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** pour établir une stratégie régionale de production de bois, le portrait du bois qui a été offert en forêt publique au cours des dernières années doit être documenté;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du portrait de l'offre de bois requiert la contribution de ressources externes et que le PADF permet le financement d'une telle activité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'identification des APIPL constitue une activité régionale au sens de l'entente de gestion pour l'objectif 1.1 du PADF survenue entre les MRC délégataire et que, par conséquent, l'autorisation à signer le contrat par la MRC responsable de l'activité doit être entérinée par le conseil de chacune des cinq MRC délégataires et financées à partir de chacune des enveloppes locales pour les activités liées à l'objectif 1.1 du PADF.

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation pour obtenir des services professionnels pour réaliser le mandat a été tenu et qu'au terme de celui-ci, c'est la proposition de la firme Del Degan, Massé et associées inc. qui a obtenu le meilleur pointage et que sa proposition financière respecte le cadre budgétaire alloué au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC autorise la MRC de Portneuf à signer l'entente de service d'une valeur de 35 480 \$ (taxes incluses) avec Del Degan, Massé et Associés inc. (Groupe DDM) pour le mandat de portrait de l'offre de bois pour les unités d'aménagement de la région 03;
- **QUE**, conformément à la proportion des surplus identifiés dans chaque MRC pour l'objectif 1.1 du PADF au 1<sup>er</sup> avril 2017, la MRC défraye 14,01 % de la valeur du contrat, soit un montant de 4 970,75 \$ (taxes incluses) prélevé à même son enveloppe du PADF 2017-2018.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-15

**APPUI À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) RELATIF À LA TARIFICATION RELIÉE À CERTAINS SERVICES ADMINISTRATIFS TOUCHANT NOTAMMENT LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN VERTU DES ARTICLES 103 À 110 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) relativement à la tarification reliée à certains services administratifs touchant notamment les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est partage les motifs invoqués par l'AGRCQ dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est appuie l'AGRCQ dans sa démarche à l'effet d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune, les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*.

c. c. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

17-09-16

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté la Politique pour la gestion des cours d'eau le 28 juin 2011 afin de définir le cadre d'intervention qu'elle entend appliquer quant aux obligations et responsabilités qui lui incombent à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit assurer l'écoulement normal de l'eau en réalisant les travaux nécessaires lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction dans un cours d'eau qui menace la sécurité des biens ou des personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC mène également des inspections préventives, en supplément de l'obligation stricte exigée par la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à une modification de la Politique pour la gestion des cours d'eau de façon à ajouter, à la fin du dernier paragraphe de l'article 5 (Inspections préventives), la phrase suivante :

*« De plus, trois inspections annuelles de la rivière Port-au-Persil, entre la route 138 et son embouchure, sont effectuées annuellement, soit le printemps, l'été et l'automne. »*

17-09-17

**DEMANDES ADRESSÉES AU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC (CEHQ) RELATIVEMENT À LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Port-au-Persil a connu des épisodes d'inondations récurrentes notamment lors des événements de pluies torrentielles de 1996, 2005 et 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un rapport d'expertise du CEHQ daté du 25 octobre 2011, il est écrit que « *le risque pour les personnes et la résidence associé à un événement hydrologique est élevé (imminent)* »;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des inondations le chemin Port-au-Persil s'est brisé et le passage des véhicules n'y était plus possible ce qui a occasionné des frais importants pour réparer le chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est travaille à trouver des solutions pour que cette situation ne se reproduise plus;

**CONSIDÉRANT QUE** le CEHQ exploite un réseau d'environ 230 stations hydrométriques, dont une est située sur la rivière Malbaie, lesquelles permettent de documenter les régimes d'écoulement et de mieux prévenir les risques d'inondation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adresser les deux demandes suivantes au CEHQ :

- 1) Qu'une station de mesure de débit sur la rivière du Port-au-Persil soit installée, afin de documenter son régime d'écoulement et de mieux prévenir les risques d'inondation.
- 2) Que la rivière Port-au-Persil fasse l'objet d'un suivi par le service de prévention des inondations du CEHQ et que celui-ci instaure une procédure d'alerte, permettant à la MRC et à la municipalité d'être prévenues lorsque les risques d'inondation deviennent imminents.

17-09-18

**OCTROI D'UN MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AFIN DE DÉLIMITER LES LIGNES DE CRUES DU SAINT-LAURENT DANS LE SECTEUR EST DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL**

**CONSIDÉRANT** les risques d'inondation connus pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil;

**CONSIDÉRANT QUE** d’obtenir une cartographie des cotes de crues du fleuve Saint-Laurent permettra d’exercer un contrôle réglementaire afin de minimiser les risques d’inondation et la valeur des biens exposés à ces risques sur ces lots;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer un contrat à un arpenteur-géomètre, afin de délimiter sur une carte les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil.

17-09-19

**ACCEPTATION D’UN DEVIS POUR UNE ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE À POINTE-AUX-ALOUETTES ET INVITATIONS DE FIRMES À DÉPOSER UNE OFFRE DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le plan d’action 2017 de l’Entente de développement culturel, la MRC a réservé des sommes pour étudier le potentiel archéologique de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** Pointe-aux-Alouettes possède un site archéologique identifié par le ministère de la Culture et des Communications et que la MRC souhaite le protéger et le mettre en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire se doter d’une étude de potentiel archéologique pour ce site, dont les objectifs sont les suivants :

- Planifier l’aménagement et le développement du site en tout respect du potentiel archéologique;
- Délimiter les secteurs les plus susceptibles de receler des vestiges et des artefacts afin de les protéger;
- Délimiter les zones à faible potentiel archéologique afin d’y planifier les futures constructions;
- Obtenir de l’information et des documents pour la mise en valeur du site;
- Obtenir des recommandations et des propositions de mise en valeur du potentiel archéologique;
- Planifier un inventaire archéologique sur le site;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d’accepter le devis pour une étude de potentiel archéologique à Pointe-aux-Alouettes et d’inviter des firmes à déposer une offre de services.

17-09-20

**FONDS COURS D’EAU : DÉPÔT DE DEUX PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds cours d’eau de la MRC de Charlevoix-Est vise notamment à soutenir et stimuler la réalisation de projets structurants dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l’eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques, ou de la sécurité de la population et de leurs biens;



**CONSIDÉRANT** le projet d'analyse de l'apport en phosphore au lac Nairne de 60 installations septiques vieillissantes déposé par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

**CONSIDÉRANT** le projet de délimiter sur une carte les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent pour les lots 24-3 et 30-1 à Port-au-Persil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter de financer les deux projets précités à même le Fonds cours d'eau en octroyant les sommes suivantes :

Projet	Porteur	Coût total du projet (\$)	Somme provenant du Fonds cours d'eau (\$)
Analyse de 60 installations septiques	Saint-Aimé-des-Lacs	13 889 \$	4 000 \$
Délimitation des cotes de crues	MRC de Charlevoix-Est	1 200 \$	1 000 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-21

**PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES ÂÎNÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DE SON PLAN D'ACTION RÉGIONAL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action régional;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique et son plan d'action viennent à échéance le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas disposée à court et moyen termes à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plans d'action;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne date pas de plus de 24 mois (mais ce délai pourrait éventuellement être revu à la baisse à 12 mois);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que son plan d'action régional.

c. c. Ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés  
Municipalités de la MRC

17-09-22

**DÉLÉGATION DE GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET GRAVIER – TRAVAUX RELATIFS À LA SABLÈRE 21M09-01 DE SNIGOLE, OCTROI D'UN MANDAT D'INGÉNIERIE ET D'UN MANDAT DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'événement de mai 2017 où l'apport d'eau dans la sablière 21M09-01 et la rupture d'un étang d'eau ont provoqué de l'érosion en aval de cette sablière;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 12 mai 2017 avec les intervenants concernés et les principaux entrepreneurs possédant des baux non exclusifs dans cette sablière et les actions prévues à la suite de cette rencontre, soit, entre autres, de confier un mandat pour préciser une intervention à réaliser dans la sablière pour prévenir un événement du même type dans le futur;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de M. Philippe Harvey, ingénieur (HARP Consultant), pour proposer une solution et réaliser des plans et devis d'une intervention;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Tremblay Fortin, arpenteurs-géomètres, pour réaliser un relevé topographique nécessaire à la confection des plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un mandat pour réaliser les plans et devis incluant une banque d'heures pour une somme pouvant aller jusqu'à 3 200 \$ maximum plus taxes à HARP Consultant et d'octroyer un mandat pour un relevé topographique à Tremblay Fortin, arpenteurs-géomètres, pour la somme de 1 520 \$ plus taxes, payées à même le surplus accumulé de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2016 (partie réservée pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier).

17-09-23

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : ENTENTE AVEC LA RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX POUR LA RÉALISATION D'UN CATALOGUE D'ÉQUIPEMENTS DE TRI SÉLECTIF AINSI QUE POUR LA RÉALISATION ET LA DISTRIBUTION DE PROTOTYPES**

**CONSIDÉRANT QUE** le PGMR 2015-2019 prévoit des mesures pour augmenter la performance de récupération des matières recyclables des institutions, commerces et industries (ICI);

**CONSIDÉRANT** la présentation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix à la séance de travail du conseil des maires du 24 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer la direction générale de la MRC pour signer une entente avec la Réserve de la biosphère de Charlevoix pour la réalisation d'un catalogue d'équipements de tri sélectif ainsi que pour la réalisation et la distribution de prototypes pour la somme de 15 000 \$;

Il est également résolu d'inclure cette somme au budget 2018 de la valorisation.

c. c. M. Antoine Suzor-Fortier, Réserve de la biosphère de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-24

**DÉNEIGEMENT DU CHEMIN SNIGOLE POUR LES ANNÉES 2017-2022 :  
OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement du chemin Snigole pour la période de l'automne 2017 au printemps 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mardi 26 septembre 2017 à 11 h, sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix de la soumission
Transport & déneigement Jean-Marie Dufour inc.	224 201,25 \$, taxes incluses
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	241 447,50 \$, taxes incluses
Fernand Harvey & Fils inc.	284 563,13 \$, taxes incluses
Transport Simon Dufour inc.	189 708,75 \$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission de Transport Simon Dufour inc. est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement du chemin Snigole pour la période de l'automne 2017 au printemps 2022 à l'entreprise Transport Simon Dufour inc. pour la somme de 189 708,75 \$ taxes incluses payable en plusieurs versements à même le budget de la GMR au poste « entretien du chemin ».

c. c. M. Simon Dufour, président, Transport Simon Dufour inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-25

**LOGICIEL DE LA BALANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE À SIGMASYS D'UNE DURÉE D'UN AN**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la balance du Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT QUE** ce logiciel doit être parfaitement adapté à nos besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés ont besoin d'un soutien technique plus important dans la première année d'utilisation du nouveau logiciel;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de maintenir à jour le logiciel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de services pour la balance du Lieu d'enfouissement technique (LET) à Sigmasys pour une durée d'un an pour la somme de 1 390 \$ plus taxes payée au budget de la GMR au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-26**      **ENTRETIEN DE LA MACHINERIE LOURDE : RECONDITIONNEMENT DU TURBO ET RÉALISATION D'AUTRES ENTRETIENS SUR LA CHARGEUSE PAR GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations urgentes sur la chargeuse sur roues du Lieu d'enfouissement technique (LET) ont été nécessaires pour éviter des bris majeurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer au Garage Léonce et Hermel Tremblay le reconditionnement du turbo et la réalisation d'autres entretiens sur la chargeuse sur roues du Lieu d'enfouissement technique (LET) pour la somme de 12 596,64 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-27**      **ENTRETIEN DE MACHINERIE LOURDE : REMPLACEMENT D'UNE POMPE SUR LE COMPACTEUR PAR GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations urgentes sur le compacteur du Lieu d'enfouissement technique (LET) ont été nécessaires pour éviter des bris majeurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer au Garage Léonce et Hermel Tremblay le remplacement d'une pompe sur le compacteur du Lieu d'enfouissement technique (LET) pour la somme de 5 059,05 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-28**      **CALIBRATION DES APPAREILS DE DÉTECTION DE GAZ DANS LES BÂTIMENTS : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE SERVICES TECHNOLOGIQUES A. C. INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** les appareils de détection des gaz dans les bâtiments du Lieu d'enfouissement technique (LET) nécessitent une calibration annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** Services technologiques A. C. inc. est la seule entreprise connue à ce moment pouvant offrir ce service pour nos équipements de détection de gaz dans les bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service, d'une durée de trois ans, de Services technologiques A. C. inc. pour la calibration des appareils de détection de gaz pour la somme de 5 587,96 \$ plus taxes pour les trois années payée au budget GMR aux postes « entretien du bâtiment d'accueil » et « entretien du garage ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-29

**OPÉRATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE DIESEL POUR LES ANNÉES 2017-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de carburant diesel pour le Lieu d'enfouissement technique (LET) pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 26 septembre 2017 à 11 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission incluant les taxes (par litre)
Desroches - Groupe pétrolier	1,0314 \$
Shell (Chauffage P. Gosselin)	1,0532 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les achats seront payés à même les budgets d'opération du LET et au budget de la valorisation au poste « achat de carburant »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour la fourniture de carburant Diesel pour le LET et l'écocentre de Clermont d'une durée de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et le 31 octobre 2019 à Desroches - Groupe pétrolier pour 1,0314 \$ le litre taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-30

**MAINTENANCE DE LA BALANCE : OCTROI D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE RENOUVELABLE ANNUELLEMENT À AVERY WEIGH-TRONIX**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service présentée par Avery Weigh-Tronix pour la maintenance annuelle de la balance;

**CONSIDÉRANT** la proximité du centre de service et la promptitude de cette entreprise à rendre les services attendus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un contrat de maintenance à Avery Weigh-Tronix pour la somme de 816 \$ plus taxes par année, renouvelable annuellement, payée à même le budget de la GMR au poste « entretien de la balance ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-31

**LOGICIEL DE LA BALANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL AUPRÈS DE METTLER TOLEDO**

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel Overdrive en place depuis 2009 ne peut plus être mis à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel devait être remplacé rapidement pour assurer les opérations au Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT QUE** la démonstration du logiciel faite au directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments l'a convaincu que le logiciel en titre est le meilleur choix sur le marché actuellement pour les besoins du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la balance au Lieu d'enfouissement technique (LET) auprès de Mettler Toledo pour la somme de 9 890 \$ plus taxes payée au budget de la GMR et répartie de la façon suivante :

- 5 000 \$ au poste « divers »;
- 3 000 \$ au poste « entretien balance »;
- 2 000 \$ au budget valorisation au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-32

**CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : AJOUT DE DEUX CAMÉRAS PAR MJS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** des intrusions ont lieu au Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons de sécurité la MRC doit éviter ces intrusions;

**CONSIDÉRANT QUE** ces caméras permettront également d'avoir un suivi plus serré du tri des matières par les usagers de l'écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de caméras actuel installé en 2009 ne permet pas une surveillance complète de la partie écocentre du LET;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise MJS est l'installateur du système actuel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de deux caméras supplémentaires au Lieu d'enfouissement technique (LET) auprès de MJS inc., pour la somme de 5 947,67 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « entretien de l'écocentre de Clermont ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 AOÛT 2017**

La directrice générale adjointe dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2017.

17-09-33

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des projets et les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de déléguer madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, pour signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2017-2018</b>		
<b>Entreprise/ Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Pronature La Malbaie inc.	Agrandissement du local actuel afin d'offrir un service de proximité spécialisé dans le domaine de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC	12 000 \$
La Table Agro-Touristique de Charlevoix	Embauche d'une ressource pour le développement des outils marketing	5 071 \$
OBuro espace d'affaires collaboratif S.E.N.C.	Démarrage d'une entreprise permettant la location d'espace collaborative pour travailleur autonome	1 800 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-34

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. POUR LE SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'offre de service par monsieur Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc., lors de la rencontre du comité de gouvernance qui s'est tenue le 19 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'organisme de mettre en place un service d'accueil aux nouveaux résidents dans la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme offre aux futurs et nouveaux ménages résidents sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, plusieurs moyens de communication qui permettent d'entrer facilement en contact avec eux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme offre déjà des services d'accueil et d'intégration, en particulier auprès des personnes immigrantes et travailleurs étrangers temporaires de tous âges;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. est un organisme spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de moins de 35 ans, des personnes handicapées de tous âges, des personnes immigrantes et de toutes autres clientèles ayant recours au service de l'Atelier la Cire-Constance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de contribuer financièrement au service d'accueil aux nouveaux résidents offert par Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. pour une somme de 5 000 \$ non récurrente, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix et répartie de la façon suivante :

- Une somme de 3 434 \$ au poste « Investissement dans l'économie sociale, communications et autres »;
- Une somme de 1 566 \$ réservée à Place aux Jeunes Charlevoix.

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-09-35

**TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la demande de L'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté dans le cadre de leurs activités d'octobre, novembre et décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté est nécessaire pour plusieurs personnes désirant participer aux différentes activités organisées par L'Association des personnes handicapées de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme sera financée dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est en ce qui a trait à l'activité du 26 novembre au Domaine Forget;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est exceptionnelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la demande, à concurrence d'une somme de 1 500 \$, pour les transports de ces activités et répartie comme suit :

- Une somme de 350 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel (pour l'événement du 26 novembre au Domaine Forget);
- Une somme de 1 150 \$ payée à même le budget du transport adapté au poste « autre contrat transporteur ».

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC



**17-09-36**      **SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME : ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017 ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'entente avec Emploi-Québec concernant la gestion du programme Soutien au travail autonome pour l'année 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et d'accompagnement aux personnes admissibles afin de mettre sur pied des projets d'entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte de l'entente relative au programme Soutien au travail autonome couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 et de déléguer madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, à signer la reddition de compte.

c. c. M. Martin Thivierge, conseiller en partenariat, Emploi-Québec

**17-09-37**      **OCTROI D'UN CONTRAT POUR ACTIONS DE COMMUNICATION – CHANTIER TRANSPORT À MEMACOM**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien aux actions de communication par une firme spécialisée s'avère nécessaire dans le projet d'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Memacom pour la réalisation de ce mandat pour la somme de 1 480 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à Memacom pour le soutien aux actions de communication dans le cadre du plan de transition des services de transport dans la région de Charlevoix pour la somme de 1 480 \$ payée à même le budget du développement social intégré.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-38 OPÉRATION NEZ ROUGE DE CHARLEVOIX-EST, DEMANDE DE PRÊT DES VÉHICULES DE LA MRC POUR LES HUIT SOIRÉES D'OPÉRATION, DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prêter les deux véhicules de marque Toyota Prius de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est durant les fins de semaine afin qu'ils servent de véhicules de accompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 1<sup>er</sup>, 2, 8, 9, 15, 16, 22 et 31 décembre 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Marlène Simard, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

**17-09-39 FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 100 \$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix afin de contribuer à leur campagne de financement pour l'année 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**17-09-40 FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) : ACQUISITION D'UN (1) BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 9 NOVEMBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL), qui se déroulera le 9 novembre 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 100 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-09-41 ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU : PROJET DE VISITE D'UN CENTRE DE TRI**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à l'école secondaire du Plateau pour la visite d'un centre de tri, payée à même le budget de la valorisation au poste « formation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne administration, MRC

**17-09-42 DOSSIER HÔPITAL DE LA MALBAIE : TRANSMISSION D'UNE CORRESPONDANCE AU PREMIER MINISTRE POUR UNE DEMANDE DE RENCONTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est souhaite avoir des réponses à ses questions relativement au sort de l'Hôpital de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier constitue un enjeu régional majeur et que de nombreuses questions demeurent sans réponse;

**CONSIDÉRANT** les inquiétudes des élus et de la population qu'ils représentent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, afin qu'il transmette, au nom du conseil des maires, une correspondance au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, afin de lui demander une rencontre relative au dossier de l'Hôpital de La Malbaie.

17-09-43

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté en 2011 sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que cette stratégie est basée sur le constat que la consommation d'eau par habitant au Québec est supérieure à celle des autres états en Amérique du Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette stratégie, le gouvernement impose des seuils limites de consommation d'eau pour les utilisateurs d'un aqueduc municipal et impose l'installation de compteurs d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de compteurs d'eau constitue une dépense majeure pour certaines municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, dont la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans sa démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à la possibilité de laisser une latitude aux municipalités quant à l'installation des compteurs d'eau.

c. c. M<sup>me</sup> Claire Gagnon, mairesse, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

17-09-44

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 15 h 40, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trente et unième jour d'octobre deux mille dix-sept (31/10/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-10-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**CENTR'HOMMES CHARLEVOIX : RENCONTRE AVEC MESSIEURS MICHEL GRENIER ET GÉRARD HARVEY**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Rencontre du préfet, de madame Catherine Gagnon et de monsieur Normand Dallaire avec le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est relativement à la relance du Fonds local de solidarité (FLS), suivi;
- b) Visite de François Paradis, député, Coalition Avenir Québec, invitation à monsieur Michel Couturier et monsieur Sylvain Tremblay, préfet.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Invitation pour une réflexion sur l'avenir de la motoneige qui aura lieu au Domaine Forget le 1<sup>er</sup> novembre à 13 h 30;
- b) Invitation au 5 à 7 des Cercles d'emprunt de Charlevoix dans le cadre de la semaine de l'économie sociale;
- c) Dépôt de l'inventaire des équipements des bureaux de MDC et réception d'une lettre d'intention de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;
- d) Demandes et dossiers en transport adapté : suivi;
- e) Politique de soutien aux entreprises : suivi d'un dossier.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Sécurité incendie : demande de prolongation de délai pour le dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

- b) Sécurité incendie : suivi du CSI (comité de sécurité incendie) tenu le 18 octobre 2017;
- c) Sécurité publique : suivi du CSP (comité de sécurité publique) tenu le 26 septembre 2017;
- d) Sécurité publique : suivi du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionales) tenu le 11 octobre 2017;
- e) Gestion foncière : demande d'agrandissement de 2 baux de villégiature (bail numéro 127317 au premier lac du Foulon et bail numéro 120691 au lac Haro);
- f) Groupe de travail sur les exercices intégrés (GTEI) dans le cadre de la tenue du Sommet du G7, suivi de la participation de la MRC à l'exercice Sentinelle I tenu les 24 et 25 octobre dernier;
- g) Utilisation du CCMUR (Centre de coordination des mesures d'urgence régionales) pendant la tenue du Sommet du G7, suivi d'une demande;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Collecte des déchets : fréquence de collecte à Saint-Siméon;
- b) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de projets;
- b) Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;
- c) Présentation : bilan des ententes paysages;
- d) Étude de potentiel archéologique à Pointe-aux-Alouettes;
- e) Technicien attiré à la géomatique : embauche;
- f) Entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : suivi;
- g) Pont du chemin d'Auteuil : suivi;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Agrandissement de la MRC : suivi des travaux;
- b) Aéroport de Charlevoix :
  - Utilisation de l'Aéroport de Charlevoix dans le cadre de la tenue du Sommet du G7, suivi de la demande des Forces armées canadiennes;
  - Fermeture de la piste pour la saison hivernale;
  - Demande de SMT Performance pour la réalisation du Drag de motoneiges 2018 (26 et 27 janvier 2018).
- c) Domaine Laforest : suivi;
- d) Renouvellement de la convention collective, suivi;
- e) Gestion des ressources humaines : suivi de dossiers;
- f) Prévisions budgétaires 2018 : suivi;
- g) Union des municipalités du Québec (UMQ) : demande d'adhésion pour l'année 2018 pour la somme de 1 243,21 \$ taxes incluses;
- h) Souper de Noël des maires : réservation au restaurant Table et Terroir du Fairmont Le Manoir Richelieu;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Michel Couturier, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-10-02**

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017.

**17-10-03**

#### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'OCTOBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Oct 2017 », et ce, pour le mois d'octobre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Oct 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Oct 2017 », et ce, pour le mois d'octobre 2017.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

#### **17-10-04 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC et du TNO au 30 septembre 2017.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoit Côté comptable professionnel agréé inc.

#### **17-10-05 TOURISME CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2018 pour la somme de 277,09 \$ plus taxes.

#### **17-10-06 POSTES CANADA : RETENUE DU COURRIER POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le personnel administratif à effectuer les démarches pour la retenue du courrier de la MRC pour la période des Fêtes auprès de Postes Canada pour la somme de 94,28 \$ taxes incluses payée au budget de la MRC au poste « Frais de poste ».

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

#### **17-10-07 ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Octobre 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

**17-10-08**      **RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE MADAME MAUDE ST-PIERRE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** la parution de l'offre d'emploi pour le poste d'agent(e) de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs candidats ont été rencontrés dans le cadre du processus de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Maude St-Pierre s'est révélée être la candidate répondant adéquatement aux besoins de la MRC pour exercer la fonction d'agente de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil confirme l'embauche de madame Maude St-Pierre à titre d'agente de développement économique du service de développement économique de la MRC, « *Mission développement Charlevoix* », et ce, rétroactivement au 23 octobre dernier.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président *par intérim*, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-10-09**      **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INSCRIPTION DE LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC QUI AURA LIEU À QUÉBEC, LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay et monsieur Pierre Girard, directeur général, à l'Assemblée des MRC de la FQM, qui aura lieu les 29 et 30 novembre 2017 à l'Hôtel Hilton Québec, pour la somme de 413,92 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-10-10**      **ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LE SAUMON RIVIÈRE MALBAIE POUR LE TNO**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter 10 billets pour le comité des citoyens de Sagard-Lac Deschênes pour le souper-bénéfice de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, qui aura lieu le samedi 18 novembre 2017 pour la somme de 125 \$ par personne, financé à même le budget du TNO de Charlevoix-Est.

c. c. Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-11

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE		
Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Construction nouveau bâtiment	SPCA de Charlevoix	10 000 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-12

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – 2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE 2017-2018 POUR LES TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du programme d'aménagement des forêts (PADF) est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte l'objectif 1.1 visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 30 septembre 2017, des surplus ont été identifiés dans le budget 2017-2018 prévu pour le fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) dans les quatre MRC suivantes :

- Portneuf (10 175 \$);
- Côte-de-Beaupré (5 025 \$);
- Charlevoix (7 025 \$);
- Charlevoix-Est (7 775 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe 2017-2018 du PADF ne peut être reportée au-delà du 31 mars 2018;



**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas possible de transférer les surplus identifiés vers l'objectif 1.2 (interventions ciblées) tout en respectant l'article 3 du cadre normatif du PADF qui oblige les MRC à investir au moins 30 % de l'enveloppe totale du PADF dans l'objectif 1.1;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de projets régional est organisé pour permettre d'investir les surplus identifiés dans l'acquisition de connaissance pour les TGIRT avant le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection régional a été formé en février 2017 pour procéder à la sélection des projets d'acquisition de connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est autorise la MRC de Portneuf à prélever la somme de 7 775 \$ à même le dernier versement prévu pour son enveloppe 2016-2017, afin de financer les projets qui seront retenus dans le présent appel de projets d'acquisition de connaissance pour les TGIRT;
- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est autorise le comité de sélection régional à procéder à la sélection des projets d'acquisition qui seront ajoutés au plan d'action annuel du PADF 2017-2018.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-10-13

**ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE À POINTE-AUX-ALOUETTES, OCTROI DU MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est sera sous peu gestionnaire, pour le gouvernement provincial, du site de Pointe-aux-Alouettes à Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de développement et de mise en valeur du site de Pointe-aux-Alouettes est présentement en élaboration par la MRC et ses principaux partenaires;

**CONSIDÉRANT QU'**un site archéologique a été identifié par le ministère de la Culture et des Communications sur le terrain de Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire bien connaître le potentiel archéologique du site principalement afin de :

- Planifier l'aménagement et le développement du site en tout respect du potentiel archéologique;
- Délimiter les secteurs les plus susceptibles de receler des vestiges et des artefacts;
- Délimiter les zones à faible potentiel archéologique;
- Obtenir de l'information et des documents pour la mise en valeur du site;

- Obtenir des recommandations et des propositions de mise en valeur du potentiel archéologique;
- Planifier un inventaire archéologique sur le site;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel d'offres de services sur invitation pour une étude de potentiel archéologique pour le site de la Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le lundi 30 octobre 2017 à 10 h, sont les suivants :

Soumissionnaire	Enveloppe de prix
Ethnoscop	Incluse
Ruralys	Incluse

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été étudiées par un comité de sélection lequel s'est basé sur les cinq critères d'évaluation apparaissant au cahier de charge de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé aux 2 firmes une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes de prix des 2 firmes qualifiées ont été ouvertes étant donné que la note de passage a été atteinte par celles-ci;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture et de l'analyse, par le comité de sélection de la MRC, des deux propositions reçues et conformes, soit :

	Soumissionnaire n° 1 Ruralys	Soumissionnaire n° 2 Ethnoscop
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	84/100	84/100
Prix de la soumission	9 496,94 \$	6 874,02 \$
Pointage final $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{prix proposé}}$	141,09	194
<b>Rang de chaque soumissionnaire</b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>1<sup>er</sup></b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC Charlevoix-Est octroi un mandat pour une étude de potentiel archéologique à la Pointe-aux-Alouettes, à Ethnoscop pour la somme de 6 874,02 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-14

**RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RUE D'AUTEUIL À CLERMONT, OCTROI D'UN APPUI FINANCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de violentes crues survenues au mois d'août 2017 le pont situé sur la rue d'Auteuil à Clermont s'est détruit;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est situé sur un chemin forestier propriété de gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**un propriétaire d'une résidence permanente de ce secteur a agi à titre de promoteur et a présenté un projet de restauration afin d'obtenir une aide financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la restauration du pont;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection du pont serait possible grâce au programme Ponts et ponceaux du MFFP dont l'objectif est de maintenir l'accès aux terres du domaine de l'État pour des usages multiressources;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Pont et ponceaux permet de défrayer 80 % des coûts de reconstruction;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement a été adressée à la MRC afin de contribuer au 20 % restant;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont dessert quelques résidents et qu'il donne accès au territoire non organisé dans le secteur de la Zec Lac-au-Sable où l'on retrouve plusieurs baux de villégiature sous gestion de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC Charlevoix-Est octroi une somme de 2 000 \$ à monsieur Régis Desbiens pour la réfection du pont situé sur la rue d'Auteuil à Clermont payée à même le fonds de délégation de gestion des baux de villégiature au poste « divers ».

c. c. Monsieur Régis Desbiens  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-15

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur la sécurité incendie, article 29, le « *schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité* »;

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière attestation de conformité du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est date du 9 février 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a entamé la révision son schéma et que la collecte d'information auprès des municipalités et des services de sécurité incendie de son territoire, entre autres, est avancée et que la rédaction des textes en lien avec ces informations a été amorcée, mais ce, à partir d'un des premiers canevas fournis par le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres canevas ont été proposés depuis par le ministère de la Sécurité publique, et qu'un autre, simplifié, serait en préparation;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du schéma relève du service de la sécurité publique et des communications au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel affecté à la révision du schéma est peu nombreux et que celui-ci ne peut y travailler à temps plein étant donné qu'il est affecté à la réalisation d'autres tâches, tant sur le terrain (visites de prévention, exercices d'évacuation...) qu'administrativement (rédaction de rapports, suivi programme d'aide financière du MSP pour la formation en sécurité incendie, tenue de différents comités...);

**CONSIDÉRANT** les préparatifs entourant la tenue d'un événement majeur, soit le Sommet du G7 en 2018, à La Malbaie, sur le territoire de la MRC, préparatifs qui s'étendront jusqu'à la tenue du Sommet en juin 2018;

**CONSIDÉRANT** l'implication du service de la sécurité publique et des communications, plus spécifiquement de la directrice du service de sécurité publique et des communications notamment au sein du Groupe de travail sur les exercices intégrés mis sur pied par le ministère de la Défense nationale afin de se préparer à la tenue dudit Sommet, du point de vue de la sécurité;

**CONSIDÉRANT** l'implication de certains services de sécurité incendie, dont celui de La Malbaie, dans les préparatifs entourant la tenue du Sommet et lors du Sommet comme tel;

**CONSIDÉRANT QUE** ces services de sécurité incendie seront moins disponibles pour collaborer ou participer aux discussions, échanges et décisions entourant la révision du schéma au sein du comité de sécurité incendie de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC procède actuellement à des travaux d'agrandissement de son édifice et que le service de sécurité publique et des communications sera relocalisé dans cet agrandissement, impliquant au cours des prochaines semaines le déménagement des personnes travaillant au sein du service et de leurs équipements;

**CONSIDÉRANT** le souci de qualité du travail dont la MRC de Charlevoix-Est a montré dans la réalisation des étapes antérieures et qu'elle veut poursuivre avec le même souci de qualité pour les étapes restantes de cet exercice;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne compte actuellement aucune ressource attirée à la géomatique afin d'assurer la production de cartes synthèses liées au schéma révisé, étant donné que ce poste est vacant depuis quelque mois et que le processus pour l'embauche n'est pas complété à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été une des premières MRC du Québec à procéder à l'adoption d'un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** la multitude des actions menées par la MRC et ses municipalités en sécurité incendie sur son territoire afin d'assurer la mise en œuvre des plans contenus au schéma en vigueur, en parallèle à la révision de son schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne sera pas en mesure de compléter la révision de son schéma et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique dans les délais prescrits par la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministre de la Sécurité publique de prolonger d'un an le délai prescrit pour le dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique  
M<sup>me</sup> Annick Bouchard, directrice, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
Municipalités de la MRC

17-10-16

**GESTION FONCIÈRE : AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT DU BAIL DE VILLÉGIATURE N° 127317**

**CONSIDÉRANT** la demande du locataire du bail de villégiature n° 127317 pour l'agrandissement de la superficie dudit bail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, de qui relève la gestion foncière, à procéder à la modification du bail n°127317 afin que soit portée la superficie actuelle de ce bail à 950 mètres carrés, d'ajuster la valeur du bail afin de tenir compte de cette modification et à signer le bail ainsi modifié, conditionnellement à la réception d'un avis favorable du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par la MRC, à la suite d'une consultation des autochtones.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

17-10-17

**GESTION FONCIÈRE : AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT DU BAIL DE VILLÉGIATURE N° 120691**

**CONSIDÉRANT** la demande du locataire du bail de villégiature n° 120691 pour l'agrandissement de la superficie dudit bail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, de qui relève la gestion foncière, à procéder à la modification du bail n° 120691 afin que soit portée la superficie actuelle de ce bail à 4 000 mètres carrés, d'ajuster la valeur du bail afin de tenir compte de cette modification et à signer le bail ainsi modifié, conditionnellement à la réception d'un avis favorable du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par la MRC, à la suite d'une consultation des autochtones.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

17-10-18

**OPÉRATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DU MATÉRIEL DE RECOUVREMENT JOURNALIER 2017-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fourniture du matériel de recouvrement journalier termine le 31 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 10 octobre 2017 à 11 h, à la MRC de Charlevoix-Est sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission incluant les taxes (par tonne métrique)
Transport N. F. St-Gelais inc.	6,00 \$
Simtrex inc.	6,79 \$
Aurel Harvey & Fils inc.	5,41 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	5,46 \$
Fernand Harvey & Fils inc.	5,96 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture du matériel de recouvrement journalier 2017-2020 à Aurel Harvey & Fils inc., pour la somme de 5,41 \$ la tonne métrique, taxes incluses, payée au budget de la GMR au poste « matériel de recouvrement journalier des cellules ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-19

**GESTION DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : PAIEMENT DU DERNIER VERSEMENT POUR LE LOGICIEL À GMR INTERNATIONAL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 12-08-30 octroyant le contrat de fourniture d'un logiciel de gestion des vidanges de fosses septiques à l'entreprise GMR International;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel répond actuellement aux attentes prévues au contrat original;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du dernier versement pour le logiciel à GMR international pour la somme de 7 470,23 \$ payé au budget de la valorisation au poste « entretien logiciel vidange des fosses septiques ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-20

**GESTION DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : PAIEMENT POUR LE SOUTIEN INFORMATIQUE À AZIMUT POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 12-08-30 octroyant le contrat de fourniture d'un logiciel de gestion des vidanges de fosses septiques à l'entreprise GMR International;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Azimut réalise depuis 2014, comme sous-traitant de GMR international, l'hébergement et le soutien technique du logiciel de gestion des vidanges de fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec GMR international prévoyait l'hébergement et le soutien technique pour les années 2014 et 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de procéder au paiement pour le soutien informatique à Azimut pour l'année 2016 pour la somme de 5 691,26 \$ payée au budget de la valorisation au poste « entretien logiciel vidange des fosses septiques ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-10-21

**OPÉRATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : ACHAT D'UNE POMPE CHEZ XYLEM**

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de pompe Explosion Proof n'est pas courant et que les délais de livraison sont longs;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de pompe est essentiel au fonctionnement du Lieu d'enfouissement technique (LET);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une pompe Flygt chez Xylem pour la somme de 5 611,69 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR au poste « entretien de la station de traitement LET ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Le directeur général, monsieur Pierre Girard dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 30 septembre 2017.

**17-10-22**      **FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ : MODIFICATION À L'OFFRE DE FINANCEMENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉFET ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente conclue le 9 mars 2011 entre le CLD de la MRC de Charlevoix-Est et les Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de crédit variable à l'investissement a été transférée à la MRC de Charlevoix-Est en date du 20 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ modifiant certains termes de leur offre de crédit variable à l'investissement en date du 16 octobre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications impliquent notamment une diminution du taux d'intérêt pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la modification des termes de la convention de crédit par le Fonds local de solidarité FTQ et de déléguer le préfet et le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est pour signer les documents relatifs à cette entente de crédit variable à l'investissement avec les Fonds locaux de solidarité FTQ.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital en développement, Fonds locaux de solidarité FTQ

**17-10-23**      **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC DESJARDINS RELATIVEMENT À CRÉAVENIR : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de partenariat de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) et de la Caisse Desjardins de l'Isle-aux-Coudres (ci-dessous nommées « Caisses participantes ») pour le projet Créavenir Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) a pour mandat de contribuer au développement économique, de supporter la création et le maintien d'emplois et de favoriser le démarrage, l'expansion et le transfert d'entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties souhaitent partager leur expertise respective;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent établir les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur d'une entente;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, la convention de partenariat Créavenir avec les Caisses Desjardins participantes, représentées par la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix), le Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix et la SADC de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Pelletier, directrice principale, Centre Desjardins aux entreprises de Charlevoix

17-10-24

**DEMANDE DE PARTENARIAT POUR UN RÉINVESTISSEMENT AU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ AVEC DESJARDINS : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA DEMANDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence relativement au développement économique, compétence anciennement déléguée au Centre local de développement (CLD);

**CONSIDÉRANT QUE** par cette reprise de compétence, l'entente conclue le 9 mars 2011 entre le CLD de la MRC de Charlevoix-Est et les Fonds locaux de solidarité FTQ sous forme de crédit variable à l'investissement a été transférée à la MRC de Charlevoix-Est en date du 20 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite réinvestir dans le Fonds local de solidarité afin de permettre la relance du fonds et favoriser le développement de notre territoire;

**CONSIDÉRANT** l'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ de relancer le Fonds de la MRC de Charlevoix-Est pour l'obtention d'un nouveau crédit variable à l'investissement de 750 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir ce crédit variable à l'investissement de 750 000 \$, une somme de 150 000 \$ doit être injectée dans le Fonds local de solidarité;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'atteindre l'investissement demandé, une somme peut provenir et être investie par des partenaires de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est est un partenaire majeur de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de faire parvenir une demande de partenariat d'une somme de 50 000 \$ à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est afin de relancer le Fonds local de Solidarité de la MRC de Charlevoix-Est et de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer ladite lettre de demande.

c. c. M. Julien Tremblay, directeur général de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Aline Bouchard, présidente, conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est

17-10-25

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION D'UN DOSSIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 50 000 \$ déposée par la Coop alimentaire St-Fidèle relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 50 000 \$ à même le fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à la mise en place d'un service de proximité dans le secteur de St-Fidèle (La Malbaie) qui répond à des besoins communautaires importants pour le bien-être des résidents;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'investissement par monsieur Gérald Bouliane, agent de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix), lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 50 000 \$ à la Coop alimentaire de St-Fidèle à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer le protocole à l'égard de la Coop alimentaire St-Fidèle.

c. c. M. Bruno Savard, directeur général, Coop alimentaire St-Fidèle  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-10-26

**RENOUVELLEMENT DU PLAN ARGENT POUR LE LOGICIEL ACOMBA**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) consulte au besoin les données dans le logiciel Acomba à titre de référence;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan argent du logiciel Acomba permettant d'obtenir les mises à jour du logiciel est à renouveler en date du 1<sup>er</sup> novembre prochain au coût de 993,48 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder au renouvellement du plan argent pour le logiciel Acomba pour la somme de 993,48 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-10-27

**RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE CHARLEVOIX 2018 : DEMANDE DE PARTENARIAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est via son service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) est partenaire de l'organisation du 16<sup>e</sup> Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix (RVGRH) qui se tiendra le jeudi 15 février au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque soulignera la force des leaders comme gage de succès pour leurs entreprises et leur investissement dans le développement de leur compagnie et le soutien de leurs employés;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque est devenu un incontournable pour les gestionnaires dans Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la demande de partenariat et de contribuer financièrement pour une somme de 600 \$ dans le cadre de la 16<sup>e</sup> édition des Rendez-vous GRH Charlevoix qui aura lieu le jeudi 15 février 2018 au Fairmont Le Manoir Richelieu, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix, au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M. Stéphane Simard, conseiller en développement économique, Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

17-10-28

**ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE CHARLEVOISIEN**

**CONSIDÉRANT** la proposition d'achat d'une publicité avec le journal *Le Charlevoisien* consistant à la production de capsules vidéos d'une durée de 2 à 3 minutes afin de faire connaître les produits du terroir ou essentiels de la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les capsules vidéos permettront de faire découvrir les créateurs et producteurs qui fabriquent leurs produits dans notre région;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir les commerces locaux afin de maintenir des emplois;

**CONSIDÉRANT QU'**un reportage sera réalisé au sujet du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) ainsi que l'intérêt de ce dernier pour l'achat local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une publicité avec *Le Charlevoisien* pour la somme de 500 \$ taxes incluses à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M. Christopher Brault, directeur général, Le Charlevoisien  
M. Claude Boulet, concepteur de projets vidéo

17-10-29

**OUVERTURE D'UN POSTE POUR UNE RESSOURCE AU PROJET DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ ET CONFIRMATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est travaille, conjointement avec la MRC de Charlevoix et divers partenaires et acteurs sociaux, à attacher une entente en développement social qui permettra de poursuivre l'avancement des chantiers supralocaux et régionaux en cours dans le domaine du développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente qui devra être conclue avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pourra être mise en œuvre sur une période de sept ans;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est soutenu par les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'action spécifique au développement social est en préparation et que ce dernier sera présenté à la prochaine assemblée réunissant les partenaires en novembre prochain et qu'il pourra ensuite être adopté par les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix doivent contribuer financièrement à la mise en œuvre de cette entente avec la FLAC via une somme estimée à 17 100 \$ annuellement chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'engage à investir la somme de 17 100 \$ annuellement (à partir de l'année 2018) pour la réalisation et la mise en œuvre de ce plan d'action, une somme imputée au Fonds de développement des territoires (FDT);
- **QUE** la MRC commence le concours pour l'embauche d'une ressource, conditionnelle à l'engagement de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC);
- **QUE** la MRC accepte que la MRC de Charlevoix soit le fiduciaire de l'entente auprès de la FLAC, et ce, au nom des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
M. Jean-Arthur Dufour, président par intérim, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC

17-10-30

**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ : MANDAT À LA DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX) POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats en transport collectif et en transport adapté avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendront fin le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service ne peut être effectué que par un transporteur titulaire de permis de transport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le service de développement économique à effectuer un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat en transport collectif et adapté pour une durée de vingt-quatre mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation de douze mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

c. c. Mme Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

**DÉPÔT DU CALENDRIER 2018 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

La directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, madame Catherine Gagnon, dépose le calendrier 2018 pour le service de transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est.

17-10-31

**CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE PRÊT D'UN VÉHICULE POUR LES SOIRÉES DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 AU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de prêter le véhicule de marque Toyota Highlander appartenant à la MRC pour le Challenge Casino de Charlevoix pour l'événement qui aura lieu du 23 novembre au 26 novembre 2017, afin d'effectuer le raccompagnement des participants.

c. c. M. Ulric Harvey, directeur des transports, Challenge Casino de Charlevoix

17-10-32

**MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE : OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 \$ pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-10-33 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 \$ au Centre de prévention du suicide de Charlevoix pour la campagne de financement 2018 payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-10-34 LA MARÉE : OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017-2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de verser une somme de 25 \$ à l'organisme La Marée afin de contribuer à leur campagne de financement 2017-2017 payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**17-10-35 CENTR'HOMMES CHARLEVOIX : OCTROI D'UN SOUTIEN MORAL ET FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui moral et financier de l'organisme Centr'Hommes Charlevoix déposé lors de la présentation de monsieur Michel Grenier, président, et monsieur Gérard Harvey, à la séance de travail précédant la séance ordinaire du 31 octobre;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'organisme Centr'Hommes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme, qui existe depuis 2002, est le seul organisme communautaire régional à but non lucratif d'entraide, de partage, d'accompagnement et de solidarité venant en aide aux hommes vivants des difficultés et à ceux en cheminement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme veut réunir une somme de 15 000 \$ d'ici l'été prochain pour ses opérations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a déposé une demande de financement statutaire au CIUSSS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer moralement l'organisme Centr'Hommes Charlevoix et d'octroyer une somme de 500 \$ pour la poursuite de leur mission payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M. Michel Grenier, président, Centr'Hommes Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-10-36**                    **CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE : ACHAT DE  
4 BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter quatre billets pour le souper-bénéfice de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, qui aura lieu le samedi 18 novembre 2017 au coût de 125 \$ par personne.

c. c. Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-10-37**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 15 h 17, sur proposition de madame Mélissa Girard, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de novembre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux mille dix-sept (22/11/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-11-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**VISITE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MRC PAR LE CONSEIL DES MAIRES**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Commentaires des élus relativement à la construction et suivi de la visite;
- b) Demande de rencontre avec le ministre Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, relativement au dossier de l'assurance-emploi;
- c) Rencontre entre le préfet, le préfet suppléant et la direction générale de la MRC et les dirigeants de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), relativement aux interventions de l'équipe de sauvetage TNO dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le 4 décembre prochain (de 10 h à 12 h à la MRC);
- d) Projet de parc de la Côte-de-Charlevoix : rencontre avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) à la mi-décembre;
- e) Relance du fonds local de solidarité : réponse de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;
- f) Dossier de l'hôpital de La Malbaie, suivi.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- a) Invitation à la conférence de presse pour le lancement du programme CRÉAVENIR qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017 à 10 h 45;
- b) Invitation à la conférence de presse pour le lancement de Vise Charlevoix qui se tiendra le jeudi 23 novembre à 9 h;
- c) Proposition de monsieur Claude Harvey relativement à un partenariat dans le but de supporter les efforts de recrutement des entreprises de Charlevoix;
- d) Retour sur la donation des équipements de Mission développement Charlevoix;
- e) Groupe tactique d'intervention économique (GTIE), suivi de la rencontre du 20 novembre;



- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES : PRÉSENTATION DE M. MARTIN LAFORGE, WASTE ROBOTICS**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Communications : entente de services avec la Commission scolaire pour le partage des services Internet contractés auprès du RISQ;
- b) Gestion des lots intramunicipaux : dépôt du projet de mise en valeur des Palissades proposé par le locataire actuel (École d'escalade l'Ascension) et suivi de la rencontre du 17 novembre avec le promoteur;
- c) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier : suivi des travaux à la sablière de Snigole;
- d) Demande de délai au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le dépôt du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de la MRC de Charlevoix-Est en lien avec la convention de gestion territoriale;
- e) Sécurité publique (civile et incendie), suivi des dossiers;
- f) Délégation d'un maire au sein du comité de sécurité publique (CSP);
- g) Délégation d'un maire ou d'un conseiller au sein du conseil d'administration de la SPCA;
- h) Comité de Sécurité incendie (CSI) : suivi sur la composition des membres;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Centre des loisirs Sagard : suivi de la recherche de subventions;
- b) Octroi du contrat de réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux : suivi du comité d'analyse;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2018;
- b) Transferts budgétaires et fonds réservés;
- c) Entente pour les services juridiques pour l'année 2018 :
  - Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats;
  - Offre de services de BCF Avocats d'affaires;
- d) Aéroport de Charlevoix :
  - Lettre du ministère de la Sécurité publique relativement aux coûts supplémentaires occasionnés par la tenue du G7;
  - Demande de SMT Performance pour la réalisation d'un événement hivernal, suivi;
  - Mandat à monsieur Carl Provencher pour les négociations de la location de l'Aéroport lors de la tenue du G7;
  - Domaine Laforest : suivi.
- e) Fédération québécoise des municipalités : formation « Le comportement éthique » pour les élus pour la somme de 200 \$ (ou 245 \$ en salle);
- f) Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) : demande d'adhésion pour l'année 2018;
- g) Obtention d'une résolution des municipalités locales pour la nomination d'un(e) maire(sse) substitut pour le conseil des maires de la MRC, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;
- h) Challenge Casino de Charlevoix : 2 billets de disponibles pour le repas du samedi soir (25 novembre) au Fairmont Le Manoir Richelieu;
- i) TNO : avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est;
- j) Règle de procédure pour l'élection du préfet;
- k) Convention collective, suivi;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) : retour sur la résolution 17-09-17 de la MRC adressée au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) relativement à la rivière Port-au-Persil;
- b) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) : lettre relative aux traitements des demandes de claims en suspend dans la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Association des forêts privées du Québec (AFPQ) : suivi de M. Stéphane Charest relativement aux marchés du bois;
- d) Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : formation de la table de concertation;

- e) OBV Charlevoix Montmorency – projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est : demande d'appui;
- f) Comité consultatif agricole : suivi de la réunion du 14 novembre 2017;
- g) Pointe-aux-Alouettes : suivi de rencontres;
- h) Événement sur le patrimoine bâti : suivi;
- i) Entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) : appel de projets en culture;
- j) Commission de toponymie du Québec : analyse à propos de noms de lieux pouvant être considérés comme offensants;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-11-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017.

**17-11-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov 2017 », et ce, pour le mois de novembre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Nov 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov 2017 », et ce, pour le mois de novembre 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-11-04**      **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET FONDS RÉSERVÉS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des prévisions budgétaires 2018 à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** certains projets prévus en 2017 n'ont pas été réalisés et sont reportés en 2018;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de réserver des montants à même les prévisions budgétaires 2017 pour la réalisation de ces travaux en 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de réserver la somme de 175 000 \$ au poste « GMR – Construction de nouvelles cellules » des prévisions budgétaires 2017 et d'affecter ce montant ainsi que la réserve de 175 000 \$ de 2016 au LET pour un total de 350 000 \$ pour la construction de nouvelles cellules, comme prévu aux prévisions budgétaires 2018 de la MRC.

Il est également résolu de réserver une somme de 120 901 \$ non utilisée en 2017 au budget de Mission développement Charlevoix au poste « Investissement dans les entreprises » et d'affecter cette réserve aux prévisions budgétaires 2018.

Il est aussi résolu de réserver une somme de 40 000 \$ au poste « GMR - Réfection de la côte des Harvey » et un autre 40 000 \$ au poste « Valorisation – Réfection de la côte des Harvey » des prévisions budgétaires 2017 et d'affecter ces sommes aux prévisions budgétaires 2018 pour le même projet, soit la réfection de la côte des Harvey.

De plus, il est résolu de mettre en fonds réservés la somme de 100 000 \$ prévue au budget 2017 au poste « Recouvrement final des cellules » et d'affecter cette somme au budget 2018 au même poste.

c. c. M. Claude Bouchard, Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

#### **DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET**

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2017 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2018.

17-11-05

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 9 622 582 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du 15 novembre 2017.

#### **CESSION DE LA PRÉSIDENTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le préfet cède la présidence au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard pour l'élection à la préfecture.

17-11-06

#### **ACCEPTATION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉFET**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'acceptation des règles d'élection du préfet telles que présentées par le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard.

### **ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection, monsieur Pierre Girard, procède à l'élection du préfet. À la mise en candidature, deux élus manifestent leur intérêt et déposent officiellement leur candidature, soit monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon et préfet sortant, ainsi que monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie.

Conformément à la procédure électorale, les personnes intéressées à la préfecture disposent de trois (3) minutes pour expliquer leur motivation. Suivant un tirage au sort, les premières trois (3) minutes sont allouées à monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, et les trois (3) minutes suivantes sont allouées à monsieur Sylvain Tremblay, maire de St-Siméon et préfet sortant.

À la suite de ces allocutions, monsieur Pierre Girard rappelle qu'afin d'être déclarée élue, la personne devra obtenir au moins 5 voix sur 9, soit le nombre requis pour atteindre la majorité absolue, conformément aux lettres patentes de la MRC.

Suivant l'élection au scrutin secret et compilation des résultats en présence de 2 témoins (madame France Lavoie et madame Marianne Lajoie), madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, confirme au président d'élection le résultat des voix, soit 5 voix pour Sylvain Tremblay et 4 voix pour Michel Couturier.

Conformément à la procédure d'élection dûment adoptée, le président d'élection, monsieur Pierre Girard, déclare monsieur Sylvain Tremblay élu préfet pour les deux prochaines années.

**17-11-07**

### **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer le maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard, comme préfet suppléant pour les deux prochaines années.

**17-11-08**

### **NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GAGNON COMME MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC est d'office composé du préfet ainsi que du préfet suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer deux (2) autres membres supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, comme membre constituant le comité administratif de la MRC en compagnie du préfet, du préfet suppléant et de monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie (résolution 17-11-09).

**17-11-09**      **NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL COUTURIER COMME MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC est d'office composé du préfet ainsi que du préfet suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer deux (2) autres membres supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, comme membre constituant le comité administratif de la MRC en compagnie du préfet, du préfet suppléant et de monsieur Jean-Pierre Gagnon (résolution 17-11-08), maire de la Ville de Clermont.

**17-11-10**      **SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE LA MRC, DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

Il est également résolu de déléguer monsieur Alexandre Girard, préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Gagnon, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

c. c. M<sup>me</sup> Kate Tremblay, directrice de comptes, Centre Desjardins aux Entreprises de Charlevoix

**17-11-11**      **FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS 2017-2019 : NOMINATION DE DEUX (2) ÉLUS POUR Y SIÉGER**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de nommer monsieur Sylvain Tremblay, préfet et monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, au Forum des élus de la Capitale-Nationale et de nommer monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et madame Odile Comeau, comme mairesse remplaçante, pour siéger au sein du comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale.

**17-11-12**      **AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 6 À POINTCO INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiements de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes datée du 22 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte numéro 6 à PointCo inc., pour la somme de 111 517,86 \$ taxes incluses relativement aux travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, payée à même le budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-11-13**      **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du *Code municipal* qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil 2018 seront présentées à 15 heures, au siège social de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter le calendrier ci-après présenté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2018 :

<b>Calendrier 2018</b>	
<b>Séances ordinaires du conseil des maires à 15 h</b>	
<b>Janvier</b>	Mardi 30 janvier 2018
<b>Février</b>	Mardi 27 février 2018
<b>Mars</b>	Mardi 27 mars 2018
<b>Avril</b>	Mardi 24 avril 2018
<b>Mai</b>	Mardi 29 mai 2018
<b>Juin</b>	Mardi 26 juin 2018
<b>Août</b>	Mardi 28 août 2018
<b>Septembre</b>	Mardi 25 septembre 2018
<b>Octobre</b>	Mardi 30 octobre 2018
<b>Novembre</b>	Mercredi 28 novembre 2018
<b>Décembre</b>	Mardi 18 décembre 2018

- 17-11-14**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 483,14 \$ taxes incluses.
- c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 17-11-15**                    **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**
- Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Novembre 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC
- 17-11-16**                    **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LE TEMPS DES FÊTES DU 25 DÉCEMBRE 2017 AU 5 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT**
- Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC durant le temps des Fêtes, soit du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.
- 17-11-17**                    **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-11-17 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
- Avis de motion est donné par le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est.
- Un projet de règlement est présenté séance tenante.
- 17-11-18**                    **ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL POUR LE SOUTIEN DES ARTISTES ET DES ORGANISMES CULTURELS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) : PARTICIPATION DE LA MRC**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a signé une entente de partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) afin de soutenir les artistes et les organismes culturels de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU'**une somme de 10 000 \$ avait été investie dans cette entente pour 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente se poursuit en 2018 et 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, que la MRC Charlevoix-Est ajoute une participation financière à l'Entente de partenariat territorial pour le soutien des artistes et des organismes culturels du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour une somme de 10 000 \$ par année pour les deux prochaines années budgétaires, soit 2018 et 2019 et que ces sommes soient prélevées à même le Fonds de développement des territoires.

17-11-19

**CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1052-17, 1050-17 ET P-001 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** les règlements de la Ville de La Malbaie suivant : Règlement numéro 1052-17 visant la modification du plan d'urbanisme numéro 991-14, Règlement numéro 1050-17 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 993-14 et Règlement P-001 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ces règlements est d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est à la suite de l'entrée en vigueur du règlement no 281-01-17 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, cette modification visait l'implantation de résidences en zone agricole à la suite de la décision numéro 378442 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité aux règlements numéro 1052-17, 1050-17 et P-001 de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour chacun de ces règlements un certificat de conformité.

c. c. Madame Caroline Tremblay, directrice générale

17-11-20

**PROJET SAFRAN NORDIQUE : APPUI DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en février 2011 et révisé en août 2017, lequel a été élaboré en partenariat avec les intervenants régionaux (CLD, UPA, MAPAQ, municipalités, etc.);



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire favoriser une occupation dynamique de la zone agricole, centrée sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** les normes du schéma d'aménagement et de développement permettant d'autoriser des installations agricoles avec résidence à des propriétaires dont le revenu ne provient pas majoritairement de l'agriculture, mais dont le projet agricole répond aux attentes régionales énoncées dans le PDZA;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mêmes normes prévoient que le comité consultatif agricole (CCA) évalue les projets afin de déterminer s'ils correspondent aux objectifs du PDZA;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 novembre 2017 au cours de laquelle le projet a été analysé à la suite d'une visite terrain et à l'analyse de son plan d'affaires en fonction des critères préétablis;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du CCA ont évalué le projet en accordant une note supérieure à la note de passage fixée à 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments positifs suivants ont permis au projet d'être recommandé :

- Les promoteurs démontrent beaucoup de motivation, de belles initiatives et des compétences qui sont favorables à la réussite du projet;
- Beaucoup d'incertitude demeure quant à la réussite du safran puisqu'il s'agit d'une nouvelle culture au Québec. Toutefois, les promoteurs en sont conscients et misent également sur une diversification afin d'assurer une rentabilité à leur terre (production éventuelle de sureau);
- Selon les plans déposés, la résidence sert aussi à la transformation de la production, ce qui rassure sur le sérieux du projet;
- Beaucoup d'investissements en argent et en temps ont été réalisés par les promoteurs, soit plus de 50 % du projet total;
- Le secteur est très propice au développement de l'agrotourisme;
- Le projet vise une culture de niche ainsi que la transformation est concordant avec la vision de développement agricole du PDZA;
- Aucun impact négatif n'est pressenti sur le voisinage.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer favorablement et selon le Schéma d'aménagement et de développement, le projet de résidence associé à la production de safran sur le lot 3 256 261 à Clermont, dans sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

c. c. Safran nordique

Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

M. Michel Dufour, président du syndicat de base de l'UPA de Charlevoix-Est

Mme France Lavoie, secrétaire du comité consultatif agricole

17-11-21

**PROJET DE CARACTÉRISATION ET D'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES TRAVERSES DE COURS D'EAU UTILISÉS PAR LES AMATEURS DE VTT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, APPUI DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBV Charlevoix-Montmorency a approché la MRC afin qu'elle soit partenaire de son projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à corriger des traverses de cours d'eau qui ont un effet nuisible sur l'environnement et les écosystèmes;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet soutenu par la Fondation de la faune du Québec ainsi que par les clubs de véhicules hors route concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'appuyer l'OBV Charlevoix-Montmorency dans le projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est et d'y contribuer par l'échange de données ou par l'implication ponctuelle de nos professionnels.

c. c. M. Jean Landry, directeur général, OBV Charlevoix-Montmorency

17-11-22

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LE PARTAGE DES SERVICES INTERNET CONTRACTÉS AUPRÈS DU RISQ (RÉSEAU D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC) ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est (incluant les municipalités de la MRC) partagent déjà depuis quelques années et souhaitent continuer à partager les services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ (Réseau d'informations scientifiques du Québec);

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y avait pas d'entente écrite à ce jour entre la Commission scolaire et la MRC pour ce partage de services;

**CONSIDÉRANT QUE** le RISQ autorise ce partage de services entre la Commission scolaire et la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'entente de services avec la Commission scolaire de Charlevoix pour le partage des services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ et de déléguer la directrice générale adjointe de la MRC et directrice de la sécurité publique et des communications, M<sup>me</sup> Caroline Dion, à signer ladite entente avec la directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information à la Commission scolaire de Charlevoix, M<sup>me</sup> Stéphanie Marcotte.

- c. c. Mme Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information, Commission scolaire de Charlevoix

17-11-23

**DEMANDE DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LE DÉPÔT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE**

**CONSIDÉRANT** la convention de gestion territoriale conclue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 7.1 de ladite convention, la MRC doit élaborer un PAFIT (plan d'aménagement forestier intégré tactique) et le déposer au ministre du MFFP pour approbation à la plus tardive des échéances suivantes, soit un an après la prise d'effet de la convention en vigueur, soit un an après avoir obtenu le résultat de la possibilité forestière;

**CONSIDÉRANT** l'expiration de ce délai;

**CONSIDÉRANT** les plans d'aménagement antérieurs qui ont été produits par la MRC pour l'ensemble des lots sous convention de gestion territoriale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de demander aux ministères signataires de la convention de gestion territoriale avec la MRC, une prolongation de délai pour l'élaboration et le dépôt du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) jusqu'au 30 juin 2018.

- c. c. M. Frédéric Perreault, directeur régional du Saguenay-Lac-St-Jean-Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 M. Marc-André Boivin, par intérim, directeur de la gestion des forêts Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-11-24

**DÉLÉGATION D'UN ÉLU AU SEIN DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la représentante du conseil des maires au sein du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC était la mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, M<sup>me</sup> Mélissa Girard, siégeant à la fois pour la MRC et pour sa municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Girard n'est plus la mairesse de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et ne siège plus au conseil des maires de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle mairesse de la Municipalité de Saint-Irénée, madame Odile Comeau, siégeait déjà au sein du CSP à titre de conseillère représentante de la Municipalité de Saint-Irénée;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de M<sup>me</sup> Comeau à continuer à siéger au sein du CSP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts n'a plus de représentants au sein du CSP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer M<sup>me</sup> Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée, déjà représentante de sa municipalité au sein du CSP, à titre de représentante du conseil des maires au sein du comité de sécurité publique de la MRC.

Il est également résolu de demander à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts de déléguer, si elle le souhaite, un(e) représentant(e), à savoir le maire ou un conseiller(ère), au sein du CSP, en remplacement de M<sup>me</sup> Mélissa Girard.

c. c. Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée  
Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

17-11-25

**DÉLÉGATION D'UN ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPCA DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant du conseil des maires au sein du conseil d'administration de la SPCA de Charlevoix était le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Boudreault n'est plus le maire de Saint-Irénée;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle mairesse de Saint-Irénée, madame Odile Comeau, ne compte pas siéger au sein du conseil d'administration de la SPCA;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par M. Boudreault de continuer à siéger au conseil d'administration de la SPCA jusqu'à la prochaine assemblée générale de cette organisation en mars 2018 à titre de représentant de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Boudreault s'est bien acquitté de ses fonctions de représentant de la MRC au sein de la SPCA à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun élu au sein du conseil des maires souhaite siéger pour l'instant au sein du conseil d'administration de la SPCA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gilles Harvey et résolu unanimement, de déléguer M. Pierre Boudreault, à titre de représentant du conseil des maires au sein du conseil d'administration de la SPCA, jusqu'à la prochaine assemblée générale de la SPCA en mars 2018.

c. c. Mme Ariane Bernier, superviseure des opérations, SPCA de Charlevoix

17-11-26

**APPUI AU PROJET « VIA DE LA GRANDE MURAILLE DE CHARLEVOIX »**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du président du Club-école d'escalade l'Ascension, M. François-Guy Thivierge, pour son projet « Via de la grande muraille de Charlevoix »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet se situe en territoire public intramunicipal, plus précisément sur le site des Palissades, sous gestion de la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue entre la MRC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dudit projet est l'actuel locataire du site des Palissades, pour lequel il détient le bail numéro 2005-02-01;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet se situe à l'intérieur d'un territoire auquel a été accordé par le gouvernement du Québec le statut réserve de biodiversité projetée en vue de l'éventuelle création du parc de la Côte-de-Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les pouvoirs et responsabilités de la MRC sont restreints à l'intérieur du territoire identifié comme réserve de biodiversité projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et a consulté le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à propos du projet déposé;

**CONSIDÉRANT** les commentaires reçus de ces deux ministères;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives d'un tel projet pour l'économie de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le site des Palissades est un site fragile et que son intégrité écologique doit être préservée pour satisfaire aux standards des parcs nationaux;

**CONSIDÉRANT** l'enjeu de sécurité relié à l'exploitation des installations prévues au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable au président du Club école d'escalade l'Ascension, M. François-Guy Thivierge, pour son projet « Via de la grande muraille de Charlevoix » qu'il veut réaliser sur le site des Palissades et de revoir le bail actuel numéro 2005-02-01 afin qu'il tienne compte du nouveau projet présenté et conditionnellement à ce que :

- Le projet ne soit pas préjudiciable au projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;
- Le promoteur présente et garantit un budget d'entretien des installations;

- Le promoteur dépose un plan de sécurité (relatif, entre autres, à l'évacuation en montagne) approuvé par les parties concernées (Municipalité de Saint-Siméon, MRC, MERN, MFFP);
- Ni la MRC, ni le gouvernement du Québec ne sont liés aux investissements du promoteur (ne doivent pas être considérés comme une forme de garantie de prêt auprès des financiers du promoteur);
- Le bail actuel à des fins communautaires, sans but lucratif, soit converti en bail commercial, s'il y a lieu.

c. c. M. François-Guy Thivierge, président, Club-école d'escalade l'Ascension

M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Mme Linda St-Michel, chargée de projets, direction des parcs nationaux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

17-11-27

**OPÉRATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DE DEVIS DE CONSTRUCTION DES CELLULES (PHASE 3) ET RECOUVREMENT FINAL (PHASE 5) AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les cellules d'enfouissement des déchets actuelles seront comblées d'ici la fin de 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction de nouvelles cellules ne peuvent être réalisés en période hivernale;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 6 novembre dernier pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 20 novembre dernier à 11 h, à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Tetra-Tech, Beaudoin-Hurens et WSP Canada, ont déposé une soumission à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions des trois firmes ont été étudiées par un comité de sélection, dûment nommé par le directeur général de la MRC, lequel s'est basé sur les cinq critères d'évaluation apparaissant au cahier de charge de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé aux 3 firmes une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes de prix des firmes qualifiées ont été ouvertes étant donné que la note de passage a été atteinte par celles-ci;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture et de l'analyse, par le comité de sélection de la MRC, des deux propositions reçues et qualifiées, soit :

	Soumissionnaire n° 1 : Tetra-Tech inc.	Soumissionnaire n° 2 : Beaudoin-Hurens	Soumissionnaire n° 3 : WSP Canada
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	80.3/100	82.7/100	81.9/100
Prix de la soumission	112 422,56 \$	88 099,59 \$	109 099,78 \$
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 prix proposé	11.6	15.1	12.1
<b>Rang de chaque soumissionnaire</b>	<b>3<sup>e</sup></b>	<b>1<sup>e</sup></b>	<b>2<sup>e</sup></b>

**CONSIDÉRANT QUE** la conformité de la soumission de Beaudoin-Hurens;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Beaudoin-Hurens a obtenu le pointage final le plus élevé;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par Beaudoin-Hurens pour fournir les services professionnels nécessaires à la réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux est de 88 099,59 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) à Beaudoin-Hurens pour une somme de 88 099,59 \$ taxes incluses payée à même le budget 2018 de la GMR au poste *construction de nouvelles cellules et recouvrement final*.

c. c. M. François Gagnon, Beaudoin-Hurens  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 OCTOBRE 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 octobre dernier.

17-11-28

#### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACQUISITION D'UN ABRI HIVERNAL**

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'un appareil de dégivrage/antigivrage à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de protéger cet appareil, principalement durant la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un abri hivernal auprès des Chapiteaux du Monde inc., afin de protéger l'appareil de dégivrage et antigivrage à l'Aéroport de Charlevoix, pour la somme de 4 254,08 \$ taxes incluses.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-29

**SMT PERFORMANCE : AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT À L'AÉROPORT PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2018**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Sébastien Tremblay, promoteur pour la réalisation de l'événement Drag de motoneiges à l'Aéroport de Charlevoix les 26 et 27 janvier prochain;

**CONSIDÉRANT** la tenue du Sommet du G7 dans la région de Charlevoix en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale de la MRC a été approchée par Affaires mondiales Canada dans le cadre de la tenue du Sommet du G7 relativement à l'opération de l'Aéroport pendant la saison hivernale, préalablement à la demande du promoteur, monsieur Sébastien Tremblay;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est favorable à la réalisation de l'événement de SMT Performance, compte tenu notamment de son succès et des retombées de l'an dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à négocier et signer une entente avec le promoteur SMT Performance, conditionnellement aux besoins de l'organisation du G7, relativement à la location du site de l'Aéroport de Charlevoix pour les journées du 26 et 27 janvier 2018 pour la réalisation de l'événement de courses d'accélération de motoneiges.

c. c. M. Sébastien Tremblay, promoteur, SMT Performance  
M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

17-11-30

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA COUPE D'ARBRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Sommet du G7 a approché l'administration de la MRC pour la location de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Sommet du G7 exige qu'un périmètre de sécurité de 20 mètres, à l'extérieur de la clôture de l'Aéroport, soit créé afin de permettre la circulation en VTT pour des fins de sécurité;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à octroyer un mandat pour la coupe des arbres à l'Aéroport de Charlevoix, en prévision de la tenue du Sommet du G7 en juin prochain, pour la réalisation d'un périmètre de sécurité pour la circulation en VTT.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

**17-11-31**

**RELANCE DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ : CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-10-22 relativement à l'acceptation de la lettre d'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ modifiant certains termes de leur offre de crédit variable à l'investissement;

**CONSIDÉRANT** l'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ de relancer le fonds de la MRC de Charlevoix-Est pour l'obtention d'un nouveau crédit variable à l'investissement représentant la somme de 750 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir ce crédit variable à l'investissement de 750 000 \$, une somme de 150 000 \$ doit être injectée par la MRC et/ou les partenaires locaux dans le Fonds local de solidarité;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenaire souhaite contribuer à une somme de 50 000 \$ dans le Fonds local de solidarité afin de permettre la relance du fonds et favoriser le développement de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir ce crédit variable le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est souhaite investir la somme de 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC contribue à la relance du Fonds local de solidarité pour une somme de 100 000 \$ répartie de la façon suivante :

- 33 400 \$ provenant de l'avoir net du fonds;
- 66 600 \$ provenant de l'appropriation des surplus MRC/MDC.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital de développement, Fonds locaux de solidarité FTQ  
Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-11-32**

**OCTROI DE SUBVENTION AU PROGRAMME EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (PSPAR) 2017-2018 – SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE CHARLEVOIX, PHASE 2, DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé en cogestion avec la MRC de Charlevoix une demande de subventions de projets en matière de sécurité alimentaire pour les années 2017-2018 au volet autonomie alimentaire à la Direction régionale de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**une allocation de 20 000 \$ pour l'année 2017-2018 a été accordée dans le cadre dudit programme pour le projet « solidarité alimentaire Charlevoix » et que la MRC de Charlevoix-Est est le fiduciaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet a pour objectifs de :

- Permettre aux populations vulnérables d'avoir un meilleur accès physique et économique à des aliments sains, nutritifs, en quantité suffisante (volet fonds d'accès);
- Mieux soutenir collectivement le réseau d'aide alimentaire (volet fonds de récupération);

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes communautaires dont l'aide alimentaire s'inscrit à leur mission de base sont le Centre communautaire Pro-Santé inc. pour la MRC de Charlevoix et le Service alimentaire et d'aide budgétaire (SAAB) de Charlevoix-Est pour la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est conclue des protocoles d'entente permettant de verser directement aux deux organismes communautaires un montant de 9 500 \$ et de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer les protocoles.

17-11-33

**COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) LA MALBAIE-CLERMONT : PLAN DE COMMANDITE 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Solidaire » au coût de 500 \$ pour l'édition 2018 du projet Coopérative jeunesse de services (CJS) de La Malbaie/Clermont, pris à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Suzie Lajoie, Coordonnatrice des services Carrefour Jeunesse-Emploi de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-34

**CIHO-FM : PROPOSITION DE DIX OCCASIONS POUR LA DIFFUSION DES VŒUX DES FÊTES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la proposition de dix occasions de CIHO-FM, pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, pour une somme de 310 \$ plus taxes payée au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-11-35**      **CORPS DE CADETS 1239 LA MALBAIE-CLERMONT : DEMANDE DE  
COMMANDITE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ au Corps de cadet 1239 La Malbaie-Clermont pour leur campagne de financement 2018.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-11-36**      **BUREAU D'ÉTUDES POUR UN PROJET DE PONT SUR LE SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** la nouvelle de l'hebdomadaire le Nord-Côtier du 25 août 2017 qui mentionnait que dans une entrevue avec la station CHLC, M. Couillard a laissé entendre qu'un éventuel bureau de projet mettra à jour les données concernant le projet de pont sur le Saguenay, évoqué depuis des décennies;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel bureau de projet devrait être situé le plus près possible de l'emplacement du futur pont;

**CONSIDÉRANT QU'**un éventuel bureau de projet permettrait d'attirer des emplois de qualités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est prononcée en faveur d'un pont sur le Saguenay à plusieurs reprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de demander au premier ministre, monsieur Philippe Couillard, que le futur bureau de projet du pont sur le Saguenay soit situé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et idéalement à Baie-Sainte-Catherine, où des locaux vacants sont disponibles dans l'actuel Hôtel de Ville.

**17-11-37**      **MANDAT À L'IMMOBILIÈRE SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION CONSEIL POUR  
L'ÉVALUATION DE L'AÉROPORT AUX FINS DE LOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Sommet du G7 a approché la direction générale de la MRC relativement à la location de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un mandat spécifique à l'Immobilière société d'évaluation conseil relativement à l'évaluation de la valeur locative de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à l'Immobilière - Société d'évaluation Conseil relativement à l'évaluation de l'Aéroport afin de lui attribuer une valeur locative, et ce, aux conditions mentionnées lors de la séance de travail précédant le conseil.

**17-11-38****LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 16 h 5, sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de décembre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le dix-neuvième jour de décembre deux mille dix-sept (19/12/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-12-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : retour sur l'Assemblée des MRC qui a eu lieu les 29 et 30 novembre dernier;
- b) Sûreté du Québec : retour sur la rencontre du 18 décembre dernier avec monsieur Sylvain Tremblay et madame Odile Comeau;
- c) Amendement à la résolution numéro 17-06-15 relativement à la participation financière de la MRC pour la réparation d'un chemin.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- a) Association des professionnels en développement économique du Québec : adhésion 2018-2019 au coût de 995 \$ plus taxes;
- b) Octroi du contrat pour le service de transport collectif et adapté 2018-2019;
- c) Chambre de commerce de Charlevoix : achat de billet pour le Gala Charlevoix reconnaît 2018;
- d) Fonds locaux d'investissement : adoption de la politique d'investissement commune;
- e) Politique de soutien aux entreprises : présentation et discussion de dossiers en cours;
- f) Retour sur l'offre de service de monsieur Claude Harvey;
- g) Suivi de la rencontre avec monsieur Julien Tremblay (Caisse Desjardins de Charlevoix-Est) relativement au Fonds des régions;
- h) Invitation au souper et conférence de la Société d'horticulture et d'écologie de Charlevoix qui se tiendra le samedi 13 janvier 2018 à compter de 16 h;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Réponse du ministère de la Sécurité publique relativement à la réception de la résolution 17-10-15 de la MRC;
- b) Urgence Québec – Tempêtes hivernales et grands froids, documentation relative à la préparation de la saison hivernale 2017-2018 à l'intention des municipalités et de la MRC;

- c) Solution de protection Fortinet partagée avec la Commission scolaire, suivi du dossier (état d'avancement, acceptation de l'offre de Précicom, rencontre d'information avec les dg des municipalités en début d'année 2018...);
- d) Demande d'utilisation du territoire public intramunicipal pour production acéricole et bâtiments complémentaires, lot 16-P, rang 2 sud-ouest, canton Callière (Saint-Siméon);
- e) Offre de présentation de monsieur Dany Robitaille, Xplornet;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Pont du chemin Snigole : étude technique - retour sur l'offre de services;
- b) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : suivi des fonds disponibles;
- b) Pacte rural : présentation de la reddition de comptes finale pour l'année 2014;
- c) Pointe-aux-Alouettes, rencontre du 7 décembre avec la Première Nation des Innus d'Essipit;
- d) Suivi des actions 2017 réalisées dans le cadre de l'Entente de développement culturel;
- e) Appui à la démarche entreprise par plusieurs MRC visant à dénoncer l'absence de financement destiné à l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Transferts budgétaires et fonds réservés pour la MRC;
- b) Budget TNO : fonds réservés pour la réfection du Centre des loisirs de Sagard;
- c) TNO : adoption du règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est;
- d) Convention collective : présentation de l'entente de principe pour acceptation et versement du rétroactif;
- e) REER collectif des cadres :
  - Autorisation des possibles transferts du REER collectif des cadres chez Desjardins;
  - Autorisation pour une possible modification du type de régime (pour un REER collectif simplifié);
- f) Processus d'équité salariale, suivi;
- g) Négociation des cadres : suivi;
- h) Ressources humaines : ouverture de deux (2) postes au service d'évaluation (technicien en évaluation et inspecteur à l'inventaire résidentiel);
- i) Logiciel de géomatique : Azimut;
- j) Agrandissement du siège social de la MRC : humidificateur d'air;
- k) Travaux de maintenance du siège social de la MRC : choix d'un entrepreneur général, par tirage au sort;
- l) Entente pour les services juridiques pour l'année 2018 : renouvellement avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats (18 000 \$ plus taxes);
- m) Aéroport de Charlevoix : incidence de l'implantation d'une nouvelle tour de téléphonies cellulaires sur les minima d'approches aux instruments (présentation de monsieur André Tremblay);
- n) L'Atelier Martin-Pêcheur : renouvellement du contrat d'entretien ménager pour les locaux de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;
- o) Demandes d'appui et autres :
  - Comité des sages-femmes de Charlevoix : demande d'appui aux démarches entreprises pour permettre l'accessibilité du service aux familles de la région;
  - Le Train de Charlevoix : demande d'appui financier d'une somme de 100 000 \$ pour 3 ans;
- p) Équipements à caractère supralocal de la MRC : appui au projet de l'Aréna de Clermont;
- q) Projet de champ de tir, suivi;
- r) Pont Saguenay : suivi;
- s) Projet de parc sur la Côte : suivi;
- t) Renouvellement du contrat de service avec Services Info-Comm;
- u) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Alexandre Girard, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**17-12-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017.

**17-12-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Déc 2017 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Déc. 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Déc. 2017 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2017.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**17-12-04**      **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

**Transferts budgétaires**

**GMR -Valorisation**

10245210990	Divers valorisation	10 600 \$
10245210510	Entretien logiciel gestion des boues de fosses	8 000 \$
10245210310	Frais de déplacement	2 600 \$
10245230141	Salaires écocentre	3 000 \$
10245230432	Traitement - matelas	3 000 \$
	Contrat transport - conteneurs écocentre	3 500 \$
10245230432	Traitement - Matelas	2 000 \$
10245230681	Électricité	1 500 \$
10245230512	Entretien écocentre La Malbaie	4 400 \$
2241000727	Écocentre Clermont (immo)	4 400 \$
10245260522	Réparation chemin d'accès	11 400 \$
2241000727	Écocentre Clermont (immo)	11 400 \$

**MRC**

10262900660	Frais de déménagement	5 000 \$
	Salaires entretien ménager MDC	4 000 \$
	Cotisation employeur - MDC	1 000 \$
	Salaires - Évaluation	37 000 \$

Fonds réservé - Logiciel Azimut budget 2018	25 000 \$
Fonds réservé - Diffusion Matrice graphique	12 000 \$

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-12-05**

**CONVENTION COLLECTIVE : ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPES AVEC DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'échéance de la convention collective au 18 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT** ce processus de négociation entrepris au début 2017 entre les représentants syndicaux et patronaux;

**CONSIDÉRANT** l'entente de principe intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du syndicat à entériner cette entente le 22 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'entériner l'entente de principe visant le renouvellement de la convention collective pour les six (6) prochaines années, soit du 18 juillet 2016 jusqu'au 18 juillet 2022 et de déléguer monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et monsieur Pierre Girard pour les signatures officielles, en présence de monsieur Jean-Arthur Dufour et monsieur Tobie Jean.

c. c. Syndicat Canadien des la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**17-12-06**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE VERSEMENT DU RÉTROACTIF**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-12-05 relativement à l'acceptation de l'entente de principe et la délégation de signature pour la convention collective 2016-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention avait échéance en 2016 et qu'un paiement rétroactif doit être versé aux employés de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à effectuer le paiement du rétroactif aux employés de la MRC, suivant la signature officielle de la convention collective aux termes de la résolution 17-12-05.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-12-07**

**RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE DE DEUX (2) POSTES AU SERVICE D'ÉVALUATION, SOIT TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION ET INSPECTEUR(TRICE) À L'INVENTAIRE RÉSIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au service d'évaluation foncière notamment en raison notamment de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à procéder à l'ouverture de deux (2) concours pour les postes de technicien(ne) et évaluation foncière et d'inspecteur(trice) à l'inventaire résidentiel.

c. c. Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

17-12-08

**TRAVAUX DE MAINTENANCE DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du siège social de la MRC fait souvent appel à plusieurs corps de métiers de la construction relativement à un même projet d'entretien;

**CONSIDÉRANT** les difficultés fréquentes de recevoir les services demandés et d'en faire la coordination avec les divers corps de métiers;

**CONSIDÉRANT QUE** contracter avec un seul entrepreneur général, qui lui, se chargerait d'engager les autres corps de métiers, pourrait diminuer le délai de réalisation des projets d'entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec un entrepreneur général pourrait être d'une durée maximale d'un an à partir de l'adoption de la présente résolution, car il s'agit de la première année de réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente pourrait prendre fin à tout moment durant la période d'un an, si cette option n'apporte pas les résultats escomptés;

**CONSIDÉRANT** le souci d'équité envers tous les entrepreneurs généraux de notre MRC et qu'un tirage au sort permettrait de déterminer l'entrepreneur général équitablement;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les noms des entrepreneurs généraux sis sur le territoire de notre MRC ont été insérés aux fins de tirage au sort et que le résultat du tirage est le suivant :

1. S. Pilote Construction inc.;
2. Les Habitations Pascal Duchesne inc.;
3. PointCo inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, à la suite du tirage au sort, de mandater l'entrepreneur S. Pilote Construction inc. pour effectuer les travaux de maintenance au siège social de la MRC, pour une durée maximale d'une (1) année, avec possibilité de résiliation de contrat par la MRC, sur préavis de 15 jours, si cette option n'est pas concluante pour la MRC.

17-12-09

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : INSTALLATION D'UN HUMIDIFICATEUR D'AIR**

**CONSIDÉRANT QU'UN** humidificateur d'air sur le système de ventilation/chauffage des nouveaux locaux de l'agrandissement de la MRC doit être installé;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Génécór initialement responsable de la partie mécanique du projet d'agrandissement effectuera gratuitement l'appel d'offres avec plans et devis pour l'installation de cet humidificateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à octroyer un contrat d'installation d'un humidificateur, à la suite de la recommandation de la firme Génécór.

17-12-10

**ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRALOCAL DE LA MRC : APPUI AU PROJET DE L'ARÉNA DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV pour des travaux de mise aux normes et de rénovations de l'aréna de Clermont d'une valeur de plus de 2 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement a été construit en 1974 et qu'il est nécessaire que des améliorations soient apportées au niveau des vestiaires et des douches, de la ventilation, de l'éclairage, de l'aménagement d'un accès universel et du rajeunissement du revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenir des sports sur glace dans la région dépend de la qualité de l'infrastructure proposée;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs compétitions sportives telles que tournoi de hockey provincial dans diverses catégories, patinage artistique, compétition de curling de haut niveau s'y déroulent chaque année et créent des retombées touristiques importantes, avec des impacts financiers quantifiables;

**CONSIDÉRANT QUE** cet espace est utilisé à d'autres fins en dehors des périodes de présence de la glace et qu'une amélioration des divers systèmes pourra favoriser d'autres types d'utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement est caractérisé « supralocal » par la MRC de Charlevoix-Est et bénéficie d'une aide financière annuelle permettant d'absorber une partie des coûts importants générés par son fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est conscient de l'importance de la présence de cette infrastructure et de la qualité requise pour son avenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer la Ville de Clermont dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV.

c. c. Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-12-11

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : DÉCLARATION COMMUNE ADOPTÉE LORS DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec et au premier ministre du Canada.

c. c. M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada  
 M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec  
 Mme Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
 M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances  
 M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
 M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
 Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

17-12-12

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA MRC POUR LES ANNÉES 2018-2020**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres locale fait par la MRC aux entreprises siégeant sur le territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'ouverture des soumissions, qui a eu lieu le 14 décembre 2017 à 11 h, est le suivant :

Soumissionnaire	Prix total 3 années excluant les taxes
Embellissement Charlevoix inc.	24 930 \$

**CONSIDÉRANT QUE** cette unique soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'une durée de trois ans pour l'entretien paysager du siège social de la MRC de 2018 à 2020 à l'entreprise Embellissement Charlevoix pour la somme de 24 930 \$ plus taxes (représentant 8 310 \$ plus taxes, par année).

c. c. M. Marc Lapointe, président, Embellissement Charlevoix

17-12-13

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES JURIDIQUES AVEC TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS, S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** la fin de l'entente relativement aux services juridiques avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires à prix forfaitaire pour les services juridiques de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2018, honoraires représentant une somme de 18 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties pourront confirmer le renouvellement en échangeant des avis en ce sens avant le 31 décembre de chaque année concernée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre comprend tout service juridique et toute opinion verbale ou écrite sur tout sujet concernant la MRC et les mandats qu'elle doit exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** sont exclues de cette offre les représentations devant les tribunaux, celles-ci devant faire l'objet de mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour l'année 2017 de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. ont tous été justifiés par M<sup>e</sup> André Lemay, avocat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services juridiques forfaitaires de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2017, représentant la somme de 18 000 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L.

17-12-14

**SOUTIEN INFORMATIQUE 2018 : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICES INFO-COMM**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de soutien informatique prendra fin le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande croissante des différents services et de l'ensemble des sites de la MRC, incluant la gestion de l'infrastructure intermunicipale pour le réseau et la téléphonie, nécessite le maintien du nombre de présences du technicien en informatique à trois (3) demi-journées par semaine pour un nombre moyen de 9 heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder au renouvellement du contrat pour le soutien informatique « minimal » avec Services Info-Comm pour l'année 2018, au tarif horaire de 44,95 \$ de l'heure, pour une moyenne de neuf (9) heures par semaine, représentant une somme approximative de 24 213,14 \$ taxes incluses.

c. c. M. Jacques Ouellet, directeur général, Services Info-Comm

17-12-15

**ATELIER MARTIN-PÊCHEUR INC., RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de renouveler, pour 2018, le contrat d'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec, auprès d'Atelier Martin-Pêcheur inc. pour la somme de 1 514,38 \$ taxes incluses, par mois.

c. c. Atelier Martin-Pêcheur inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-12-16

**LOGICIEL DE GÉOMATIQUE AZIMUT : OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION ET L'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la MRC pour la production de matrices graphiques modernisées selon les nouvelles normes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe de géomatique Azimut inc. propose des logiciels et certains travaux (services professionnels) qui permettent d'automatiser les opérations de production de matrices graphiques modernisées de façon efficace et conviviale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe de géomatique Azimut inc. prend en charge la livraison de matrices modernisées pour toutes les municipalités de la MRC ainsi que pour les territoires non organisés, et ce, même si la réforme cadastrale n'est pas réalisée pour certains de ces territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** les items décrits aux soumissions numéro 2017-2887, 2017-2888, 2017-2889, 2017-2890, 2017-2891 et 2017-2892 transmises par Azimut à la MRC seront compris dans le contrat d'acquisition et d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'acquisition de la solution de gestion des données géospatiales GoAzimut comprenant l'entretien de logiciels, les frais d'utilisation annuels et les services professionnels, destinées à la confection de matrices graphiques modernisées pour la somme de 20 500 \$ plus taxes, à Groupe de géomatique Azimut inc., avec option pour la MRC pour renouveler pour les 6 prochaines années au même prix.

Il est également résolu d'octroyer la somme de 1 \$ au Groupe de géomatique Azimut inc., pour chaque demande de consultation de matrices graphiques.

c. c. M. Michel Savard, président, Groupe de géomatique Azimut inc.

17-12-17

**PROJET DE PARC NATIONAL DANS LE SECTEUR CÔTIER DE CHARLEVOIX-EST INCLUANT LE SECTEUR DE BAIE-DES-ROCHERS ET LE SECTEUR DES PALISSADES, DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, MONSIEUR LAURENT LESSARD**

**CONSIDÉRANT QU'**avec sa forêt, sa faune et ses falaises, le secteur côtier de Charlevoix-Est et le secteur des Palissades constituent des milieux naturels d'une grande beauté et d'une grande richesse qu'il convient de protéger pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques visant à porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015, par la création d'aires protégées et que ce pourcentage n'est toujours pas atteint à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique visant à créer un parc national dans chacune des Régions naturelles du Québec afin d'y assurer la conservation d'un échantillon représentatif et de favoriser la découverte par la population;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la région naturelle de la Côte-de-Charlevoix, les secteurs de Baie-des-Rochers et des Palissades ont été reconnus comme les sites les plus représentatifs et ont été ciblés pour l'établissement d'un parc national (réf. : Lepage, Hélène. 1996. « Identification d'un site potentiel pour la création d'un parc de conservation dans la région naturelle B-21 : La Côte-de-Charlevoix »);

**CONSIDÉRANT QUE** la région naturelle de la Côte-de-Charlevoix n'est pas encore représentée par un parc national;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Baie-des-Rochers et le secteur des Palissades constituent des territoires à fort potentiel récréotouristique et leur mise en valeur par la création d'un parc national pourrait contribuer à créer de nouveaux emplois porteurs de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 octobre 2008, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est adoptait la résolution numéro 08-10-24 par laquelle il demandait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (aujourd'hui le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) « d'entreprendre une étude complète du secteur côtier de Charlevoix-Est et du secteur des Palissades afin d'évaluer la possibilité de créer un parc national et, entre-temps, d'accorder le plus tôt possible un statut de protection provisoire à ce territoire visé par ce projet de parc national afin de le soustraire à l'exploitation commerciale des ressources et à l'émission de nouveaux permis miniers »;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2008, les municipalités de la MRC adoptaient la même résolution que la MRC et, en 2010, la défunte CRÉ de la Capitale-Nationale adoptait une résolution d'appui aux démarches de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement, division du patrimoine écologique et des parcs, a étudié le territoire de Baie-des-Rochers et des Palissades en vue d'y établir un parc national et que le secteur à l'étude a été circonscrit et cartographié;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a procédé par le décret 1199-2013 à protéger le territoire à l'étude en tant que réserve de biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (chapitre C-61.01) dans le but de créer un parc national et que l'échéance de protection a été fixée au 7 août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement avait informé la MRC de l'échéancier de réalisation du parc national de la Côte-de-Charlevoix et que selon celui-ci, le parc devait être créé au plus tard en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état des connaissances du territoire à l'étude était complété à environ 90 %;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2015, en même temps qu'une série de coupures dans les dépenses publiques, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard annonçait la suspension, pour un moment, des travaux entourant la création du parc;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 1996 le gouvernement, à travers les actions de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), a réussi à élever le réseau de parcs nationaux au titre de principal attrait touristique du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un nouveau parc national entraînerait des investissements de plusieurs millions de dollars sur le territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un parc national dans Charlevoix positionnerait cette région comme une destination d'exception par la richesse de son territoire protégé, à l'exemple du secteur des Rocheuses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchet, de relancer le dossier afin que le parc de la Côte-de-Charlevoix soit créé dans les meilleurs délais;

Il est également résolu de demander au ministre que l'échéance de la Réserve de biodiversité projetée soit prolongée jusqu'à ce que la création du parc national soit complétée.

c. c. Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Julien Dufour, président, Chambre de commerce de Charlevoix  
 M. Éric Desgagnés, président, Tourisme Charlevoix  
 M. Christian Simard, directeur général, Nature Québec  
 M. Hugues Imbeault-Tétreault, président, SNAP Québec

17-12-18

**PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD :  
 AUTORISATION POUR CRÉER UN FONDS RÉSERVÉ**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-08-19 relativement à l'acceptation de la proposition de Normand Desgagnés, architecte pour la réfection du Centre des loisirs de Sagard;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de réfection est reporté à l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de transférer la somme de 80 000 \$ prévue aux prévisions budgétaires 2017 à même un fonds réservé pour la réfection du Centre des loisirs de Sagard pour l'année 2018.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-12-19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 291-11-17 ÉTABLISSANT LE  
 TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ  
 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** les territoires non organisés de Mont-Élie et de Sagard se trouvent sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. chapitre 0-9.) les territoires non organisés sont administrés et réglementés par les municipalités régionales de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité peut prévoir, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1), que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire pourvoir au paiement des dépenses encourues, par voie de tarification, notamment pour les services de l'hygiène du milieu, soit la disposition des ordures, des boues de fosses septiques et pour la valorisation;



**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2018, le conseil des maires, par l'adoption de ce règlement, établira le taux de taxes et les tarifs pour le TNO;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 988 du *Code municipal* prévoit que toutes taxes sont imposées par règlement ou au procès-verbal;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2019 et les suivantes, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est imposera toutes taxes relatives au territoire non organisé à même le procès-verbal des séances du conseil (par résolution), comme le prévoit ledit article 988 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 28 novembre dernier donné par le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du règlement au moins 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est :

#### **ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est ».

#### **ARTICLE 2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de prévoir le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est (Mont-Élie et Sagard).

#### **ARTICLE 4. IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Afin de réunir les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, d'urbanisme, de sécurité publique et d'immobilisation et faire face aux obligations de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, le conseil décrète et ordonne le taux de taxation général à 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation.

Le tarif fixe de 0,35 \$ sera prélevé sur toutes les unités d'évaluation imposable inscrites au rôle d'évaluation du territoire non organisé pour l'année 2018 ainsi que toutes les unités d'évaluation non imposables, mais compensables en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

<b>ARTICLE 5. SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU</b>
--

Afin de réunir les sommes nécessaires aux dépenses de disposition des ordures, des boues de fosses septiques et pour la valorisation, pour l'année 2018, le conseil décrète et ordonne la tarification suivante :

TAXE DE VIDANGES :

Résidences permanentes :	160 \$
Résidences permanentes 2 logements :	320 \$
Commerce :	195 \$
Domaine Laforest :	3 680 \$
M. André Desmarais :	1 000 \$
Cueillette des déchets Sépaq :	2 250 \$
Cueillette des déchets Pourvoiries :	17,50 \$/chalet
Enfouissement déchets Sépaq :	12 470 \$
Enfouissement déchets Pourvoiries :	71 \$/chalet
Valorisation résidentielle :	21 \$
Valorisation résidentielle 2 logements :	42 \$
Valorisation Domaine Laforest :	525 \$
Valorisation M. André Desmarais :	250 \$
Valorisation Sépaq :	2 420 \$
Valorisation Pourvoiries :	14,25 \$/chalet
Vidange fosse septique, résident permanent (vidange aux 2 ans) :	106,90 \$/an
Vidange fosse septique, résident saisonnier (vidange aux 4 ans) :	53,45 \$/an

<b>ARTICLE 6. PAIEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE</b>
--

Les tarifs imposés en vertu de l'article 4 du présent règlement sont payables par le propriétaire de l'immeuble en raison desquels ils sont dus et sont alors assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel ils sont dus.

## **ARTICLE 7. VERSEMENT ET DATE DE PAIEMENT**

### Versement - unique

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique, effectué en date du 23 mars 2018.

### Versements - 2 paiements

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

Lorsque les taxes foncières peuvent être payées en deux versements, ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

Premier versement : le montant des taxes foncières, divisé par deux, plus les tarifs, effectué en date du 23 mars 2018;

Deuxième versement : le solde des taxes foncières, effectué en date du 2 juillet 2018.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible et le propriétaire perd le privilège de payer en deux versements.

## **ARTICLE 8. INTÉRÊTS**

Tout compte impayé porte intérêt à raison de 12 % par année ou 1 % par mois à compter de l'expiration du délai au cours duquel il pouvait être payé, conformément au présent règlement.

## **ARTICLE 9. IMPOSITION DES TAXES**

Conformément à l'article 988 *du Code municipal*, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est décrète que pour les années 2019 et les suivantes, toutes les taxes et tarifs imposés au territoire non organisé de la MRC seront imposés par résolution du conseil des maires (à même le procès-verbal).

## **ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-12-20

### **APPUI À LA DÉMARCHE ENTREPRISE PAR PLUSIEURS MRC VISANT À DÉNONCER L'ABSENCE DE FINANCEMENT DESTINÉ À L'ÉLABORATION DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée le 16 juin 2017 confie aux MRC la responsabilité d'adopter et de transmettre au ministre aux fins d'approbation, un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan régional des milieux humides et hydriques devra identifier ceux-ci, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, les mesures d'encadrement des activités, un plan d'action et les mesures de suivi et d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite une expertise approfondie que seuls des experts peuvent fournir;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC comptent rarement un expert en caractérisation et analyse des milieux humides et hydriques au sein de leur équipe ce qui engendrera des dépenses atteignant des centaines de milliers de dollars pour de nombreuses MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune compensation financière n'accompagne cette nouvelle responsabilité confiée aux MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer les nombreuses MRC dans leur demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'attribuer les fonds nécessaires aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques comprenant :

- un inventaire et une caractérisation des milieux humides et hydriques;
- la détermination des milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques;
- les mesures d'encadrement des activités;
- un plan d'action;
- les mesures de suivi et d'évaluation.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

17-12-21

**PACTE RURAL : ACCEPTATION DE LA REDDITION DE COMPTES FINALE POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique nationale de la ruralité et le programme du pacte rural furent en vigueur en 2014, avant que ne soit modifié le programme pour le fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire entériner les projets soutenus en 2014 dans le cadre du pacte rural pour finaliser la reddition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'entériner la reddition finale du pacte rural 2014 et de transmettre ladite reddition accompagnée de la résolution au Secrétariat de la Capitale-Nationale.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, Secrétariat de la Capitale-Nationale

17-12-22

**SOLUTION DE PROTECTION FORTINET PARTAGÉE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX, ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE PRÉCICOM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est (incluant les municipalités de la MRC) partagent déjà depuis quelques années et souhaitent continuer à partager les services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ (Réseau d'informations scientifiques du Québec);

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y avait pas d'entente écrite à ce jour entre la Commission scolaire et la MRC pour ce partage de services;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 17-11-22 par laquelle le conseil des maires de la MRC accepte l'entente de services avec la Commission scolaire pour le partage des services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5 de ladite entente, la MRC s'engage à maintenir un système pouvant protéger son réseau, ses utilisateurs et ses données;

**CONSIDÉRANT QUE** pour rencontrer les exigences de l'article 5, la MRC utilise le pare-feu (Fortinet) de la Commission scolaire et qu'à cet effet, elle s'engage à :

- Retenir les services d'une firme externe spécialisée pour assurer la mise en place du système, la sécurité de base et les modifications qui suivront;
- Assumer les frais relatifs aux travaux effectués par cette firme;
- Assumer les coûts des équipements nécessaires au branchement du réseau Internet de la MRC sur Fortinet;
- Payer des frais annuels de location du Fortinet à la Commission scolaire (2 500 \$ plus TPS et TVQ applicables annuellement, à compter de la 2<sup>e</sup> année de l'entente, soit 2019);

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire a recommandé à la MRC de Charlevoix-Est et à la MRC de Charlevoix, qui sont ses deux partenaires, de retenir les services de Précicom, pour qui la Commission scolaire est déjà cliente;

**CONSIDÉRANT** l'offre commune de services de Précicom faite aux deux MRC de Charlevoix, d'un montant de 6 000 \$ (3 000 \$ par MRC) et se détaillant comme suit :

- Mise en route VDOM (travaux à distance par une ressource Fortinet sénior) (30 heures, soit 15 heures par MRC) afin de créer le VDOM, remplacer les ASA, faire la mise en production et fournir un ou des rapport(s) exécutif(s) de sécurité : 3 600 \$ (1 800 \$ par MRC);
- Soutien technique – banque de 20 heures (10 h par MRC) : 2 400 \$ (1 200 \$ par MRC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Précicom, d'un montant de 3 000 \$, payé à même le budget 2018 de l'administration générale, au poste « frais téléphonie IP et Internet pour les municipalités ».

Il est également résolu que ce montant soit réparti à parts égales entre la MRC et les municipalités.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Couture, PRÉCICOM  
M<sup>me</sup> Stéphanie Marcotte  
Commission scolaire de Charlevoix  
Directeurs généraux des municipalités de la MRC

17-12-23

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL POUR PRODUCTION ACÉRIQUE ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES, LOT 16-P, RANG 2 SUD-OUEST, CANTON CALLIÈRE (SAINT-SIMÉON)**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Mathias Savard pour l'utilisation, à des fins d'exploitation acéricole, du lot 16-P, rang 2 sud-ouest, canton Callière, à Saint-Siméon, en territoire public intramunicipal géré par la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur possède un immeuble voisin de ce lot intramunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande de quota officiel à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à M. Mathias Savard, les droits nécessaires à l'utilisation à des fins d'exploitation acéricole (bail ou autre à déterminer) sur le lot 16-P, rang 2 sud-ouest, canton de Callière, à Saint-Siméon, en territoire public intramunicipal géré par la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, conditionnellement à :

- Un avis positif du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à la suite de la demande de consultation faite auprès du ministère par la MRC;
- L'obtention d'un quota par la Fédération des producteurs acéricoles;
- L'obtention des permis ou certificats d'autorisations nécessaires auprès de la Municipalité de Saint-Siméon pour ce genre d'usage et la construction d'un ou des bâtiments complémentaires à l'usage, s'il y a lieu;
- L'obtention de permis ou autorisations provenant des gouvernements provincial et fédéral, s'il y a lieu.

c. c. M. Mathias Savard  
M. Thomas Faguy-Bernier, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
M. Gérald Bouchard, Municipalité de Saint-Siméon

**17-12-24**      **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 17-06-15 RELATIVEMENT À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'amender la résolution numéro 17-06-15 relativement à la participation financière de la MRC aux fins de raturer les termes « pour 5 % de la somme totale » prévue à ladite résolution.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

**17-12-25**      **NOMINATION DE MONSIEUR DONALD KENNY POUR SIÉGER AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET AU COMITÉ DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des résultats des élections municipales de 2017, un siège est vacant sur les comités de vigilance du LET et de GMR;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Donald Kenny s'est montré intéressé à siéger aux deux comités;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Kenny est au fait de l'évolution des équipements et des services de la GMR au cours des dernières années puisqu'il siégeait sur le conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer le maire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny, comme représentant sur les comités de vigilance du Lieu d'enfouissement technique et de gestion des matières résiduelles.

**17-12-26**      **PONT DU CHEMIN SNIGOLE : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE HARP CONSULTANT POUR UNE ÉTUDE STRUCTURALE**

**CONSIDÉRANT** la présentation au conseil des maires à la séance de travail du 12 décembre 2017 de monsieur Philippe Harvey de HARP Consultant relativement à l'état du pont Snigole;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette présentation il a été convenu qu'une étude structurale du pont Snigole est nécessaire pour déterminer quelles interventions doivent réalisées pour la remise à niveau du pont;

**CONSIDÉRANT** la proposition de coordination et de réalisation de l'étude de HARP Consultant reçue le 15 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'octroyer un mandat de coordination et de réalisation d'une l'étude structurale de HARP consultant d'un montant de 8 900 \$ plus taxes payé au budget 2018 au poste entretien chemin d'accès.

c. c. M. Philippe Harvey, HARP Consultant

**17-12-27**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN MANDAT À ASSELIN ÉLECTRIQUE INC. POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES (AJOUTS ET ENTRETIEN)**

**CONSIDÉRANT** le fonctionnement défectueux de certains équipements électriques à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter un appareil de chauffage pour l'aérogare et une prise électrique de service extérieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat à Asselin Électrique inc. pour l'entretien de certains équipements défectueux, pour l'ajout d'un appareil de chauffage ainsi que d'une prise électrique de service extérieur à l'Aéroport de Charlevoix, pour la somme de 1 244,76 \$ taxes incluses.

c. c. M. Stéphane Asselin, président, Asselin Électrique

**17-12-28**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE LA PISTE POUR LES ESSAIS ROUTIERS DE RPM À L'ÉTÉ 2018**

**CONSIDÉRANT** la demande de TORQ Production pour la réalisation d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix lors de la saison estivale 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Sommet du G7 a également approché la direction de la MRC pour la location de l'Aéroport lors de l'été 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la MRC à négocier une entente de location avec TORQ Production relativement aux essais routiers de l'émission RPM, et ce, en tenant compte des activités à l'Aéroport réalisées dans le cadre de la tenue du Sommet du G7 en juin prochain.

**17-12-29**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES**

**CONSIDÉRANT** les travaux d'éclaircie commerciale dans des plantations sur le lot de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** des travaux de récolte pour aménager des accès dans le cadre du G7;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'aménagement a confectionné par le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix et que ce dernier vient à échéance en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan permet l'obtention d'une aide financière à la MRC pour les travaux prévus;



**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement est un agent de livraison du programme de mise en valeur des forêts privées qui offre une aide financière pour les travaux sylvicoles;

**CONSIDÉRANT** l'offre de droits de coupe du Groupement pour différentes essences d'arbres

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater le Groupement des propriétaires de boisés privé de Charlevoix pour faire effectuer les travaux prescrits selon un contrat et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer ledit contrat.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-12-30

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'OCTROYER UN MANDAT À UNE FIRME RELATIVEMENT À L'ANALYSE D'IMPACT D'UNE TOUR DE TÉLÉPHONIE SUR LES APPROCHES GPS**

**CONSIDÉRANT** l'implantation d'une nouvelle tour de téléphonie cellulaire sur le lot 3 782 688 affecte les minimas d'approche LNAV de la piste 15-33 à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'importance de cette tour pour la déserte du secteur Saint-Irénée;

**CONSIDÉRANT** l'investissement important que représente l'installation de cette tour pour Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale d'octroyer un mandat à une firme de consultant relativement à l'analyse d'impact de l'implantation d'une nouvelle tour sur le lot 3 782 688 et la proposition de solution d'atténuation de contraintes sur les minimas d'approche LNAV de la piste 15-33 de l'Aéroport de Charlevoix.

17-12-31

**FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT : ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC dispose de deux fonds afin de favoriser le développement économique, soit le fonds local de solidarité (FLS) et le fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement commun est soumis à une politique d'investissement commune relativement à la gestion des fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'investissement commune adoptée le 25 novembre 2015 doit être mise à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique a fait l'objet d'une présentation par la directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, lors d'une séance de travail du conseil des maires tenue le 12 décembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'adopter la politique d'investissement commune, tel que présentée par la directrice du service de développement économique de la MRC lors de la séance de travail du comité de gouvernance du 12 décembre dernier afin remplacer celle existante.

17-12-32

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de transport collectif et de transport adapté avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendront fin le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a résolu unanimement, de procéder à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour continuer d'assurer un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé le 15 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 13 décembre dernier à 10 h à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont déposé une offre à la MRC à la suite dudit appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Prix de la soumission – Taxes incluses
Autobus Jean-Yves Audet	476 300 \$
Intercar Atlantique	542 300 \$

**CONSIDÉRANT QU'**Autobus Jean-Yves Audet inc. est le soumissionnaire le plus bas et que la soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat en transport collectif et adapté à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, avec option de renouvellement pour un an, pour la somme de 476 300 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

**17-12-33**      **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : ADHÉSION 2018-2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer l'adhésion 2018-2019 à l'Association des professionnels en développement économique du Québec au coût de 995 \$ plus taxes à même le budget du service de développement économique, au poste « cotisation professionnelle ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-12-34**      **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : ACHAT D'UN BILLET POUR LE GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un billet pour l'édition 2018 du Gala Charlevoix reconnaît 2018, qui aura lieu au Fairmont Le Manoir Richelieu, le 17 janvier prochain, pour la somme de 170 \$ plus taxes, pour le service de développement économique de la MRC, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-12-35**      **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : OCTROI D'UNE SOMME D'ARGENT À SAFRAN NORDIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'accompagnement du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est dans le dossier d'entreprise de Safran Nordique;

**CONSIDÉRANT QUE** Safran Nordique a comme mission de développer, distribuer, faire connaître et démystifier la culture et la transformation du safran;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 20 000 \$ déposée par l'entreprise relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 20 000 \$ à même le fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est à l'étape de la commercialisation et qu'il répond aux attentes exprimées par le comité d'investissement;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier par l'agent de développement économique du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 20 000 \$ à l'entreprise Safran Nordique, à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer le protocole à l'égard de l'entreprise Safran Nordique.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-12-36

**MINISTRE DE LA FAMILLE, DES ENFANTS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE L'ASSURANCE-EMPLOI POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada est le seul pays à utiliser le taux de chômage comme base de calcul pour l'assurance-emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'économie charlevoisienne est, à sa base, caractérisée par le tourisme et la forêt et que 30 % de ses emplois sont saisonniers;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est plus de 2300 travailleurs qui doivent faire appel à l'assurance-emploi chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'économie de Charlevoix est fortement pénalisée par la baisse du taux de chômage;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises, à bout de souffle, doivent composer avec un manque de personnel chaque année et que la baisse du taux de chômage aggrave la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance du statut particulier de l'industrie saisonnière ferait une réelle différence dans la promotion de l'emploi du milieu touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application uniforme du calcul, selon le taux de chômage, affecte directement le travailleur en le privant du nombre de semaines dont il a besoin pour patienter jusqu'au retour du travail la saison suivante;

**CONSIDÉRANT QU'**au printemps 2018, c'est plus de 2000 travailleurs qui vivront une période sans revenu allant de 8 à 20 semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander au ministre responsable de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Jean-Yves Duclos de :

- Reconnaître le statut particulier des emplois saisonniers (statut particulier);
- D'éliminer le calcul selon le taux de chômage;
- D'accorder un nombre minimum de 30 semaines d'assurance-emploi, soit le nombre de semaines raisonnables avant la reprise du travail.

- c. c. M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, Parti libéral du Québec  
 M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée pour Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix (Québec), Parti conservateur du Canada  
 M<sup>me</sup> Julie Brassard, directrice générale, Mouvement Action-Chômage de Charlevoix

17-12-37

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE LES SERVICES DE RECRUTEMENT INTERNATIONAL HARVEY**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Les services de recrutement international Harvey permettant d'établir des liens en France pour les entreprises de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise a un partenariat avec la SADC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'offre de service de la directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de l'entreprise Les services de recrutement international Harvey pour la somme de 500 \$.

17-12-38

**TNO DE CHARLEVOIX-EST : ADOPTION DU BUDGET 2018**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2018 du TNO d'une somme de 746 688 \$, le taux de taxation sera de 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation, telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard.

Il est également résolu de fixer les taux de taxes et autres tarifications pour l'année 2018 conformément au règlement 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est adopté par la résolution numéro 17-12-19.

17-12-39

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 15 h 39, sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier